



Communauté métropolitaine
de Montréal

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Étude sur les facteurs pouvant influencer l'acceptabilité
sociale des équipements de traitement des matières
résiduelles

Rapport final

Transfert
Environnement

Communication environnementale
et stratégies sociales

26 novembre 2010

**Étude sur les facteurs pouvant influencer l'acceptabilité sociale des
équipements de traitement des matières résiduelles**

RAPPORT FINAL

Présenté à :



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

Préparé par :



1431, rue Stanley, # 401
Montréal (Québec) H3A 1P4

26 novembre 2010

Avant-propos

L'implantation d'équipements de traitement des matières résiduelles présente des défis importants et l'un d'eux est très certainement l'acceptabilité sociale. Cette dernière se révèle en effet un critère de première importance, car elle est souvent déterminante pour le succès ou l'échec de ce type de projet essentiel à la collectivité. La présente étude vise, entre autres, à identifier et à analyser les différents enjeux à partir de projets concrets de façon à mieux tenir compte de cette dimension fondamentale. La Communauté métropolitaine de Montréal a octroyé un mandat pour identifier et analyser les différents facteurs d'acceptabilité sociale susceptibles de surgir au cours des étapes d'implantation et d'exploitation des installations de traitement des matières résiduelles.

Des facteurs d'acceptabilité sociale bien circonscrits peuvent être utilisés pour évaluer dans quelle mesure un milieu donné sera réceptif à l'idée d'accueillir des installations de traitement des matières résiduelles. Il apparaît en effet que six grandes catégories de facteurs doivent être considérées dans toute approche visant une intégration harmonieuse de projets dans leurs milieux récepteurs. Les facteurs qui constituent la base d'analyse de cette étude sont les facteurs techniques, sociaux, environnementaux, économiques, de gouvernance et de localisation. Tout au long de ce rapport, cette base d'analyse sera donc conservée et révélera les enjeux sociaux qui se dégagent de la grande variété des cas étudiés. Voici le parcours proposé, chapitre par chapitre.

La première étape de l'étude avait pour tâche de sélectionner, de documenter et d'analyser douze cas d'infrastructures identifiés au Québec, ailleurs au Canada et en Europe. Ces cas portent tous sur des installations de traitement des matières résiduelles. L'échantillonnage appliqué assure leur diversité tout en ciblant les milieux municipaux à titre de promoteurs.

La deuxième étape se concentre par sa part sur les cinq secteurs géographiques de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette fois-ci cependant, le cadre de l'analyse dépasse la gestion des matières résiduelles pour embrasser d'autres types de projets et ainsi porter un regard plus large sur des éléments de sensibilité sociale davantage présents sur le territoire.

La troisième étape consiste à mettre en relation les résultats des deux étapes précédentes et ainsi cerner avec acuité les enjeux susceptibles de se présenter sur le territoire de la CMM. Cette troisième et dernière étape constitue ainsi l'aboutissement de tout l'exercice et mène, en dernier lieu, à des considérations plus pratiques sur les principaux gestes à poser pour favoriser l'acceptabilité sociale.

Il convient de souligner que les enseignements qui se dégagent se basent sur une recherche documentaire d'envergure, comme le lecteur pourra le constater. Un grand éventail de données ont en effet été utilisées à partir de sources d'informations multiples, variées et complémentaires. C'est ainsi qu'ont pu être dégagés des repères fondamentaux aptes à guider l'implantation de projets qui requièrent l'acceptabilité sociale.

Le présent rapport a été rédigé par la firme *Transfert Environnement*

Ont participé à la réalisation du rapport :

Direction de l'étude

André Delisle et Marie Beaubien

Coordonnateur de l'étude

Cédric Bourgeois

Analyse et rédaction

Richard Meloche

Recherche et analyse

Alexandra Boileau

Michaël Guillot

Isabelle Laporte

Julie Malo-Sauvé

Cartographie (CARTEQ)

Vincent Fréchette

Table des matières

1.	ÉTAPE 1 —FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : 12 CAS D'ÉTUDE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	1
1.1	Méthodologie	1
1.1.1	Sélection des cas d'étude	1
1.1.2	Recherche documentaire	3
1.1.3	Validation du canevas de la fiche d'analyse.....	3
1.2	Fiches des cas étudiés	4
1.3	Analyse synthèse	29
1.3.1	Échecs et projets en difficulté	29
1.3.2	Réussites	37
1.3.3	Tableau synthétique	43
1.4	Principaux enseignements	44
1.4.1	Facteurs techniques	44
1.4.2	Facteurs sociaux.....	45
1.4.3	Facteurs environnementaux.....	45
1.4.4	Facteurs économiques	46
1.4.5	Facteurs de gouvernance	46
1.4.6	Facteurs de localisation	47
2.	ÉTAPE 2 : FACTEURS DE SENSIBILITÉ SECTORIELS : 13 CAS D'ÉTUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM.....	49
2.1	Méthodologie	49
2.1.1	Méthodologie d'échantillonnage des cas étudiés.....	49
2.1.2	Méthodologie d'analyse des préoccupations.....	50
2.1.3	Sources d'information.....	51
2.2	Fiches des cas étudiés	53
2.3	Bilan quantitatif des tendances observées	107
2.3.1	Facteurs environnementaux.....	109
2.3.2	Facteurs sociaux.....	111
2.3.3	Facteurs de gouvernance	112
2.3.4	Facteurs de localisation	113
2.3.5	Facteurs économiques	114
2.3.6	Facteurs techniques	116
2.4	Synthèse	117

3.	ÉTAPE 3 : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	119
3.1	Observations.....	119
3.1.1	Observations – Étape 1	120
3.1.2	Observations – Étape 2	123
3.1.3	Intégration des résultats	126
3.2	Recommandations.....	128
3.2.1	Outils d'évaluation de l'acceptabilité sociale	129
3.2.2	Démarche favorisant l'acceptabilité sociale.....	129
4.	CONCLUSION.....	133

Liste des annexes

ANNEXE 1	DOCUMENTATION CONSULTÉE PAR CAS D'ÉTUDE (BIBLIOGRAPHIE) DE L'ÉTAPE 1.....	135
ANNEXE 2	TABLEAUX DES INTERVENANTS.....	155
ANNEXE 3	APERÇU DES MOYENS DE MOBILISATION.....	167
ANNEXE 4	DOCUMENTATION CONSULTÉE PAR CAS D'ÉTUDE (BIBLIOGRAPHIE) DE L'ÉTAPE 2.....	171
ANNEXE 5	INFLUENCE DU WEB ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS.....	193

1. ÉTAPE 1 —FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : 12 CAS D'ÉTUDE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette première étape regroupe douze cas d'infrastructures de traitement de matières résiduelles qui ont été identifiés au Québec et ailleurs au Canada et en Europe. Ces cas sont étudiés sur la base des principaux facteurs d'acceptabilité sociale en jeu, soit les facteurs techniques, sociaux, environnementaux, économiques, de gouvernance et de localisation.

Après un bref aperçu de la méthodologie utilisée dans la cueillette de données et dans la sélection des infrastructures, nous vous présentons un recueil de fiches synthèses des cas retenus. Chacune des douze fiches fait le portrait d'une infrastructure et regroupe, en première page, l'ensemble des informations essentielles à une compréhension rapide des éléments qui ont concouru à sa réussite ou, au contraire, aux difficultés ou même à l'échec de son insertion dans le milieu hôte. Les pages qui suivent apportent des compléments d'information regroupés en fonction des principaux facteurs d'acceptabilité sociale à partir desquels nous identifions des constats instructifs.

La liste des sources bibliographiques de l'étape 1 est présentée en annexe.

1.1 Méthodologie

L'approche méthodologique qui a conduit à la constitution de ce recueil comprend la démarche liée à la sélection des cas d'étude, la recherche documentaire et la validation du canevas de la fiche d'analyse.

1.1.1 Sélection des cas d'étude

Ce recueil regroupe douze fiches qui ont été sélectionnées en vue de cerner les facteurs pouvant favoriser ou limiter l'acceptabilité sociale d'un projet de traitement de matières résiduelles dans un milieu donné. Afin d'assurer la diversité des cas d'études, cinq critères de sélection ont été identifiés, à savoir :

- Milieu urbain versus rural
 - Quant à la localisation du projet
- Milieu municipal promoteur du projet
 - Quant à la gouvernance et au niveau d'implication par rapport au projet

- Diversité des cas étudiés (représentativité des technologies)
 - Quant aux technologies de traitement et d'élimination étudiées, l'objectif étant d'avoir une représentativité dans les technologies analysées, à savoir :
 - Compostage
 - Lieu d'enfouissement technique
 - Incinérateur
 - Tri-compostage
 - Biométhanisation
- Disponibilité de l'information
 - Quant à la possibilité d'avoir accès à une information fiable, suffisante et pertinente
- Diversité réussite / échec
 - Quant aux dénouements sociaux des projets étudiés, l'objectif étant d'avoir un équilibre entre le nombre de projets réussis et d'échec.

Dans la même optique, trois zones d'études ont été ciblées avec, pour chacune d'elles, un nombre prédéterminé de cas s'y rattachant, à savoir :

- Le Québec avec 5 cas
- Le Canada avec 3 cas
- L'international avec 4 cas

Sur la base de ces critères et à partir d'un ensemble de cas présélectionnés, la Table d'échanges techniques sur la gestion des matières résiduelles (la Table) de la CMM a retenu les douze cas présentés à la section 1.2.

1.1.2 Recherche documentaire

Pour chacun des douze cas sélectionnés, une démarche systématique de collecte et d'analyse d'information a été effectuée. Elle est constituée des étapes suivantes :

- Documents d'information corporatifs ou publics (sites Internet, documents de présentation, rapports de consultations publiques, etc.);
- Revue de presse par moyen du réseau Internet;
- Revue de presse utilisant le moteur de recherche Eureka de la bibliothèque de l'Université de Sherbrooke (accès aux archives électroniques de plusieurs journaux du Québec : La Presse, Le Devoir, Le Soleil, La Tribune [Sherbrooke], Les Affaires, etc.);
- Demande des certificats d'autorisation et des registres de plaintes aux directions locales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Communications personnelles avec des représentants de municipalités et des promoteurs afin d'obtenir des informations complémentaires.

Les documents les plus pertinents colligés dans le cadre de cette recherche ont été synthétisés et résumés sous la forme de fiches de recherche. Une typologie spécifique a été développée pour chaque cas d'étude. Une liste de l'ensemble de la documentation consultée est présentée dans un document joint en annexe et intitulé *Documentation consultée par cas d'étude*.

1.1.3 Validation du canevas de la fiche d'analyse

Afin d'apporter un éclairage global sur la situation de référence de chacun des cas retenus, la fiche contient une série de thématiques où sont consignées les informations tirées de la revue documentaire. Les thématiques inscrites sont les suivantes :

- Aspect visuel des installations
- Carte de localisation
- Profil du voisinage
- Description du cas
 - Technologie
 - Emplacement
 - Clients
 - Type de projet
 - Intrants
 - Population desservie
 - Démarrage et fermeture
 - Taux de rejets
 - Heures de fonctionnement

- Facteurs d'acceptabilité sociale
 - Techniques
 - Sociaux
 - Environnementaux
 - Économiques
 - De gouvernance
 - De localisation


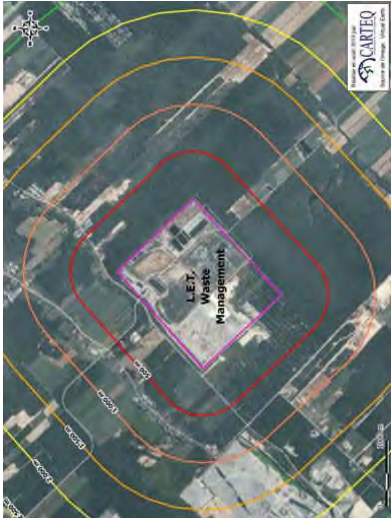
Les grandes catégories incluses à la *Description du cas* de même que celles déclinées sous les *Facteurs d'acceptabilité sociale* ont été identifiées et ciblées dans le cadre de la recherche documentaire où les types et les catégories d'enjeux en présence se précisaient à même le processus de revue documentaire.

1.2 Fiches des cas étudiés

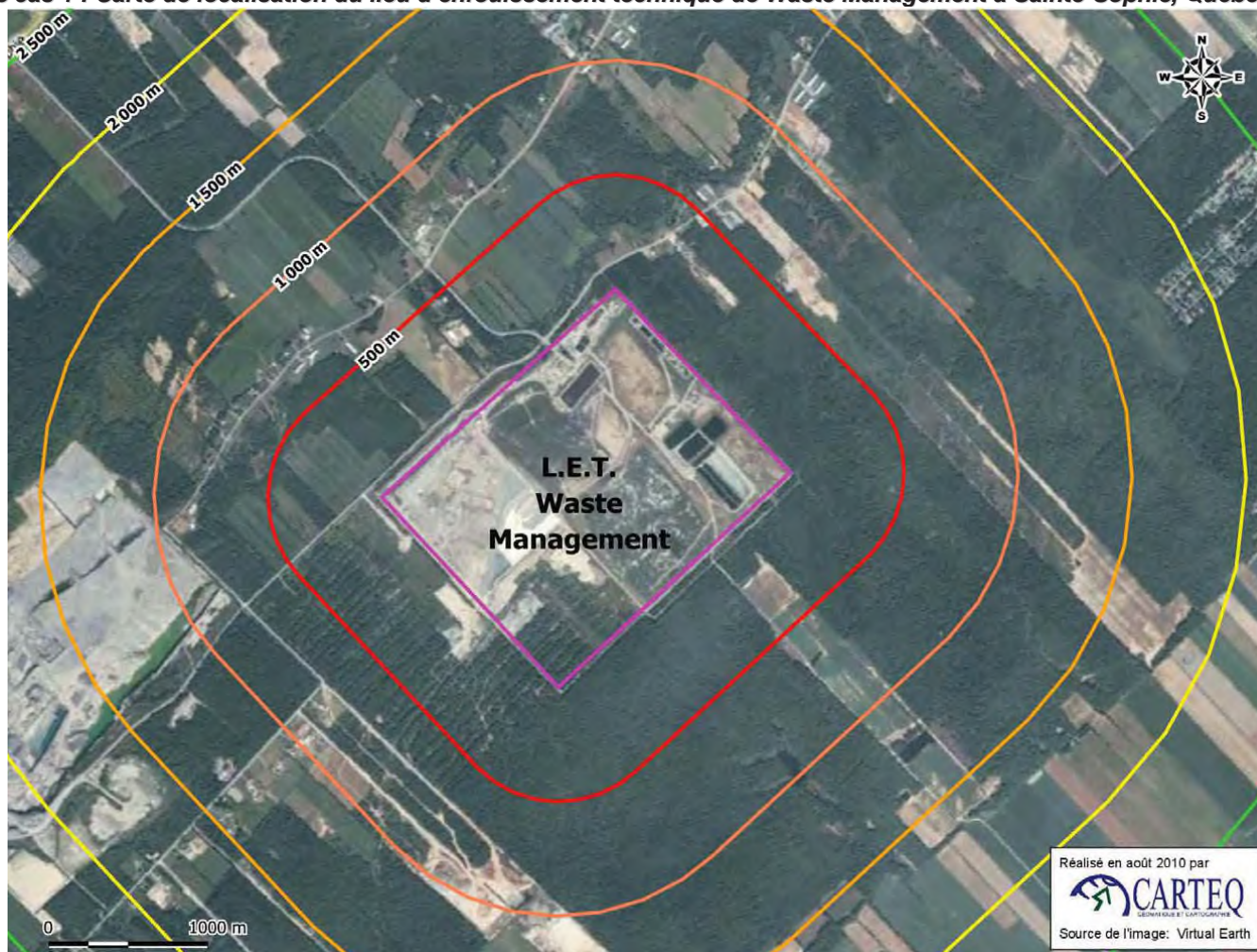
Les fiches qui suivent ont été regroupées en fonction du lieu d'implantation des infrastructures de traitement des matières résiduelles.

- Pour le Québec
 - 1- Lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Sainte-Sophie
 - 2- Lieu d'enfouissement technique de LDC à Danford Lake
 - 3- Usine de tri-compostage de Conporec à Sorel-Tracy
 - 4- Site de compostage de Ferti-Val à Bromptonville
 - 5- Incinérateur de la Ville de Québec à Québec
- Pour le Canada
 - 6- Incinérateur de Durham et York, Ontario
 - 7- Usine mécano-biologique de Vaughan, Ontario
 - 8- Incinérateur Metro Vancouver, Colombie-Britannique
- Pour l'international
 - 9- Incinérateur d'Issy-les-Moulineaux, France
 - 10- Centre de valorisation organique de Sequedin à Lille, France
 - 11- Usine de méthanisation, Montpellier, France
 - 12- Usine de biométhanisation de Linköping, Suède

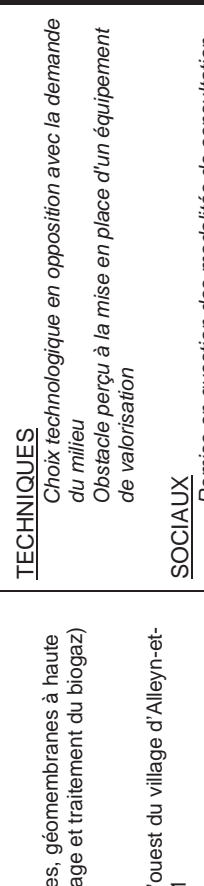
ÉTUDE DE CAS 1 : LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE WASTE MANAGEMENT À SAINTE-SOPHIE, QUÉBEC, CANADA

ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS		DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS		FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	
	<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>TECHNOLOGIE Enfouissement, captage et valorisation des biogaz</p> <p>EMPLACEMENT Sainte-Sophie (situé dans les Laurentides)</p> <p>CLIENTS Laurentides, Lanaudière, CMM, Outaouais et Montérégie</p> <p>TYPE DE PROJET Privé</p> <p>INTRANTS 1 million de tonnes de matières résiduelles/an</p> <p>POPULATION DESERVIE 4,1 millions</p> <p>DÉMARRAGE 1964 - enfouissement 2005 – captage et valorisation des biogaz</p> <p>TAUX DE VALORISATION N/A</p> <p>HEURES DE FONCTIONNEMENT Opérations normales : au plus tard 23 heures Construction et aménagement : au plus tard 21 heures</p>	<p>TECHNIQUES Mise en place de procédures permettant une réponse technique rapide face à des problématiques ou des réglementations.</p> <p>SOCIAUX Mise en place de processus de pré-consultation dans le cadre de projets d'agrandissement Création des comités de suivi Liaison communautaire par le biais de plusieurs mécanismes de communication Engagements communautaires et implication dans le milieu Création d'un site Internet sur le projet d'agrandissement</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX Adoption d'une politique et d'engagements environnementaux Application d'un programme de gestion environnementale Gestion sociale des nuisances</p> <p>ÉCONOMIQUES Apport socio-économique à la région et mesures compensatoires pour les parties prenantes locales Partenariat avec une entreprise privée pour valoriser les biogaz</p> <p>DE GOUVERNANCE Présence soutenue des dirigeants de l'entreprise et implication dans les travaux du comité de vigilance Appui des élus locaux et régionaux</p> <p>DE LOCALISATION Atténuation visuelle du lieu d'enfouissement et intégration au paysage</p>		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Zone agricole et forestière en périphérie Résidences assez éloignées (à deux kilomètres)</p>	<p>2003 Mise en oeuvre du plan de sécurisation environnementale</p> <p>2003 Tenue de la pré-consultation</p> <p>2004 Création du Comité de vigilance</p> <p>2005 Début du captage et de la valorisation des biogaz</p> <p>2008 Décret obtenu</p>				

Étude de cas 1 : Carte de localisation du lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Sainte-Sophie, Québec, Canada

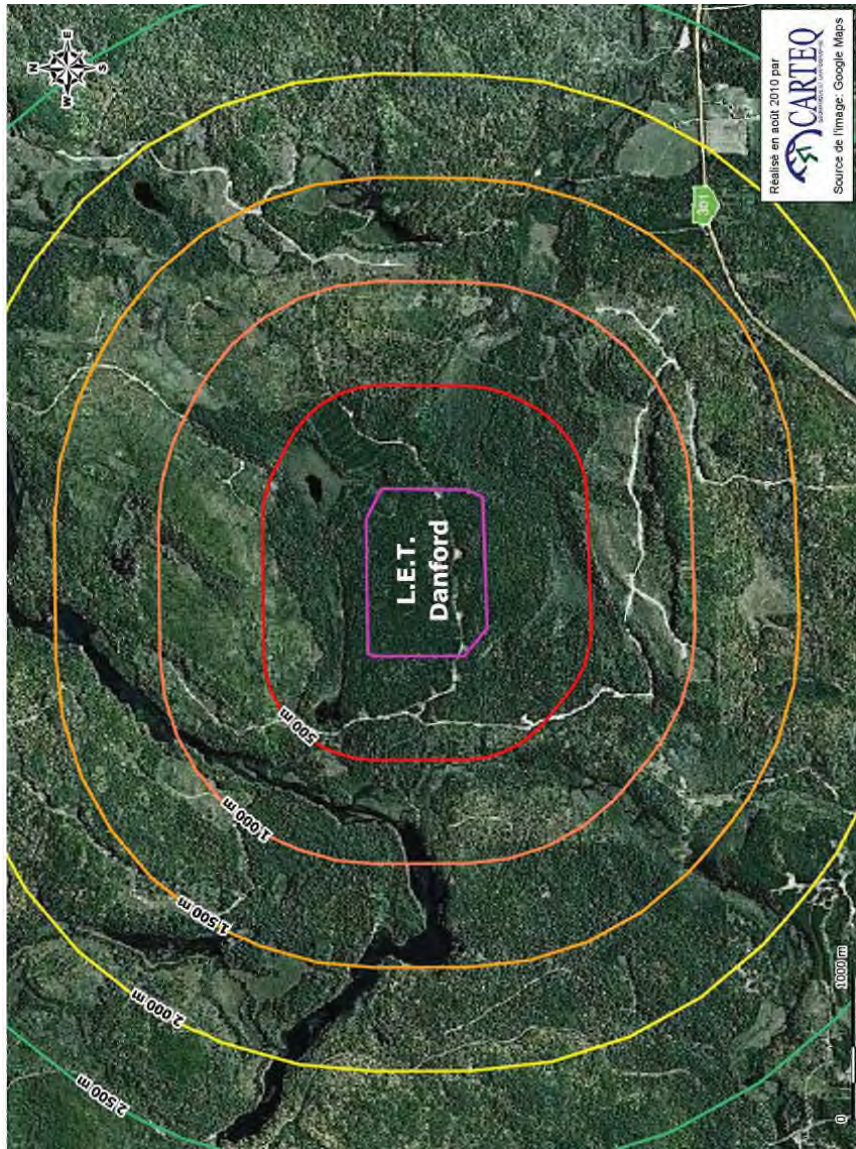


ÉTUDE DE CAS 2 : LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LDC À DANFORD LAKE, QUÉBEC, CANADA



CARTE DE LOCALISATION	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
	<p>TECHNOLOGIE Enfouissement technique (cellules, géomembranes à haute densité, captage du lixiviat, captage et traitement du biogaz)</p> <p>EMPLACEMENT Danford Lake à environ 8 km à l'ouest du village d'Alley-n-et-Cawood, au nord de la route 301</p> <p>CLIENTS ENVISAGÉS MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais, de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau</p> <p>TYPE DE PROJET Privé : construction, exploitation Le terrain : propriété de l'État (MRNF)</p> <p>INTRANTS PROJETÉS 250 000 tonnes de matières résiduelles par an Capacité maximale de 8 millions de tonnes</p> <p>POPULATION À DESSERVIR 340 000 habitants</p> <p>HEURES DE FONCTIONNEMENT Heures d'exploitation prévues : de 7 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi (étude d'impact)</p>	<p>TECHNIQUES Choix technologique en opposition avec la demande du milieu Obstacle perçu à la mise en place d'un équipement de valorisation</p> <p>SOCIAUX Remise en question des modalités de consultation publique</p> <p>ÉCONOMIQUES Importation de matières résiduelles d'une autre province</p> <p>DE GOUVERNANCE Support du conseil municipal au projet Absence de concertation à l'exercice de planification régionale</p> <p>DE LOCALISATION Localisation d'un LET dans un territoire caractérisé par l'activité récréotouristique Manque d'équité</p>
<p>PROFIL DU VOISINAGE Aucune habitation dans un rayon d'un kilomètre Lac le plus près à 1 000 mètres et rivière Picanoc à 400 mètres au nord Écran boisé entre le site et la route Monts pouvant atteindre 70 mètres autour de la propriété</p>		



Étude de cas 2 : Carte de localisation du lieu d'enfouissement technique de LDC à Danford Lake, Québec, Canada

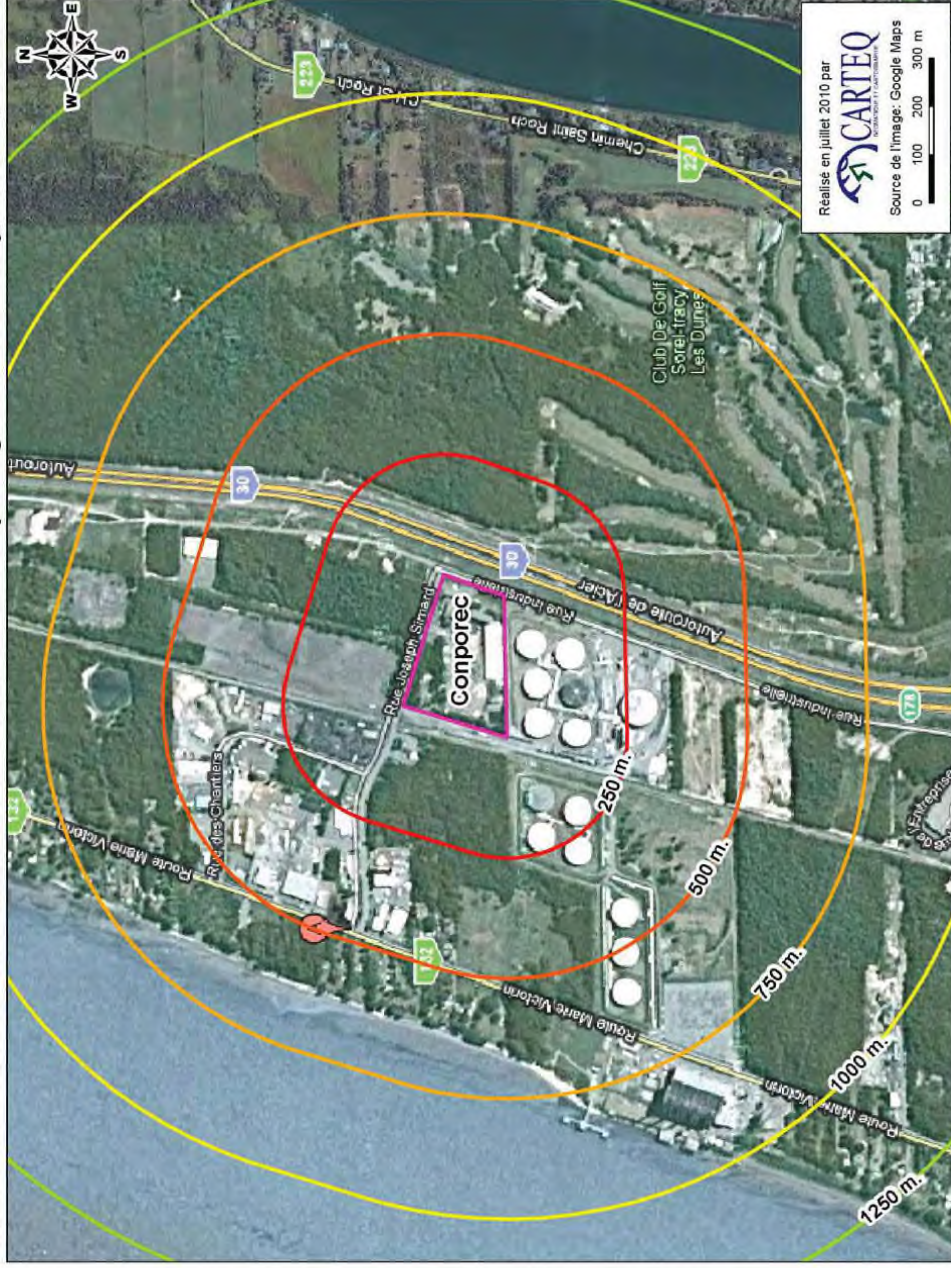



ÉTUDE DE CAS 3 : USINE DE TRI-COMPOSTAGE DE CONPOREC À SOREL-TRACY, QUÉBEC, CANADA

ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
	<p><u>TECHNOLOGIE</u> Procédé de tri-compostage</p> <p><u>EMPLACEMENT</u> Parc industriel de Sorel-Tracy</p> <p><u>CLIENTS</u> MRC de Pierre-de-Saurel (1995) Toronto (2005) Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) (2007)</p> <p><u>TYPE DE PROJET (Gouvernance)</u> Privé : construction, exploitation, propriété</p> <p><u>INTRANTS AVANT 2008</u> 35 000 tonnes d'ordures ménagères par an</p> <p><u>POPULATION DESSERVIE</u> 50 000 habitants pour la MRC Pierre-de-Saurel</p> <p><u>DÉMARRAGE ET FERMETURE</u> Démarrage : Janvier 1993 Fermeture : Automne 2008</p> <p><u>TAUX DE DIVERSION</u> Plus de 75 %</p> <p><u>HEURES DE FONCTIONNEMENT</u> 12 heures/jour, 7 jours/semaine</p>	<p><u>TECHNIQUES</u> La performance de détournement n'a pas rendu l'exploitation plus acceptable Peu de valeur ajoutée au produit généré Technologie peu connue au Québec</p> <p><u>SOCIAUX</u> Création d'attentes élevées par rapport au contrôle des odeurs Investissements sociaux tardifs (peu d'initiatives avant 2006) Manque de représentativité au sein du comité ville-citoyens-entreprise Beaucoup de communications corporatives d'affaires, mais peu de communications destinées à la collectivité</p> <p><u>ENVIRONNEMENTAUX</u> Génération d'odeurs de 1993 à 2008 Les odeurs générées par la production ont engendré 20 % du total des plaintes citoyennes</p> <p><u>ÉCONOMIQUES</u> Importation de matières organiques triées à la source (Toronto) Intérêts de l'entreprise davantage axés sur la croissance et les aspects financiers que sur les problèmes techniques et sociaux de Sorel-Tracy</p> <p><u>DE GOUVERNANCE</u> Roulement persistant au sein du CA et de la haute direction</p> <p><u>DE LOCALISATION</u> Localisation peu propice au contrôle des odeurs : vents dominants se dirigeant vers le cœur urbain et influence du fleuve (humidité) Projet de développement résidentiel à proximité de l'usine Voisins industriels potentiellement générateurs d'odeurs</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Industries et voie d'accès (Autoroute 30) Terrain de golf Zone résidentielle en développement au sud-est et l'est du parc industriel</p>	



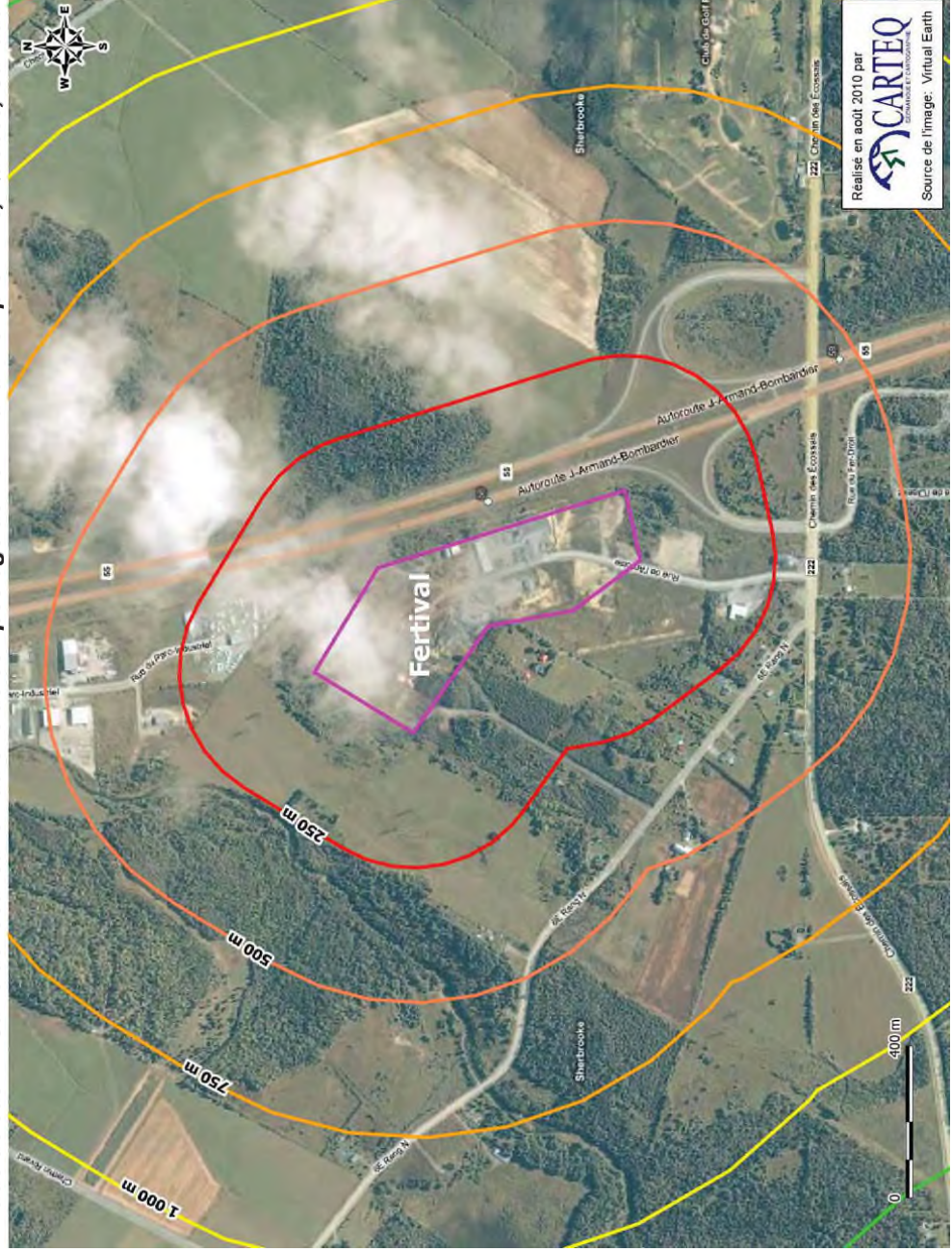
Étude de cas 3 : Carte de localisation de l'usine de tri-compostage de Conporec à Sorel-Tracy, Québec, Canada





ÉTUDE DE CAS 4 : SITE DE COMPOSTAGE DE FERTI-VAL À BROMPTONVILLE, QUÉBEC, CANADA	
CARTE DE LOCALISATION	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS
	<p>TECHNOLOGIE Plate-forme de compostage (retournement d'andains et aération forcée)</p> <p>EMPLACEMENT Parc industriel de l'ancienne municipalité du Canton de Brompton (Sherbrooke), en bordure de l'autoroute 55</p> <p>CLIENTS Stations d'épuration des eaux (Sherbrooke, Magog, Chambly) Papeteries (ex. : Kruger, Cascades, Domtar) Entreprises agroalimentaires (ex. : Olymel) Matières organiques résidentielles triées à la source</p> <p>TYPE DE PROJET Construction, exploitation et propriété privées</p> <p>INTRANTS 200 000 tonnes de matières par année Boues municipales et de papeteries et d'abattoirs, résidus de construction/démolition, résidus domestiques (matières putrescibles résidentielles), carcasses d'animaux</p> <p>DÉMARRAGE ET FERMETURE Démarrage : 1993 Fermeture : 2008</p>
PROFIL DU VOISINAGE	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
<p>Parc industriel et voie d'accès (Autoroute 55) Zone résidentielle Trois terrains de golf à proximité</p>	<p>TECHNIQUES Utilisation de solutions techniques pour le suivi des odeurs Acceptation de plusieurs sources d'intrants</p> <p>SOCIAUX Peu de résultats à la suite de nombreuses initiatives d'amélioration de la situation Nombreuses volte-face dans les communications Fort potentiel de poursuites judiciaires Peu de communication axée sur la gestion sociale</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX Récurrence des épisodes d'odeurs de 1995 à 2008 Gestion difficile des eaux de procédé</p> <p>ÉCONOMIQUES Importation de matières (Toronto) Investissements tardifs et peu axés sur la résolution des problèmes d'odeurs</p> <p>DE LOCALISATION Qualité de vie remise en question dans le voisinage Impact négatif sur les activités des entreprises commerciales voisines</p>

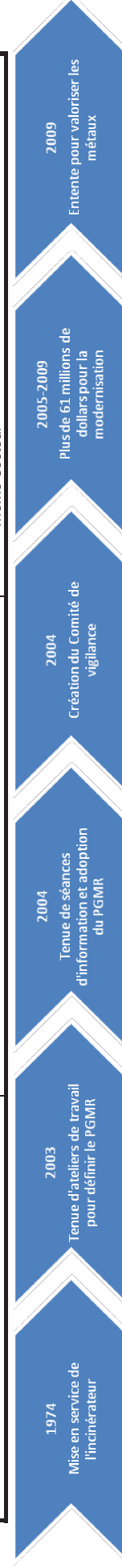


Étude de cas 4 : Carte de localisation du site de compostage de Ferti-Val à Bromptonville, Québec, Canada



ÉTUDE DE CAS 5 : INCINÉRATEUR DE LA VILLE QUÉBEC, QUÉBEC, CANADA

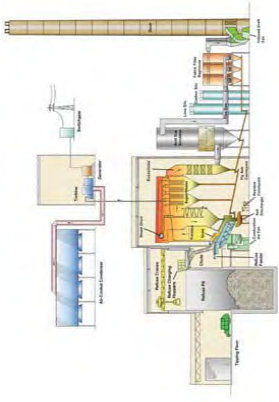

ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
	<p>TECHNOLOGIE Incinération avec récupération d'énergie (fours à grille)</p> <p>EMPLACEMENT Arrondissement de Limoilou Site de 1,78 hectare</p> <p>CLIENTS Communauté métropolitaine de Québec (territoire de la Ville de Québec, de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures de même que ceux des MRC de l'île-d'Orléans et du secteur est de la Jacques-Cartier)</p> <p>TYPE DE PROJET Public (installations) Privé (construction, exploitation)</p> <p>INTRANTS 290 000 tonnes d'ordures ménagères par an 20 000 tonnes de boues (en matières sèches)</p> <p>POPULATION DESSERVIE 565 000 habitants</p> <p>DÉMARRAGE 1974</p> <p>EXTRANTS 2 millions de GJ de vapeur livrés à la papeterie voisine 90 000 tonnes de cendres de grille ou mâchefer, dont 8 000 de métaux récupérés 11 000 tonnes de résidus de traitement des fumées (cendres volantes et chaux usée)</p> <p>HEURES DE FONCTIONNEMENT Opération 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Réception des matières, de 7 à 23 heures</p>	<p>TECHNIQUES Modernisation de l'incinérateur Mauvaise réputation de l'incinération</p> <p>SOCIAUX Création et existence d'un comité de vigilance Veille citoyenne active Création d'un site Internet indépendant, propre au comité de vigilance, avec disponibilité d'une grande gamme d'informations Consultation et ateliers sur la planification régionale de la gestion des matières résiduelles Considéré comme étant une importante source de dioxines et furannes</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX Mise en place d'un programme de suivi des émissions atmosphériques Partenariat avec une entreprise privée pour valoriser les mâchefer Grandes difficultés à respecter les normes d'émissions atmosphériques</p> <p>ÉCONOMIQUES Investissements pour améliorer la performance environnementale Création d'un fonds pour la réduction des nuisances Contrat avec une entreprise privée obligeant à recevoir une quantité minimale de matières</p> <p>DE GOUVERNANCE Gestion et exploitation confiées au secteur privé, mais propriété d'une entité publique (Ville) Caractère indépendant du comité de vigilance</p> <p>DE LOCALISATION Situation géographique dans un quartier ancien de la Ville et à proximité d'une zone résidentielle Accumulation de plusieurs infrastructures industrielles dans le même secteur</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Zone résidentielle (à moins de 300 mètres) Voies d'accès (près de l'autoroute Dufferin-Montmorency et du boulevard Henri-Bourassa)</p>		



Étude de cas 5 : Carte de localisation de l'incinérateur de la Ville de Québec, Québec, Canada



ÉTUDE DE CAS 6 : INCINÉRATEUR DE DURHAM ET YORK, ONTARIO, CANADA



ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
 <p style="text-align: center;"><i>Installation conceptuelle</i></p>	<p>TECHNOLOGIE Incinération avec récupération d'énergie</p> <p>EMPLACEMENT Site de douze hectares situé entre Courtice Road et Osborne Road, au sud de l'autoroute 401 dans le <i>Clarington Energy Park</i>, à l'ouest de la <i>Darlington Nuclear Generating Station</i></p> <p>CLIENTS Résidents de la région de Durham et de York Potentiellement la région de Simcoe (county)</p> <p>TYPE DE PROJET Public : propriété, Durham à 78,6 % et York à 21,4 % Privé : design, construction et opérations</p> <p>INTRANTS Capacité initiale de 140 000 tonnes de matières par an, possibilité de hausser à 400 000 tonnes Matières restantes après la récupération et les autres programmes de diversion (Durham et York)</p> <p>POPULATION DESSERVIE Population de Durham (605 735 habitants) et York (1 032 606 habitants)</p> <p>DÉMARRAGE Prévu pour 2012-2013 avec une durée de vie de 25 ans</p> <p>TAUX DE REJETS Le projet ne respecte pas les nouvelles lignes directrices gouvernementales en regard aux émissions de monoxyde de carbone, de méthane et de dioxines.</p> <p>HEURES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES 24 heures par jour, 7 jours par semaine</p>	<p>TECHNIQUES Attentes élevées quant à la performance technologique et environnementale</p> <p>SOCIAUX Démarche de consultation ne répondant pas aux attentes des parties impliquées</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX Historique d'infractions et de fautes relatives à l'environnement et aux normes du travail pour COVANTA, l'entreprise en charge de la construction et de l'opération Identification d'omissions, de manque d'informations ou de données incomplètes dans l'évaluation environnementale Perception que l'analyse quant aux impacts sur la santé est partielle</p> <p>ÉCONOMIQUES Perception d'opposition entre la rentabilité économique d'une infrastructure (quantité de matières suffisantes) et les orientations de saine gestion des matières résiduelles (ex. : réduction à la source et recyclage) Historique de « faillite » de l'entreprise en charge de la construction et de l'opération Changements récurrents des coûts prévus pour la construction de l'infrastructure Nature du contrat (de type « put or pay »)</p> <p>DE LOCALISATION Présence d'une communauté agricole (crainte de la précipitation des émissions atmosphériques) Choix du site effectué avant le dépôt de résultats d'études techniques sur la localisation</p>
	<p>PROFIL DU VOISINAGE À proximité de l'autoroute 401, dans le parc industriel énergétique de Clarington À 1,2 km à l'est de la frontière avec Oshawa (à l'est de l'usine de pièces d'auto inexploitée d'Oshawa Rural / communauté agricole) À 500 mètres de la rive du lac Ontario</p>	



Étude de cas 6 : Carte de localisation de l'incinérateur de Durham et York, Ontario, Canada



Réalisé en août 2010 par
CARTEQ
GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE
Source de l'image: Virtual Earth


ÉTUDE DE CAS 7 : USINE DE TRAITEMENT MÉCANO-BIOLOGIQUE DE DONGARA À VAUGHAN, ONTARIO, CANADA		
ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS	DESCRIPTION DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
	<p><u>TECHNOLOGIE</u> Traitement mécano-biologique (équipement de tri pour les matières récupérables, équipement de mélange et système de granulation ou « pelletization »)</p> <p><u>EMPLACEMENT</u> Municipalité de Vaughan dans la municipalité régionale de York</p> <p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Potentiels : Grande région de Toronto et les régions de York, Durham et Peel o Actuel : Municipalités de la région de York (dont Vaughan) <p><u>TYPE DE PROJET</u> Propriété et opération : organisation privée Contrat de 20 ans entre le promoteur et la région de York pour le traitement de 100 000 tonnes par an</p> <p><u>INTRANTS</u> Capacité : 208 000 tonnes de matières résiduelles municipales par année Actuel : 100 000 tonnes/an, dont 60 % en provenance de la région de York</p> <p><u>POPULATION À DESSERVIR</u> 650 000 habitants</p> <p><u>DÉMARRAGE</u> 2008</p> <p><u>EXTRANTS</u> Granules EnerPax+ qui peuvent être brûlées pour produire de l'énergie (190 000 tonnes maximum par année, mais actuellement autour de 100 000 tonnes) Valeur énergétique autour de 10 000 btu/Lb</p> <p><u>HEURES DE FONCTIONNEMENT</u> Opérations : 20 heures par jour, six jours par semaine (heures prévues) Réception des matières : 12 heures par jour, soit de 7 à 19 heures, 5 jours par semaine</p>	<p><u>TECHNIQUES</u> Utilisation d'une combinaison de technologies rendant l'installation unique en Amérique du Nord Processus d'autorisation pour la valorisation des extrants</p> <p><u>SOCIAUX</u> Technologie de traitement sans historique de mobilisation Contrôle efficace des nuisances Bris mécanique et élimination de matières valorisables Efforts de liaison communautaire</p> <p><u>ENVIRONNEMENTAUX</u> Réduction du transport des matières et diminution des gaz à effet de serre Extrant mis en valeur en tant qu'énergies alternatives Nécessité d'autorisations réglementaires pour l'utilisation des extrants</p> <p><u>ÉCONOMIQUES</u> Coût plus élevé pour les citoyens en rapport à d'autres options de gestion des matières résiduelles Incertitude prolongée au niveau de l'écoulement des extrants à valeur ajoutée et remise en question de la rentabilité</p> <p><u>DE GOUVERNANCE</u> Travail de communication et de collaboration entre les autorités régionales et l'installation</p> <p><u>DE LOCALISATION</u> Proximité de deux autoroutes majeures et circulation des camions absente des quartiers</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Au nord-est de l'intersection entre l'autoroute 407 et l'autoroute 27 Zone industrielle</p>	

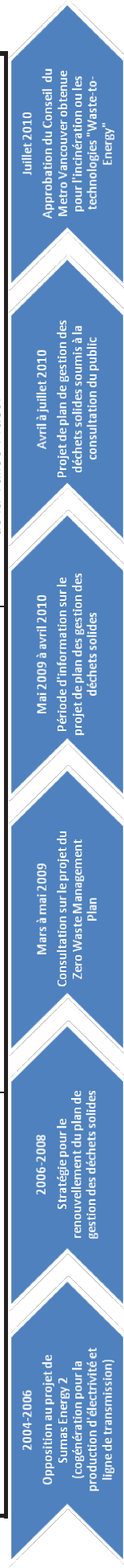




Étude de cas 7 : Carte de localisation de l'usine de traitement mécano-biologique de Dongara à Vaughan, Ontario, Canada



ÉTUDE DE CAS 8 : INCINÉRATEUR METRO VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANIQUE, CANADA

ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
 <p>Un incinérateur "Waste-to-Energy" à Trezzo en Italie qui a servi de modèle pour le projet de Gold River sur l'île de Vancouver.</p>	<p><u>TECHNOLOGIE</u> Projet d'incinération avec récupération d'énergie</p> <p><u>EMPLACEMENT</u> Région de Metro Vancouver (Lower Mainland)</p> <p><u>CLIENTS</u> Tout le territoire de Metro Vancouver</p> <p><u>TYPE DE PROJET</u> Propriété à déterminer, investissement de 470 millions \$ Appel d'offres planifié pour le design et la construction</p> <p><u>INTRANTS</u> 500 000 tonnes par année</p> <p><u>POPULATION DESSERVIE</u> Population de 2,23 millions pour Metro Vancouver en 2007 (2,55 millions comme estimation de la population pour 2015)</p> <p><u>DÉMARRAGE</u> L'objectif d'augmenter l'utilisation du « Waste-to-Energy » est fixé pour 2015 dans le projet de plan de gestion des déchets solides</p> <p><u>HEURES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES</u> 24 heures sur 24, 7 jours sur 7</p>	<p><u>TECHNIQUES</u> Dans la planification du projet, absence d'indication sur le type de technologie « Waste-to-Energy » à utiliser et implanter Justification du projet de WTE remise en question</p> <p><u>SOCIAUX</u> Démarche de consultation publique sur le plan de gestion des déchets solides Historique d'opposition à d'autres projets d'infrastructures d'envergure dans la région</p> <p><u>ENVIRONNEMENTAUX</u> Émissions atmosphériques dans un secteur où la qualité de l'air est sensible</p> <p><u>ÉCONOMIQUES</u> Perception d'une contradiction entre la rentabilité économique d'une infrastructure (quantité de matières sulfisantes) et les orientations de saine gestion des matières résiduelles (réduction à la source, recyclage, etc.) Compétition locale au niveau de la demande en matières combustibles (bois) Remise en question des coûts et aspects financiers de l'incinération comparativement à d'autres alternatives</p> <p><u>DE GOUVERNANCE</u> Technologies envisagées prématurées par rapport au contenu du plan de gestion et incertitude sur la ou les technologies à implanter pour la gestion des déchets solides et sur le site d'implantation malgré l'adoption du plan de gestion par le Conseil du Metro Vancouver Soutien de la majorité des représentants politiques en faveur du traitement thermique</p> <p><u>DE LOCALISATION</u> Absence d'indication sur l'emplacement exact de l'infrastructure Proximité de terres arables très productives et géomorphologie de la Vallée Fraser</p>
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>24 autorités locales (municipalités, districts, Première nation, villages) Proximité de la Vallée Fraser</p>		





ÉTUDE DE CAS 9 : CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE D'ISSÉANE (INCINÉRATEUR) D'ISSY-LES-MOULINEAUX, FRANCE		
FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE		
<p>ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS</p> 	<p>TECHNIQUES Utilisation d'une technologie éprouvée et existante</p> <p>SOCIAUX Existence d'un comité de suivi Site Internet simple et complet Création d'un groupe de « sentinelles » Information et suivi en temps réel</p>	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>
<p>DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS</p> <p>TECHNOLOGIE Incinération avec récupération d'énergie : 2 lignes de fours-chaudière d'une capacité totale de traitement de 61 tonnes/heure</p> <p>EMPLACEMENT Issy-les-Moulineaux aux portes de Paris (quai Roosevelt)</p> <p>CLIENT Communes adhérentes des Hauts-de-Seine, des Yvelines et certains arrondissements de Paris</p> <p>TYPE DE PROJET Propriété et construction : public Exploitation : privée 600 millions d'euros (hors taxes)</p> <p>INTRANTS (capacité) 460 000 tonnes pour la valorisation énergétique</p> <p>POPULATION DESSERVIE 1,1 million d'habitants</p> <p>DÉMARRAGE Débuté en décembre 2007</p> <p>EXTRANTS Vapeur : livrée au réseau de chauffage urbain et permet de chauffer l'équivalent de 79 000 logements. Électricité : 52 MW de puissance installée (sert aux besoins du centre et le surplus exporté sur le réseau national) Mâchefers : 104 000 tonnes (récupérés pour les chantiers routiers) Acier et aluminium récupérés</p> <p>TAUX DE REJETS Pour 2009, toutes les moyennes journalières sont en dessous des seuils moyens journaliers de l'arrêté préfectoral, à l'exception d'un léger dépassement d'une demi-heure sur un jour pour l'acide chlorhydrique (12,2 mg/Nm³ au lieu 10 mg/Nm³).</p>	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Aux abords de la Seine Autres activités économiques (Fiat, Yves Rocher, Microsoft, Bouygues) Transport ferroviaire à proximité</p>	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>	<p>ENVIRONNEMENTAUX Application d'une charte de qualité environnementale Prévention des nuisances et utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement Vitrine pour les projets de WTE</p> <p>ÉCONOMIQUES Valeur ajoutée au produit généré Perception d'une contradiction entre investissements majeurs pour l'incinération et la récupération et le tri</p> <p>DE GOUVERNANCE Sérieux et respect des engagements</p> <p>DE LOCALISATION Intégration au milieu physique et architectural environnant</p>



Étude de cas 9 : Carte de localisation du centre de valorisation énergétique d'Isséane (incinérateur) d'Issy-les-Moulineaux, France



ÉTUDE DE CAS 10 : CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO) DE SEQUEDIN, LILLE, FRANCE



ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS	DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS	FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
	<p><u>TECHNOLOGIE</u> Usine de biométhanisation Digestion dans 3 digesteurs horizontaux de 1 900 m³ Compostage intensif en tunnels (3 semaines) et maturation (3 semaines)</p> <p><u>EMPLACEMENT</u> Sequedin, Lille, France</p> <p><u>CLIENT</u> Lille Métropole et Communauté urbaine (LMCU)</p> <p><u>TYPE DE PROJET</u> Propriété et gestion : LMCU Exploitation privée : Carbiolane</p> <p><u>INTRANTS</u> Plus de 108 000 tonnes de matières organiques par an Matières organiques des particuliers de 85 communes de la LMCU, de 2 déchetteries et de la restauration (déchets de jardins, d'espaces verts et de cuisine)</p> <p><u>POPULATION DESSERVIE</u> 650 000 habitants</p> <p><u>DÉMARRAGE</u> 2007</p> <p><u>EXTRANTS</u> 34 000 tonnes de digestat par an 4 millions de m³ de biogaz-carburant à 98 % de méthane par an (4 millions de litres de diesel)</p> <p><u>HEURES DE FONCTIONNEMENT</u> Digesteurs : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Les matières résiduelles sont accueillies sur le site du lundi au vendredi. Les transferts par barge ont lieu du lundi au samedi.</p>	<p><u>TECHNIQUES</u> Utilisation d'une technologie novatrice (site pilote du projet européen Biogasmax), entraînant des difficultés de conception Délai dans les autorisations et retard dans la mise en œuvre</p> <p><u>SOCIAUX</u> Mise en place d'une entité de surveillance Concertation locale à l'amorce du projet</p> <p><u>ENVIRONNEMENTAUX</u> Utilisation des meilleures pratiques applicables en environnement et des meilleures technologies disponibles Génération de nuisances Réduction des GES en réduisant l'utilisation de carburants fossiles Source, production et utilisation à l'échelle locale</p> <p><u>ÉCONOMIQUES</u> Valeur ajoutée au produit généré</p> <p><u>DE GOUVERNANCE</u> Autorité du gestionnaire de projet Inscription dans une démarche plus globale de recherche Démarche judiciaire en cours</p> <p><u>DE LOCALISATION</u> Critères multiples pour le choix du site Transport intermodal</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Zone de la Pierrette, située à cheval sur les Communes de Lomme, Loos et Sequedin En bordure du canal de la Deûle Fond de vallée marécageux Boulevard du Marais (voie située entre le CVO et le parc d'autobus)</p>	



Étude de cas 10 : Carte de localisation du centre de valorisation organique (CVO) de Sequedin, Lille, France



ÉTUDE DE CAS 11 : USINE DE MÉTHANISATION DE MONTPELLIER, FRANCE



ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS		DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS		FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	
	<p><u>TECHNOLOGIE</u> Méthanisation, procédé en continu par voie sèche 4 lignes d'une capacité de 30 000 tonnes/an chacune</p> <p><u>EMPLACEMENT</u> Quartier Garosud, Montpellier, France</p> <p><u>CLIENT</u> Communauté d'Agglomération de Montpellier</p> <p><u>TYPE DE PROJET</u> Propriété et financement : public Construction : privée Exploitation pour 10 ans : groupement d'entreprises</p>	<p><u>TECHNIQUES</u> Difficultés à respecter la totalité des engagements technologiques Remise en question lors de la conception du projet et nécessité de révisions rapides</p> <p><u>SOCIAUX</u> Peu d'information transmise à la communauté locale et absence d'un processus de concertation Communication limitée à la technologie Proposition d'une solution d'expropriation face au mécontentement Mise en place de mesures pour étudier et comprendre la problématique des odeurs Établissement d'un registre de plaintes</p>	<p><u>ENVIRONNEMENTAUX</u> Constats d'inefficacité des mesures d'atténuation des nuisances</p> <p><u>ÉCONOMIQUES</u> Objectifs économiques non atteints</p> <p><u>DE GOUVERNANCE</u> Difficultés de gestion interne</p> <p><u>DE LOCALISATION</u> Localisation à proximité de zones résidentielles et de zones très fréquentées</p>	<p><u>INTRANTS</u> Capacité de traitement 203 000 tonnes/an, comprenant des ordures blanches et des matières organiques triées à la source Pour 2009 et 2010, les quantités reçues étaient davantage de l'ordre de 135 000 tonnes (matières municipales uniquement).</p> <p><u>POPULATION DESSERVIE</u> 500 000 habitants (capacité)</p> <p><u>DÉMARRAGE</u> 2008</p> <p><u>EXTRANTS</u> 32 000 tonnes de compost valorisé en agriculture (environ 26 000 issues des ordures ménagères et 6 000 des organiques porte-à-porte) Digestat stabilisé avant enfouissement 14 400 000 m³ de biogaz Métaux valorisés (tri à l'arrivée) : 4 300 t/an</p> <p><u>HEURES DE FONCTIONNEMENT</u> Réception des matières tous les jours à compter de 6 heures, y compris le dimanche et fonctionnement jusqu'à 22 heures du lundi au vendredi (arrêt le samedi à midi)</p>	<p>ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS</p> <p>CARTE DE LOCALISATION</p> <p>PROFIL DU VOISINAGE À proximité immédiate (250 mètres) de résidences et d'entreprises</p>
					



Étude de cas 11 : Carte de localisation de l'usine de méthanisation de Montpellier, France



ÉTUDE DE CAS 12 : USINE DE BIOMÉTHANISATION, LINKÖPING, SUÈDE

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	
<p>ASPECT VISUEL DES INSTALLATIONS</p> 	<p>TECHNIQUES</p> <p>Solution visant à réduire l'utilisation du diesel pour le transport ferroviaire</p> <p>Avant-gardisme du projet</p> <p>SOCIAUX</p> <p>Mise en place d'un comité des odeurs</p> <p>Mesures d'atténuation efficaces des nuisances</p> <p>ÉCONOMIQUES</p> <p>Rentabilité et retombées économiques du projet pour les investisseurs et le milieu</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX</p> <p>Réduction des quantités à éliminer</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>DE LOCALISATION</p> <p>Localisation d'une infrastructure correspondant aux orientations environnementales du milieu</p>
<p>DESCRIPTION SOMMAIRE DU CAS</p> <p>TECHNOLOGIE</p> <p>Traitement thermique de l'eau et biométhanisation des matières résiduelles afin d'utiliser le biogaz comme carburant pour les autobus municipaux</p> <p>Résidus chauffés à l'aide de vapeur jusqu'à 70 degrés Celsius, puis refroidis avant d'être transférés dans deux réacteurs où la décomposition s'effectue sur une période de 30 jours</p> <p>EMPLACEMENT</p> <p>Ville de Linköping, secteur Åby</p> <p>CLIENTS</p> <p>Population et agriculteurs avoisinants</p> <p>TYPE DE PROJET</p> <p>D'abord copropriété de la Ville, d'un abattoir et d'une association d'agriculteurs, l'usine a été rachetée par Svensk Biogas, l'entité suédoise nationale qui gère maintenant l'ensemble des opérations liées au biogaz du pays</p> <p>Le projet a été financé par plusieurs investisseurs privés</p> <p>INTRANTS</p> <p>45 000 tonnes de résidus par année</p> <p>55 % proviennent d'abattoirs, 45 % proviennent d'autres résidus alimentaires</p> <p>EXTRANTS</p> <p>Près de 1 000 mètres cubes de méthane sont extraits de chaque tonne de résidus</p> <p>45 000 tonnes de bio-engrais sont produites par l'usine chaque année</p> <p>POPULATION DESSERVIE</p> <p>140 000 habitants</p>	<p>TECHNIQUES</p> <p>Solution visant à réduire l'utilisation du diesel pour le transport ferroviaire</p> <p>Avant-gardisme du projet</p> <p>SOCIAUX</p> <p>Mise en place d'un comité des odeurs</p> <p>Mesures d'atténuation efficaces des nuisances</p> <p>ÉCONOMIQUES</p> <p>Rentabilité et retombées économiques du projet pour les investisseurs et le milieu</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX</p> <p>Réduction des quantités à éliminer</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>DE LOCALISATION</p> <p>Localisation d'une infrastructure correspondant aux orientations environnementales du milieu</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>PROFIL DU VOISINAGE</p>

1992

Début des opérations de l'usine de biométhanisation

Printemps 1997

Début de la production de biogaz pouvant être utilisé comme carburant

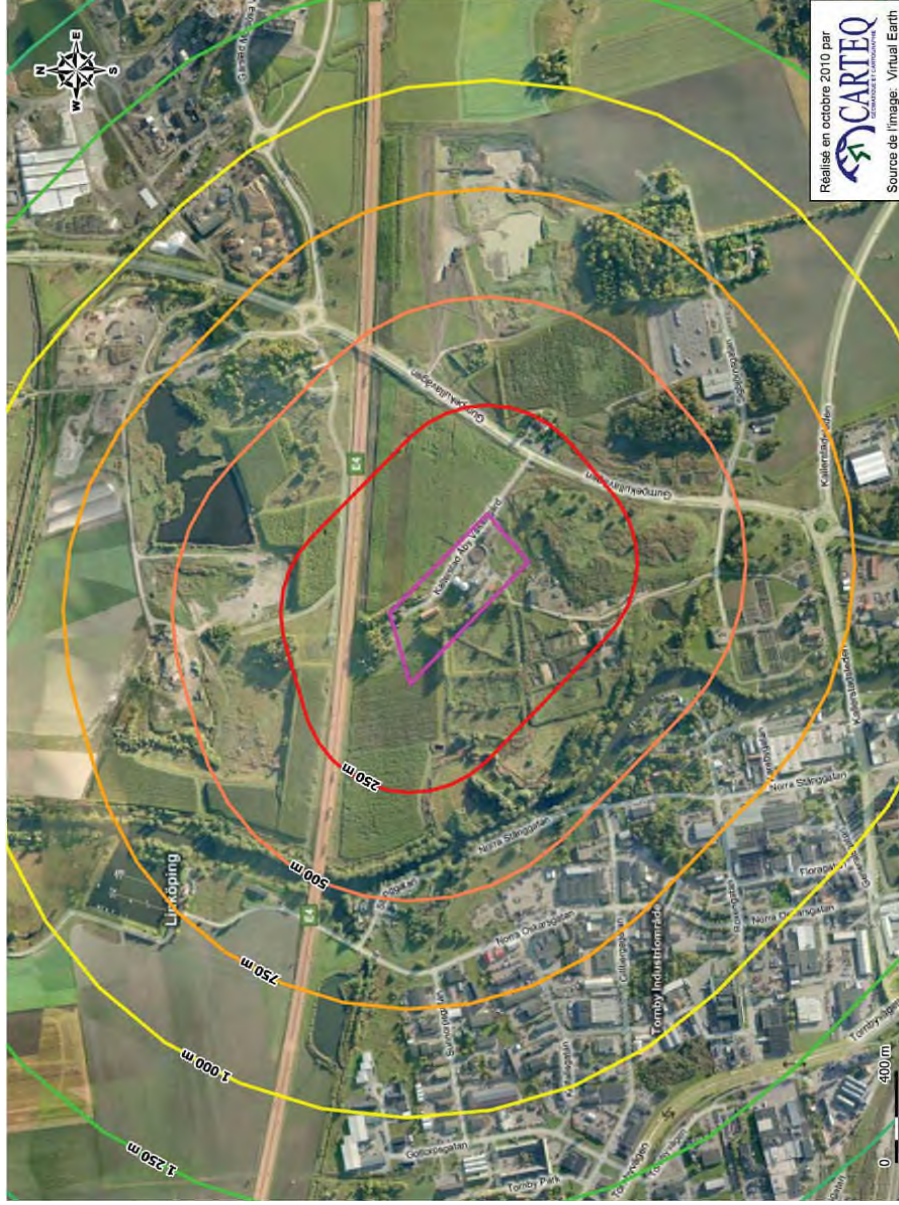
2004

Achat de l'usine par Svensk Biogas

2006

Inauguration du train fonctionnant au biogaz

Étude de cas 12 – carte de localisation de l'usine de biométhanisation, Linköping, Suède



1.3 Analyse synthèse

Pour mieux appréhender les expériences décrites dans les fiches et tenter d'en tirer des enseignements utiles, nous proposons une synthèse basée en premier lieu sur la distinction essentielle Échecs / Réussites. Un premier regroupement a ainsi été réalisé dans le but d'analyser de plus près les implantations qui ont constitué des échecs ou qui connaissent des difficultés sur le plan d'une insertion harmonieuse dans leur milieu. Un deuxième groupe réunit les cas que l'on peut qualifier de réussites à cet égard.

La synthèse portera successivement sur les deux groupes pour lesquels seront dégagés les principaux constats relatifs aux facteurs d'acceptabilité sociale identifiés.

1.3.1 Échecs et projets en difficulté

Pour dégager les principaux facteurs susceptibles de conduire à des difficultés d'acceptabilité sociale, les infrastructures suivantes ont été analysées :

- Lieu d'enfouissement technique de LDC à Danford Lake, Québec
- Usine de tri-compostage de Conporec à Sorel-Tracy, Québec
- Site de compostage de Ferti-Val à Bromptonville, Québec
- Incinérateur de Durham et York, Ontario
- Incinérateur de Metro Vancouver, Colombie-Britannique
- Usine de biométhanisation de Montpellier, France

1.3.1.1 Facteurs techniques

Doutes sur la technologie

- L'existence de doutes sur la technologie utilisée nuit évidemment à son implantation dans une collectivité. L'usine de tri-compostage de Sorel-Tracy en est une illustration : elle proposait une technologie émergente pour laquelle la population n'est jamais parvenue à reconnaître le bien-fondé étant donné les nuisances observées et la qualité des produits obtenus.
- Ailleurs, l'usine de biométhanisation de Montpellier suscite toujours des inquiétudes. En effet, le public constate qu'aucune amélioration significative ne résulte des efforts consentis pour réduire les nuisances.
- La méfiance peut aussi surgir d'une méconnaissance de la technologie utilisée ou, plus encore, de l'ignorance du type de technologie proposée. Il en est ainsi du plan de gestion des déchets solides de Metro Vancouver qui n'indique pas spécifiquement le type d'installation « Waste-to-Energy » susceptible d'être implanté. La méfiance peut également prendre naissance sur la base de mauvaises expériences (Montpellier) et un historique de nuisances associé aux technologies proposées (Metro Vancouver).
- Enfin, au-delà de la technologie proprement dite, la confiance du public peut être minée par la façon dont les opérations sont conduites tel le manque de rigueur dans le contrôle des opérations et des intrants par exemple (Bromptonville).

Attentes non répondues

- Les attentes présentes dans la population sont de première importance et le fait de ne pas y répondre est l'une des principales causes d'échec d'acceptabilité sociale constatées sur le plan des facteurs techniques. C'est le cas du projet d'incinérateur de Durham et York dont les performances anticipées sont inférieures aux attentes créées par le promoteur.
- Le cas de l'usine de méthanisation de Montpellier mérite également d'être relevé sous l'angle des engagements et des promesses technologiques qui n'ont pas été respectés. En effet, toute la documentation de présentation du projet vantait la grande fiabilité de l'usine et l'absence de nuisances alors que, dans les faits, on observe d'importants problèmes d'odeurs et de prolifération de mouches.

La technologie adoptée doit aussi répondre aux orientations souhaitées par la population, ce qui n'a pas été réalisé dans le cas du LET de Danford Lake où cette solution n'avait pas été présentée dans le cadre d'une planification régionale élargie. La concertation dans le milieu avait plutôt identifié la valorisation comme voie à privilégier et non pas l'enfouissement.

Prépondérance accordée aux aspects techniques

- La mise en valeur accentuée de la technique utilisée et de ses performances au détriment des préoccupations réelles du public peut être mal acceptée, comme ce fut le cas à l'usine de Sorel-Tracy.
- La population peut difficilement être réceptive au discours technique si elle n'est pas en mesure d'apprécier les efforts des promoteurs faute d'avoir été bien informée en amont et d'avoir établi un lien de confiance avec ces derniers. On relève ces circonstances également à Sorel-Tracy ainsi qu'au site de compostage de Bromptonville.
- Une autre situation à éviter consiste à douter des plaintes des citoyens en les opposant aux données fournies par un équipement (malfonctionnement de l'olfactomètre à Bromptonville).

1.3.1.2 Facteurs sociaux

Faiblesses de la légitimité du processus d'échange

- La légitimité du processus d'échange est une des conditions de l'acceptabilité sociale, et ce, tant sur le plan des mécanismes de consultation que sur la conduite des relations avec le milieu. Par exemple, pour l'usine de tri-compostage de Sorel-Tracy, les relations avec le milieu ont probablement souffert du manque de représentativité du comité ville-citoyens-entreprise. Cette situation prête à la critique et instille le doute.
- D'autres éléments peuvent également porter atteinte à la légitimité du processus d'échange. Le manque de transparence constitue évidemment une grande source de méfiance, comme il est rapporté dans l'exemple des modalités de consultation publique mises en place pour le LET de Danford Lake où le contenu de la lettre d'invitation était partial, les destinataires ciblés et la période de consultation mal choisis.
- Un autre cas de manque perçu de transparence peut être relevé pour l'incinérateur de Durham et York dont le mécanisme de consultation s'est terminé par le refus de poursuivre l'évaluation environnementale demandée par le milieu.

- Des informations partielles ou biaisées sont évidemment à mettre au rang des faiblesses de la légitimité du processus d'implantation d'une infrastructure. C'est ce qu'ont vécu les riverains de l'usine de biométhanisation de Montpellier. Alors qu'on leur avait présenté l'infrastructure comme étant avant tout une usine de méthanisation, ils ont constaté dans les faits qu'elle est d'abord un centre de tri des ordures.
- Mentionnons enfin que des promesses continues d'amélioration qui ne sont pas suivies de résultats concrets peuvent aussi miner la confiance des citoyens (Bromptonville).

Efforts de communication insuffisants ou mal ciblés

- Les liens avec la collectivité doivent être permanents et alimentés d'informations suffisantes et pertinentes, en amont et en aval d'un projet. Cet aspect n'a pas toujours été respecté parmi les sites de gestion des matières résiduelles qui ont connu ou qui connaissent des difficultés sur le plan de l'acceptabilité. Notons ceux de Sorel-Tracy, Bromptonville et Montpellier.

Influence négative liée au contexte historique

- Une collectivité partage une certaine réalité, présente et passée. Un promoteur ne peut donc faire abstraction du contexte historique, comme il a été mentionné dans la problématique d'implantation de l'incinérateur de Metro Vancouver. L'histoire récente de la région a en effet été marquée par une bataille contre un projet d'une usine de cogénération à partir de gaz naturel qui avait mobilisé plusieurs opposants et ainsi pavé la voie à une opposition à l'implantation d'un incinérateur.

Limites des processus de consultation et d'information

- L'opposition à un projet peut demeurer, et même augmenter, malgré la qualité de processus de consultation ou d'information mis en place. On peut observer cet état de fait à Montpellier où un panel de riverains a été chargé de participer activement au suivi des odeurs ainsi qu'à Metro Vancouver où le milieu a été convié à une démarche de consultation bien structurée. Dans les deux cas, l'opposition au projet s'est maintenue et, paradoxalement, elle s'est amplifiée à Metro Vancouver.

1.3.1.3 Facteurs environnementaux

Perception négative amplifiée par la récurrence des nuisances

- Les épisodes d'odeurs qui perdurent sont assurément une source d'irritation majeure pour les riverains. Pour le site de compostage de Bromptonville, comme pour l'usine de méthanisation de Montpellier et celle de tri-compostage à Sorel-Tracy, la problématique récurrente et l'inefficacité des mesures d'atténuation sont à l'origine de la mobilisation citoyenne.

Impact de l'historique de non-conformité de l'opérateur

- L'information disponible sur l'entreprise Covanta (incinérateur de Durham et York) illustre que l'historique d'infraction de l'opérateur sur le plan de la conformité aux normes (environnementales ou de travail) peut entacher un projet sur le plan de l'acceptabilité sociale.
- Si, en outre, on constate des lacunes dans l'évaluation environnementale du projet (comme ce fut le cas à Durham et York), la perception en est d'autant plus compromise.

Intolérance face à tout manque de transparence sur les questions de santé

- À Durham et York, les citoyens ont dénoncé ce qu'ils considéraient une lacune importante de l'analyse des impacts sur la santé. De ce fait, l'analyse a été jugée biaisée. La perception d'un manque de transparence sur les questions de santé devient facilement une source de mécontentement majeure étant donné l'importance accordée à cet aspect.

Incinération : perception négative toujours bien présente

- Bien que les meilleures technologies applicables au traitement des émissions atmosphériques permettent de respecter les normes les plus sévères, des doutes persistent vis-à-vis tout projet de traitement thermique.

1.3.1.4 Facteurs économiques

Opposition à l'importation de matières résiduelles

- L'importation et le transport interrégional de matières résiduelles en vue de leur traitement ou de leur élimination suscitent l'opposition. Le projet de LET de Danford Lake générerait des craintes à cet égard dans la population étant donné la proximité de la frontière ontarienne et la perception d'un manque de surveillance des intrants.
- La réaction est encore plus négative dans le cas de matières organiques, comme on peut le constater à l'usine de tri-compostage de Sorel-Tracy et la plate-forme de compostage de Bromptonville qui, toutes deux, avaient reçu des matières en provenance de la ville de Toronto.

Importance de l'aspect budgétaire

- Les dépassements de budget sont perçus négativement par les citoyens, car ils tendent à démontrer un manque de rigueur dans la gestion du projet. Par exemple, les coûts de construction des installations de Durham et York ont graduellement augmenté, passant de 198 à 272 millions \$. Les doutes sont d'autant plus importants lorsque l'entreprise traîne un historique de problèmes financiers sérieux. Ceci amène les citoyens à questionner la capacité des promoteurs à gérer l'ensemble des autres aspects des projets (techniques, environnementaux, etc.)
- Par ailleurs, des coûts jugés trop bas peuvent aussi créer la méfiance, comme on le constate pour l'incinérateur de Metro Vancouver qui devait concurrencer les coûts d'enfouissement.

Priorité des nuisances sur les considérations économiques

- Le promoteur ne doit pas perdre de vue que ses objectifs et contraintes économiques sont secondaires aux yeux des citoyens en comparaison des nuisances. À Sorel-Tracy, le promoteur a consacré des efforts substantiels pour mettre en valeur ses objectifs de croissance internationale, mais seules les problématiques locales ont retenu l'attention de la collectivité.
- À Montpellier, les préoccupations des citoyens portent presque uniquement sur les nuisances alors que l'entreprise fait face à des difficultés économiques majeures.

Incineration : pression pour leur rentabilité économique

Vu l'importance des investissements requis pour construire et exploiter ce type d'équipement, ainsi que par leur capacité de produire de l'énergie, il en résulte une perception que moins d'efforts seront consacrés à la mise en œuvre des efforts de récupération et de recyclage.

1.3.1.5 Facteurs de gouvernance

Doutes sur la neutralité des représentants politiques

- À Metro Vancouver et à Danford Lake, la population a été conduite à questionner la neutralité des représentants politiques.

Changements fréquents des personnes responsables

- Des craintes sur la stabilité d'une entreprise peuvent s'installer quand des changements fréquents surviennent au sein du conseil d'administration ou du comité de direction. Il est alors plus difficile de créer ou de maintenir un lien de confiance. À l'usine de tri-compostage de Sorel-Tracy, cette situation touchait en outre les personnes appelées à assurer la liaison avec la collectivité.

Moyens d'intervention limités de la part des autorités publiques

- Le gestionnaire public Montpellier Agglomération semble devoir s'en remettre entièrement aux firmes mandatées pour résoudre les problèmes de fonctionnement et de nuisances de l'usine. L'usine doit alors poursuivre ses activités étant donné l'importance des investissements engagés et l'absence d'alternative pour la gestion des déchets.

Contraintes réglementaires

- Le projet peut se retrouver en situation difficile si certains aspects de l'exploitation tardent à être acceptés ou autorisés par les instances gouvernementales (Vaughan, Ontario).

1.3.1.6 Facteurs de localisation

Proximité de riverains et incompatibilités avec le milieu environnant

- La proximité de riverains pose naturellement des défis accrus pour l'acceptabilité sociale d'un site de traitement des matières résiduelles, surtout si des facteurs géographiques accentuent le problème des odeurs (Sorel-Tracy).
- Le milieu géographique peut, en soi, être difficilement compatible avec le traitement de matières résiduelles, comme l'illustre la situation à Sorel-Tracy. En plus d'une situation devenue plus difficile à cause des vents dominants en direction des riverains, l'installation d'un centre de tri-compostage devait aussi composer avec certains phénomènes causés par la présence du fleuve Saint-Laurent créant des zones d'odeurs stagnantes.

- Les citoyens sont particulièrement sensibles aux impacts locaux générés par la localisation de projets aux nuisances appréhendées. À titre d'exemple, le projet de Metro Vancouver suscite la crainte des riverains, car le corridor de la vallée du Fraser peut favoriser la stagnation des masses d'air. Dans ce dernier cas, l'incinérateur s'ajoute aux autres sources d'émissions et contribue à un effet cumulatif.
- La problématique d'insertion dans un milieu est d'autant plus délicate qu'elle peut atteindre des activités commerciales environnantes ou même remettre en question la qualité de vie de tout le secteur immédiat (Bromptonville).
- D'autres types d'incompatibilités ont été relevés :
 - le LET de Danford Lake ne correspondait pas aux orientations visant à préserver ce secteur de villégiature;
 - les projets d'incinérateur de Durham et York et de Metro Vancouver soulèvent des inquiétudes sur le rejet de contaminants dans les zones agricoles environnantes.

Questionnements sur la localisation

La désignation d'un lieu de traitement des matières résiduelles doit, entre autres, suivre une procédure transparente et résulter d'une décision empreinte d'équité.

- Dans le cas de l'incinérateur de Metro Vancouver, la procédure a souffert de l'absence d'indication sur l'emplacement exact de l'infrastructure dans le plan de gestion des déchets solides. Un tel flou nuit à l'adhésion.
- Le choix de l'emplacement du LET de Danford Lake a été miné, quant à lui, par un sentiment de manque d'équité ressenti par les citoyens. Ceux-ci n'ont pas bien réagi au fait que ce site d'enfouissement implanté dans leur petite collectivité visait à répondre à une gestion interrégionale des matières résiduelles.
- Le cas de Montpellier nous montre que, malgré tout le soin attentif que l'on peut porter à la désignation d'un lieu de traitement des matières résiduelles, celui-ci n'est jamais à l'abri du rejet par les riverains. Ainsi, malgré la pertinence du lieu choisi pour cette usine, à la suite d'une approche multicritères, l'importance des nuisances est telle que la localisation du site ainsi que la technologie employée sont fortement contestées.

1.3.2 Réussites

Pour dégager les principaux facteurs présents dans les cas considérés comme des réussites, les infrastructures suivantes ont été analysées :

- Lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Sainte-Sophie
- Incinérateur de la Ville de Québec à Québec
- Usine de traitement mécano-biologique de Vaughan, Ontario
- Incinérateur d'Issy-les-Moulineaux, France
- Centre de valorisation organique de Sequedin à Lille, France
- Usine de biométhanisation de Linköping, Suède

1.3.2.1 Facteurs techniques

Diligence pour intégrer des technologies efficaces

- Sur le plan technique, la diligence est un gage de réussite en réponse aux nuisances et préoccupations ressenties par les citoyens. C'est ce que l'on constate au site d'enfouissement technique de Sainte-Sophie et à l'usine de production de granules à Vaughan où la recherche et l'intégration de solutions techniques se font rapidement et de façon efficace lorsque des améliorations sont requises.

Contextes propices à l'acceptation de l'innovation

- Certains contextes sont propices à l'innovation. C'est le cas du centre de valorisation organique de Sequedin à Lille où une technologie peu utilisée semble bien acceptée dans la population. Il faut noter que ce centre est un site pilote d'un certain statut, car on considère qu'il pourrait faire école sur le territoire européen. À Vaughan, l'utilisation de technologies novatrices semble également présenter un contexte favorable. L'acceptabilité est d'autant plus facilitée si l'innovation apporte une solution à des problèmes jusque-là non résolus, comme c'est le cas à Linköping.

Nuisances potentielles minimisées avec une technologie éprouvée

- Une technologie largement répandue et fiable peut être un facteur de performance comme on l'observe à l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux.

1.3.2.2 Facteurs sociaux

Consultation en amont d'un projet

- Une règle d'or semble avoir guidé la presque totalité des projets observés ayant réussi : celle d'associer des citoyens avant et durant l'implantation d'un projet. L'implication de la collectivité peut prendre alors différentes formes :
 - mécanisme de pré-consultation dans des projets d'expansion (Sainte-Sophie);
 - tribunes offertes aux citoyens (Québec);
 - consultation publique (Vaughan);
 - concertation locale (Sequedin à Lille);
 - comité de suivi déjà actif avant la construction de l'infrastructure (Issy-les-Moulineaux).

Participation des citoyens dans le suivi des opérations

- Une deuxième règle d'or s'applique également à la presque totalité des cas : la collectivité joue un rôle dans le suivi des nuisances. Au Québec, en Ontario ou en France, diverses formules ont encore ici été adoptées :
 - Comité de vigilance (lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie et incinérateur de Québec);
 - Comité de suivi (usine de Vaughan et centre Isséane);
 - Commission Locale d'Information et de surveillance (CLIS) (CVO de Sequedin);
 - Comité de liaison ou groupe de citoyens « sentinelles » (centre Isséane et usine de biométhanisation de Linköping).

Accès à l'information

- L'acceptabilité sociale semble favorisée lorsque des moyens sont pris pour rejoindre une collectivité et bien l'informer sur la performance d'une infrastructure de traitement des matières résiduelles. On note en particulier la création de sites Internet utilisés pour entrer en communication bidirectionnelle avec les citoyens et où l'on retrouve une information complète et régulièrement mise à jour. Dans le cas de l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux, deux webcams sont utilisées pour transmettre en continu les activités qui se déroulent dans les installations.

Compréhension partagée de la justification d'un projet

- Dans le cas du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, de l'incinérateur de Québec ainsi que du Centre de valorisation organique de Sequedin à Lille l'implantation et l'exploitation ont été facilitées par la reconnaissance d'un besoin de traitement des matières résiduelles. La population a été amenée à comprendre la nécessité de telles installations.

1.3.23 Facteurs environnementaux

Adoption d'une politique et d'engagements environnementaux

- Les infrastructures de Sainte-Sophie et d'Issy-les-Moulineaux ont adopté une politique environnementale (une « charte de qualité environnementale » dans le cas d'Issy-les-Moulineaux) dans laquelle est abordé un ensemble de sujets pouvant susciter des préoccupations dans la collectivité. Cet engagement formel rassure le public sur le sens des responsabilités de l'organisation.

Gestion environnementale diligente

- En plus des engagements publics qui peuvent être pris, les mesures concrètes de gestion et de prévention des nuisances sont une grande source de confiance dans la population. C'est le cas du programme de gestion environnementale à Sainte-Sophie et de la démarche Haute Qualité Environnementale à Issy-les-Moulineaux. Situation à signaler, cette dernière démarche a été utilisée dès la conception du projet de Sequedin à Lille et elle a fait partie des éléments utilisés pour favoriser son accueil dans le milieu.

Valeur ajoutée des extrants au plan environnemental

- La nature des extrants et l'utilisation qui en est faite peuvent contribuer à la perception positive d'une infrastructure. À l'usine de production de granules de Vaughan par exemple, les granules sont une source d'énergie qui pourrait remplacer avantageusement des carburants plus polluants utilisés dans les cimenteries limitrophes.

- Si, de plus, les extrants trouvent des débouchés localement, la perception n'en est que plus favorable :
 - Le centre de valorisation organique de Sequedin à Lille produit un biocarburant utilisable par le parc d'autobus local.
 - Le LET de Sainte-Sophie transfère les biogaz à l'usine Cascades située non loin.
 - L'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux produit une vapeur utilisée entre autres pour le chauffage de logements de la municipalité.
 - Évidemment, le traitement local avec des débouchés locaux profite d'un bilan favorable de réduction des gaz à effet de serre, un argument promotionnel qui a été mis à profit à Lille. C'est aussi le cas de l'usine de biométhanisation de Linköping où le biogaz utilisé localement réduit les émissions de GES et améliore la qualité de l'air en remplaçant des combustibles fossiles.

1.3.24 Facteurs économiques

Mesures compensatoires et de soutien à la collectivité

- Contribuer à améliorer la qualité de vie de la collectivité est une voie qu'ont empruntée les infrastructures de Sainte-Sophie et de Québec en particulier. Le soutien financier ou l'aide à des projets du milieu offerts à Sainte-Sophie contribuent au maintien de relations harmonieuses. À Québec, des fonds sont consacrés spécifiquement à la réduction des nuisances.

Avantage économique local généré par les extrants

- À l'instar des avantages pour l'environnement, des extrants utilisés localement peuvent apporter un impact économique intéressant. Les biogaz du site de Sainte-Sophie utilisés par Cascades, ceux de Sequedin à Lille utilisés par le parc d'autobus voisin et la vapeur qui chauffe des dizaines de milliers de logements à Issy-les-Moulineaux représentent des situations très avantageuses pour de telles infrastructures. À Linköping, les retombées économiques de l'usine de biométhanisation profitent à différentes sphères d'activité, et ce, tant pour les extrants (bio-engrais avec les producteurs agricoles; biocarburant avec l'agence de transport) que pour les intrants (en provenance d'industries du milieu agroalimentaire).

Acceptabilité des coûts d'exploitation

- Les infrastructures de gestion des matières résiduelles sont évidemment soumises à des impératifs économiques qui imposent des contraintes. Une infrastructure sera bien accueillie dans la mesure où ses coûts d'exploitation seront jugés acceptables par la collectivité. C'est le cas de l'usine de production de granules à Vaughan qui coûte plus cher aux citoyens qu'un mode de traitement plus classique. Les coûts d'exploitation doivent être jugés raisonnables par le public dans l'évaluation globale qu'il fait des inconvénients et des avantages, notamment par rapport à l'environnement.

1.3.2.5 Facteurs de gouvernance

Autorité des instances publiques

- L'autorité du corps public auprès de l'exploitant joue un rôle positif dans la perception des citoyens. On note dans les deux cas français (Issy-les-Moulineaux, Lille) que les instances publiques ont toute l'autorité nécessaire auprès des exploitants privés. Les citoyens ont alors le sentiment qu'ils sont mieux représentés, plus écoutés et plus en sécurité.
- Il va de soi que la propriété publique d'une infrastructure (comme à Québec) facilite le contrôle des installations même si la gestion et l'exploitation sont confiées au secteur privé.

Collaboration des responsables avec la collectivité

- Comme mentionné pour Sainte-Sophie et Vaughan, l'implication des dirigeants d'une infrastructure au niveau de la collectivité et leur bonne collaboration avec les autorités sont gages d'une intégration harmonieuse : ex. intérêt démontré pour les activités du comité de vigilance, contacts directs avec la population, attitude proactive avec les autorités.

Indépendance du comité de vigilance

- Le caractère indépendant du comité de vigilance est particulièrement mis en évidence à l'incinérateur de Québec. Le comité prend position officiellement et possède la latitude d'établir ses propres liens de communication. Avec, en plus, des règles de fonctionnement bien établies, claires et connues, le public a le sentiment d'assurer une réelle veille et vigie sur l'exploitation des installations.

1.3.26 Facteurs de localisation

Intégration au milieu environnant

- L'intégration au milieu environnant, comme l'atténuation visuelle et l'intégration au paysage, rejoint très certainement des préoccupations de plusieurs citoyens. Cette approche a été particulièrement relevée dans le cas de projets du LET de Sainte-Sophie et de l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux.
- L'intégration passe aussi par le choix du lieu pour minimiser les nuisances. À Vaughan, l'accès direct par l'autoroute évite la circulation de camions dans des quartiers voisins.
- L'accueil sera d'autant plus facilité si le site choisi correspond aux orientations environnementales du milieu, comme c'est le cas pour l'usine de Linköping.
- La proximité d'un cours d'eau peut être un facteur positif comme le démontre le centre de valorisation organique de Sequedin à Lille. Le cours d'eau est utilisé comme voie navigable pour le transport des matières résiduelles de façon à éviter ainsi les impacts environnementaux et les nuisances liés au transport routier. Cet aspect signale des avantages que peut procurer le transport intermodal.
- Il est intéressant de soulever le fait que la sélection du site de Sequedin à Lille a été réalisée sans utiliser de critères sociaux, mais en se basant uniquement sur des critères économiques et environnementaux. Les avantages d'un cours d'eau utilisé en remplacement du transport par camions semblent donc, dans certaines conditions, avoir constitué un atout d'acceptabilité.

1.3.3 Tableau synthétique

Facteurs d'acceptabilité sociale		
Facteurs	Échecs (ou difficultés)	Réussites
Techniques	Doutes sur la technologie	Dynamisme pour intégrer des technologies efficaces
	Attentes non répondues	Contextes propices à l'acceptation de l'innovation
	Prépondérance accordée aux aspects techniques	Nuisances potentielles minimisées avec une technologie éprouvée
Sociaux	Faiblesses de la légitimité du processus d'échange	Consultation en amont d'un projet
	Efforts de communication insuffisants ou mal ciblés	Participation des citoyens dans le suivi des opérations
	Influence négative liée au contexte historique	Accès à l'information
	Limites des processus de consultation et d'information	Compréhension partagée de la justification d'un projet
Environnementaux	Perception négative amplifiée par la récurrence des nuisances	Adoption d'une politique environnementale
	Impact de l'historique de non-conformité de l'opérateur	Gestion environnementale diligente
	Intolérance à tout manque de transparence sur les questions de santé	Valeur ajoutée des extrants au plan environnemental
	Incinération : perception négative toujours bien présente	
Économiques	Opposition à l'importation de matières résiduelles	Mesures compensatoires et de soutien à la collectivité
	Importance de l'aspect budgétaire	Avantage économique local généré par les extrants
	Priorité des nuisances sur les considérations économiques	Acceptabilité des coûts d'exploitation
	Incinération : pression pour leur rentabilité économique	
Gouvernance	Doutes sur la neutralité des représentants politiques	Autorité des instances publiques
	Changements fréquents des personnes responsables	Collaboration des responsables avec la collectivité
	Moyens d'intervention limités de la part des autorités publiques	Indépendance du comité de vigilance
	Contraintes réglementaires	
Localisation	Proximité de riverains et incompatibilités avec le milieu environnant	Intégration au milieu environnant
	Questionnements sur la localisation	

1.4 Principaux enseignements

En conclusion, il apparaît très certainement approprié et utile de cerner les principaux enseignements auxquels cette synthèse nous convie.

Au préalable, il convient de constater que l'approche méthodologique a généré un contenu riche, et ce, pour chacun des facteurs d'acceptabilité sociale identifiés.

On peut noter, en outre, que la diversité des cas retenus pour l'ensemble de l'étude se retrouve au sein des deux grands groupes que nous avons créés par notre distinction Échecs/Réussites. La représentativité technique dans les groupes *Échecs* et *Réussites* fait ressortir le fait que l'acceptabilité sociale n'est pas nécessairement reliée à un type spécifique d'infrastructure.

Que peut-on retenir de cette étude de douze cas réels vécus dans des contextes très divers? Voici les principaux enseignements qui se dégagent pour les six grands types de facteurs.

1.4.1 Facteurs techniques

Une des dimensions fondamentales de l'acceptabilité sociale se situe au niveau de la confiance que la collectivité doit avoir vis-à-vis des équipements ou du procédé général. Le public doit posséder des indications qui le rassurent sur la fiabilité des installations et leur capacité à prévenir les nuisances. À cet égard, il est évident qu'une technologie éprouvée suscite moins de craintes. Par ailleurs, l'innovation n'est pas nécessairement sujette à rejet. Une collectivité peut montrer de l'ouverture à la nouveauté si elle reconnaît une valeur à la technologie proposée, si elle lui attribue une plus-value sur le plan environnemental en particulier.

Évidemment, la confiance peut rapidement s'effriter si la conduite des opérations laisse à désirer. Cette situation est d'autant plus dommageable si les responsables ont suscité des attentes élevées qu'ils ne peuvent remplir.

Par ailleurs, il faut aussi considérer que le public peut faire preuve de tolérance vis-à-vis des nuisances quand, pour sa part, l'opérateur fait preuve de dynamisme et de diligence pour apporter rapidement des solutions techniques efficaces.

1.4.2 Facteurs sociaux

La légitimité du processus d'échange est également une condition fondamentale de l'acceptabilité sociale. Elle se bâtit dès la phase de conception du projet et doit être entretenue par la suite tout au long de l'implantation et de l'exploitation. Cette dimension est primordiale et s'appuie sur un ensemble de moyens auxquels de nombreux efforts doivent être consacrés. Les cas répertoriés en désignent quelques-uns parmi les plus importants :

- information et consultation en amont du projet;
- participation en continu des citoyens notamment par le biais d'un comité représentatif de la collectivité;
- mécanismes de communication variés qui démontrent une attitude de transparence et qui permettent à la population d'influencer les projets;
- ouverture aux préoccupations et volonté de dialogue avec la collectivité.

Signalons également l'importance d'appuyer les engagements par des efforts réels et déterminés menant à des résultats concrets.

Si la légitimité du processus d'échange est une condition fondamentale de l'acceptabilité sociale, elle n'en constitue pas pour autant une condition suffisante. Malgré la qualité de la démarche, l'opposition à un projet peut demeurer. De nombreux motifs d'opposition peuvent être déterminants comme on l'a vu dans l'étude des divers facteurs.

Sur le plan plus spécifiquement social, la qualité du processus d'échange peut être exemplaire, mais être confrontée à un contexte historique défavorable. Ainsi, une collectivité peut demeurer marquée par des événements négatifs qui ont eu lieu dans le passé et qui ont pu « figer » les perceptions. Un parallèle peut alors s'établir et « influencer » la prédisposition des citoyens, comme l'illustre le niveau d'acceptabilité des projets d'incinération.

1.4.3 Facteurs environnementaux

Un contexte favorable à l'acceptabilité sociale s'établit en présence d'une politique environnementale formelle, bien diffusée dans le public et constituée d'engagements clairs. La confiance ainsi suscitée sera renforcée par une gestion environnementale responsable basée sur des mesures efficaces de contrôle des nuisances. Voilà assurément des repères sûrs. À défaut de telles dispositions, la situation est fragile. Il va de soi que la tolérance des citoyens sera malmenée si les mesures sont inefficaces et conduisent à des épisodes récurrents de nuisances. Une situation problématique qui perdure est le prélude à une opposition ferme et systématique.

La nature des extrants joue aussi un rôle dans la perception de la collectivité. On constate que leur plus-value sur le plan environnemental est très appréciée (comme, par exemple, le fait d'offrir une solution de rechange moins polluante). La perception n'en est que plus favorable si ces extrants peuvent être utilisés localement et représenter notamment un gain pour la réduction des gaz à effet de serre.

1.4.4 Facteurs économiques

Il est clair que le transport interrégional et, en particulier, l'équité régionale en matières d'élimination de matières résiduelles suscitent des préoccupations citoyennes et que l'opposition sera d'autant plus grande s'il s'agit d'ordures ou de matières organiques. Une impression d'iniquité peut notamment en être la cause.

Par ailleurs, certains milieux peuvent être sensibles à l'aide de mesures compensatoires. En effet, la situation prend alors une autre connotation dans l'optique où les gens peuvent y percevoir un échange, un rapport « gagnant-gagnant ». Dans le même ordre d'idées, il faut signaler que la présence de l'infrastructure sera encore plus acceptable si les extrants peuvent être utilisés localement et apporter des bénéfices économiques à la population environnante.

Il y aura cependant toujours une priorité accordée aux nuisances vis-à-vis de considérations économiques. Les objectifs et contraintes économiques du promoteur sont secondaires aux yeux d'un citoyen confronté à des atteintes à sa qualité de vie.

1.4.5 Facteurs de gouvernance

La légitimité du processus d'échange s'appuie entre autres sur un comité de vigilance représentatif. Sur le plan de la gouvernance, celui-ci doit également posséder un caractère indépendant. Les citoyens doivent sentir que leurs intérêts sont pris en compte. La crédibilité du comité (ou celle de toute autre entité de surveillance) constitue un critère essentiel.

Les citoyens doivent aussi avoir le sentiment d'être bien représentés par les autorités publiques. Les représentants publics doivent démontrer un certain leadership et faire preuve d'autorité plutôt que de dépendre entièrement des exploitants privés.

Finalement, une bonne connaissance et le respect du cadre réglementaire sont des incontournables à tous les points de vue, incluant celui de l'acceptabilité sociale.

1.4.6 Facteurs de localisation

La proximité des riverains arrive au premier rang des contraintes à considérer pour l'emplacement d'une infrastructure de traitement ou d'élimination de matières résiduelles. Leur proximité est encore plus problématique si leur localisation comporte des contraintes ou des risques liés au milieu environnant (ex. vents dominants) ou si des impacts économiques négatifs sont en jeu (activités commerciales, réputation d'un secteur, etc.).

Les incompatibilités avec le milieu environnant peuvent être diverses. Non seulement faut-il les éviter, mais, au contraire, opter pour une intégration maximale de manière à minimiser toute la gamme des nuisances possibles : odeurs, bruit, impact visuel, poussières, etc. Des inquiétudes pour la santé peuvent également être soulevées et les effets cumulatifs ne doivent pas être ignorés.

Il ne faut pas oublier non plus que, tout comme la légitimité du processus d'échange, le choix de l'emplacement est une condition première de l'acceptabilité sociale, mais il n'en constitue pas pour autant une condition suffisante. C'est-à-dire que malgré toute la pertinence que peut avoir un site, celui-ci sera toujours contesté si les nuisances sont importantes.

2 ÉTAPE 2 : FACTEURS DE SENSIBILITÉ SECTORIELS : 13 CAS D'ÉTUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM

Cette deuxième étape étudie treize cas échantillonnés au sein de la CMM. Après l'étape 1 qui était centrée sur la gestion des matières résiduelles, les cas analysés touchent cette fois-ci divers types d'infrastructures tels l'aéronautique, le transport routier, le développement domiciliaire et la production d'énergie. Les préoccupations, avis et commentaires colligés sont, encore une fois ici, analysés sur la base des principaux facteurs d'acceptabilité sociale en jeu, soit les facteurs techniques, sociaux, environnementaux, économiques, de gouvernance et de localisation.

Dans ce chapitre, le lecteur trouvera d'abord une description de la méthodologie utilisée pour cette étude, suivie d'un ensemble de fiches décrivant et analysant les treize cas sélectionnés. Chaque fiche présente, en première page, l'ensemble des informations essentielles à une compréhension rapide du contexte et de la nature des éléments en jeu. Ces informations sont complétées par une synthèse des préoccupations qui ressortent pour chacun. Enfin, un bilan identifie avec une approche quantitative les principaux éléments de sensibilité sociale présents sur le territoire de la CMM.

En annexe du présent document sont présentés un tableau des intervenants par secteur de la CMM et un relevé des modes de mobilisation utilisés. Une bibliographie exposant les sources et références utilisées pour chaque cas étudié des différents secteurs de la CMM est également présentée en annexe.

2.1 Méthodologie

Cette étude repose sur une approche méthodologique qui a permis, dans un premier temps, d'identifier les cas les plus pertinents et, dans un deuxième temps, de procéder à une analyse plus approfondie menant à des conclusions significatives.

2.1.1 Méthodologie d'échantillonnage des cas étudiés

Transfert Environnement, dans un premier temps, a réalisé une recherche préliminaire afin d'identifier un grand nombre de cas pertinents qui se sont présentés dans la grande région métropolitaine. Par la suite, un ensemble de critères de sélection ont été appliqués de façon à s'assurer d'une vision complète des éléments de sensibilité présents sur le territoire. Le choix des cas proposés a été guidé par les facteurs suivants :

- diversité des types de projets et des promoteurs;
- documentation disponible apte à fournir une étude en profondeur;
- couverture de l'ensemble du territoire.

Par la suite, treize cas ont été retenus par les membres de la Table d'échanges techniques sur la gestion des matières résiduelles. Vingt cas supplémentaires ont aussi été identifiés en vue d'apporter des informations complémentaires sur les modes de mobilisation présents et sur la nature des intervenants. À cet égard, il faut signaler qu'un portrait des principaux intervenants des divers secteurs a été réalisé. On retrouvera en annexe l'ensemble des intervenants classés par secteur du territoire de la CMM, et ce, à l'intérieur des douze catégories identifiées (P1 à P12).

2.1.2 Méthodologie d'analyse des préoccupations

Les projets ayant fait l'objet d'une consultation publique ont pu être analysés à l'aide des mémoires déposés par les parties prenantes, lorsque ceux-ci étaient disponibles. En l'absence de mémoires, les préoccupations ont été identifiées à l'aide du rapport d'enquête et d'audience publique produit par l'organisme responsable de la consultation, soit le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ou la Ville de Longueuil.

Dans le cas des projets n'ayant pas fait l'objet d'une consultation publique, l'analyse a été réalisée à l'aide de revues de presse. Les préoccupations du milieu ont ainsi pu être cernées au fil des articles. Ce type d'analyse se révèle toutefois moins précis, puisque le nombre et la diversité des intervenants et des préoccupations sont inférieurs à ce qui peut être obtenu lors de l'analyse de mémoires ou de rapports de consultations publiques.


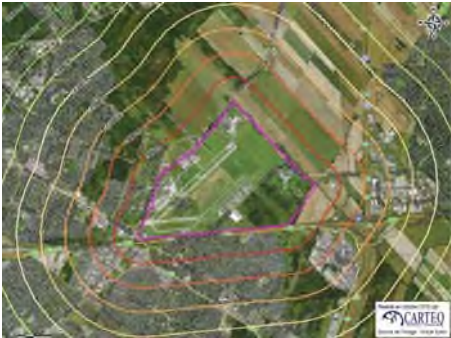
L'étude reprend les six catégories de facteurs d'acceptabilité sociale utilisées à l'étape 1. Dans la présente étape, tant pour l'analyse de chacun des cas retenus que pour l'analyse globale, une attention constante est portée au nombre d'interventions qui ont été relevées. L'approche quantitative ainsi adoptée permet de jauger l'importance relative non seulement des six catégories de facteurs, mais aussi des divers éléments de sensibilité qui les composent.

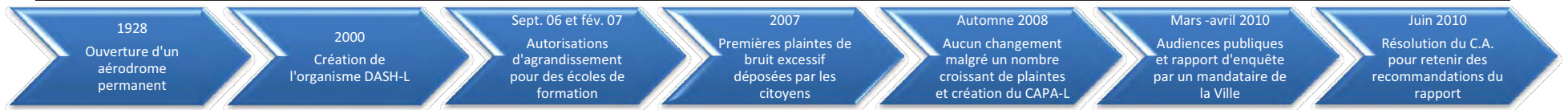
2.1.3 Sources d'information

Cas analysés	Méthode d'analyse	Nombre de mémoires déposés
1- Aéroport de Saint-Hubert, Longueuil	Ville de Longueuil : mémoires	69
2- Projet de centre de transbordement (RCI Environnement), Longueuil	Revue de presse	-
3- Projet de centre de transbordement sous l'échangeur Turcot (MATREC), Montréal	Revue de presse	-
4- Écocentre L'Acadie, Montréal	Revue de presse	-
5- Centrale de valorisation du biogaz, Montréal	BAPE : rapport	-
6- Projet de reconstruction du complexe Turcot, Montréal	BAPE : mémoires	110
7- Projet de développement de l'ancien Séminaire de philosophie, Montréal	OCPM : mémoires	49
8- Agrandissement du LES (Carrière Demix), Montréal	BAPE : rapport	-
9- Projet d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés (Mascouche), Couronne Nord	BAPE : mémoires	13
10- Agrandissement du LET (Lachenaie), Couronne Nord	BAPE : mémoires	47
11- Parachèvement de l'autoroute 30 (Candiac), Couronne Sud	BAPE : mémoires	252
12- Projet de centrale du Suroît (Beauharnois), Couronne Sud	BAPE : mémoires	34
13- Prolongement de l'autoroute 25, Montréal	BAPE : mémoires	77

2.2 Fiches des cas étudiés

CAS ANALYSÉ 1 : AÉROPORT DE SAINT-HUBERT, LONGUEUIL

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>L'Aéroport Montréal Saint-Hubert Longueuil (AMSL) bénéficie d'une infrastructure avec trois pistes, dont une de près de 2 400 mètres, une tour de contrôle et divers services tels qu'entretien, ravitaillement, écoles de pilotage, vols nolisés, vols réguliers, stationnement d'aéronefs, douanes, restauration, vente de matériel aéronautique et formation en aérotechnique</p> <p>L'AMSL est caractérisé par une vocation d'aviation générale; ses 150 000 mouvements annuels sont surtout attribuables à de petits aéronefs de tous types</p> <p>La problématique du bruit vécue à l'AMSL s'inscrit dans un contexte municipal large où se côtoient des citoyens mobilisés (dont le Comité Anti-Pollution des Avions de Longueuil, CAPA-L), des écoles de pilotage en pleine expansion, une administration aéroportuaire autonome et une administration municipale déterminée à résoudre la problématique malgré ses pouvoirs d'intervention limités dans le domaine de l'aviation</p> <p>Une consultation publique a été tenue sous l'égide de M. Steve Flanagan, mandataire de la Ville de Longueuil, pour trouver des solutions aux problèmes de bruit aux abords de l'aéroport</p> <p>Les citoyens ont tenu une manifestation samedi 25 septembre 2010 contre le bruit de l'AMSL, réclamant l'intervention du gouvernement fédéral</p> <p>Des avis de motions ont été déposés le 12 octobre au conseil d'arrondissement de Saint-Hubert quant à l'interdiction de mettre en place toute nouvelle activité de formation et aux normes d'insonorisation des nouvelles constructions</p> <p>Un procès est à venir en janvier 2011 sur les restrictions aux opérateurs de l'AMSL (injonction de juillet 2010 en vigueur)</p>	<p>EMPLACEMENT</p> <p>Sur la route de l'aéroport à Longueuil Situé à 15 minutes du centre-ville de Montréal</p> <p>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</p> <p>Propriétaire et exploitant de l'AMSL : Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) (organisme sans but lucratif) Administré par un conseil d'administration composé de onze membres (cinq nommés par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil et quatre par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, ainsi que deux membres réguliers élus lors d'une assemblée générale)</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>Faciliter la navigation d'aéronefs au Canada par une gestion efficace et par le maintien de services d'exploitation efficaces et sécuritaires pour sa clientèle Favoriser le développement de l'aéroport et de la zone aéroportuaire dans son ensemble Viser le renforcement des activités de l'aviation d'affaires, de prestige et de hautes technologies, des vols nolisés pour le public, les organisations sportives et le monde du spectacle, des vols spécialisés pour la desserte des régions nordiques, de l'entretien, de la révision et de la réparation des avions et de tous les autres travaux se rapportant au secteur aérotechnique Faire de l'AMSL un aéroport spécialisé dans les vols canadiens réguliers destinés aux passagers et un pôle technologique enviable pour les grandes entreprises</p> <p>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</p> <p>Pétitions Manifestations Création du CAPA-L Participation à un comité conjoint (par l'entremise du CAPA-L) Participation aux assemblées municipales</p>
<p>LOCALISATION</p> 		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Quartiers résidentiels (Longueuil, Saint-Hubert, Greenfield Park). Accès direct aux grandes infrastructures routières et au transport en commun.</p>		

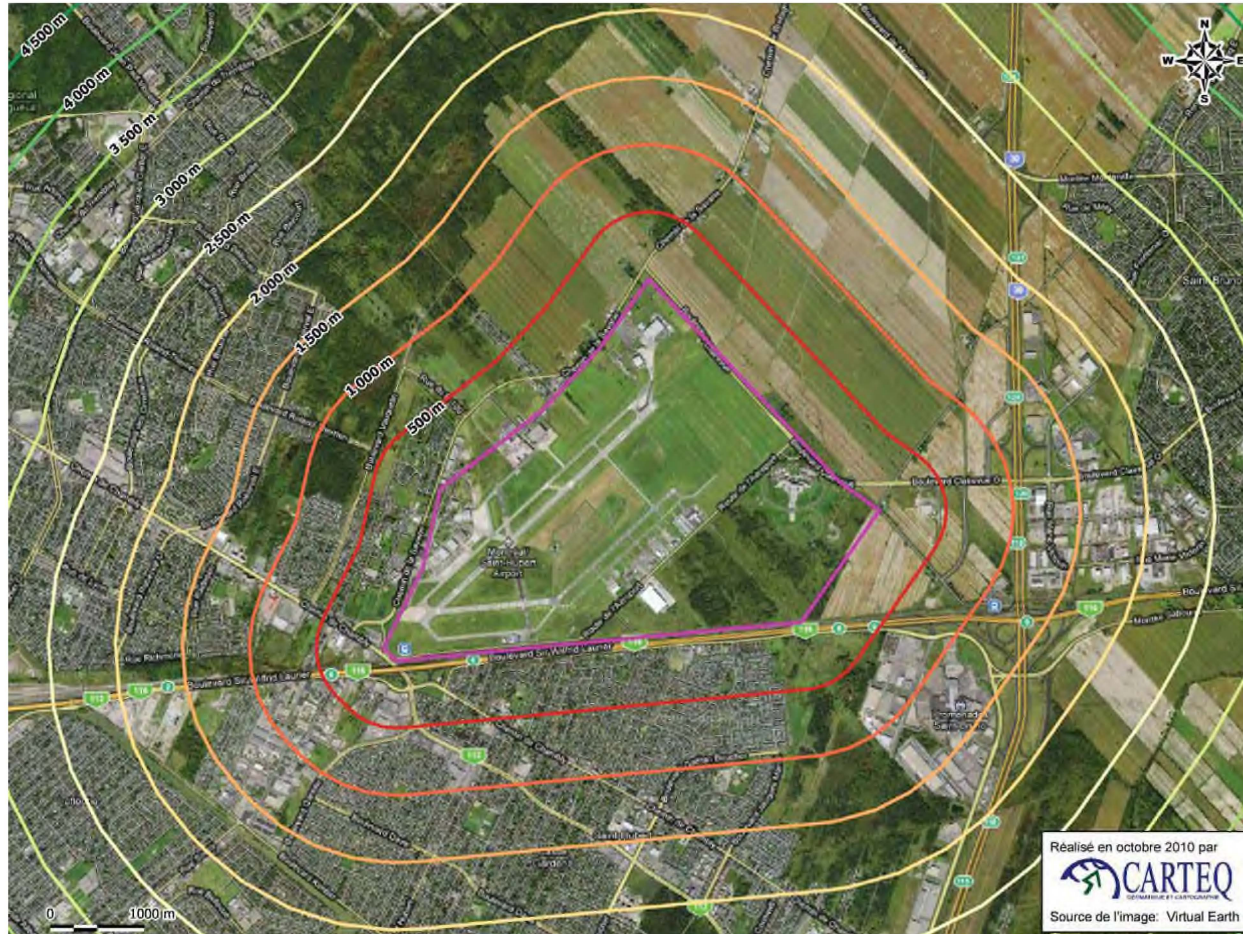


CAS ANALYSÉ 1 : AÉROPORT DE SAINT-HUBERT, LONGUEUIL


Les préoccupations ont été recensées dans le cadre de la consultation publique sur la problématique du bruit de l'aéroport de Saint-Hubert de 2010. Le rapport de consultation ainsi que les mémoires déposés ont été considérés.

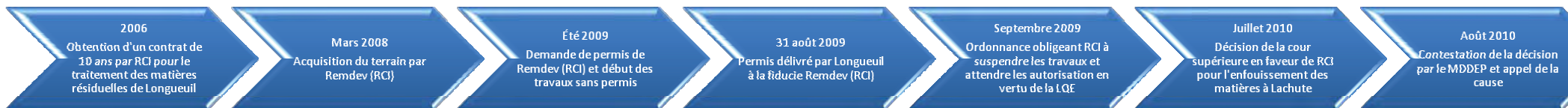
FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>La qualité de l'air est source d'inquiétude.</i>	40
SOCIAUX	<i>Le bruit généré par les aéronefs est jugé excessif et les préoccupations majeures concernent l'atteinte à la qualité de vie. Les intervenants se disent incommodés dans leurs activités quotidiennes qu'elles soient à l'intérieur de leur domicile ou à l'extérieur.</i>	35
ÉCONOMIQUES	<i>La majorité des interventions font valoir l'importance des activités de l'aéroport et de ses écoles de pilotage pour la municipalité, les commerçants et les autres entreprises d'aviation. Une éventuelle diminution des activités de l'aéroport suscite à cet égard des inquiétudes. Dans une moindre proportion, on craint aussi une dépréciation de la valeur des maisons dans les quartiers riverains.</i>	35
TECHNIQUES	<i>Sur l'aspect technique, plusieurs soulignent la valeur des installations et de ses activités. Les gens mentionnent à cet effet la renommée de l'aéroport, la valeur de la formation ou encore l'utilité même des écoles de pilotage. Par ailleurs, un bon nombre d'interventions déplorent des lacunes concernant la gestion du bruit directement sur les appareils.</i>	23
DE GOUVERNANCE	<i>De façon générale, on signale un manque d'encadrement et de repères pour trouver une solution. Les faits invoqués à cet effet sont notamment l'absence de lois ou de règlements municipaux applicables à cette problématique.</i>	16
DE LOCALISATION	<i>D'une part, compte tenu de la proximité de quartiers résidentiels, certains pointent du doigt l'incompatibilité des activités de l'école de pilotage. D'autre part, un même nombre estime que les résidents ont choisi leur lieu d'habitation en connaissance de cause.</i>	14
Nombre total d'interventions		163

CAS ANALYSÉ 1 : AÉROPORT DE SAINT-HUBERT, LONGUEUIL



CAS ANALYSÉ 2 : PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT (RCI ENVIRONNEMENT), LONGUEUIL

LOCALISATION	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>En 2006, la compagnie RCI Environnement obtient un contrat de 10 ans d'une valeur de 110 millions pour le traitement des matières recyclables, la valorisation des résidus verts et l'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de Longueuil</p> <p>Un projet de construction d'un centre de transbordement fait alors l'objet d'une demande de permis à la Ville de Longueuil</p> <p>Si le projet va de l'avant, il s'agira de la troisième installation du genre sur le territoire de l'agglomération (deux autres postes existent déjà, appartenant respectivement aux compagnies Matrec et Waste Management (WM))</p> <p>Les installations serviront au transbordement des ordures acheminées par les camions de collecte dans des camions-remorques qui pourraient ensuite prendre le chemin du lieu d'enfouissement de Lachute</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Sur le chemin du Lac dans l'arrondissement le Vieux-Longueuil</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Propriétaire et exploitant : Fiducie Remdev (RCI Environnement)</p> <p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Réduire les activités de transport des matières résiduelles vers les lieux d'enfouissement</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Pétition</p> <p>Obtention d'une injonction provisoire pour faire cesser les travaux de transformation en centre de transbordement</p>
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Proximité du terrain de golf du Parcours du Cerf et de l'autoroute 20</p> <p>Proximité des installations de transbordement de l'entreprise Waste Management</p> <p>École secondaire dans une des zones contiguës à la propriété</p>		



CAS ANALYSÉ 2 : PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT (RCI ENVIRONNEMENT), LONGUEUIL


Les éléments clés de préoccupations ont été recensés grâce à une revue de presse qui s'étale de 2009 à 2010.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
DE GOUVERNANCE	<i>La construction du centre de transbordement suscite des demandes de consultation de la part de citoyens. Des intervenants souhaitent l'observance de certaines règles, puisqu'il y a eu début des travaux sans autorisation et émissions d'avis d'infraction par la Ville.</i>	15
SOCIAUX	<i>La population riveraine ne retirerait pas d'avantages réels en compensation de certaines nuisances seraient générées dont la circulation de camions.</i>	8
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Sur le plan environnemental, le projet est vu comme défavorable au développement des activités de récupération. D'autres interventions signalent par contre l'avant-gardisme du complexe environnemental et sa contribution à la réduction des GES.</i>	4
TECHNIQUES	<i>La justification d'un troisième site de transbordement dans l'agglomération est mise en doute.</i>	3
LOCALISATION	<i>Des craintes sont exprimées face à l'éventualité d'une concentration des activités de gestion des matières résiduelles dans un secteur donné.</i>	2
Nombre total d'interventions		32

CAS ANALYSÉ 2 : PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT (RCI ENVIRONNEMENT), LONGUEUIL



CAS ANALYSÉ 3 : PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT SOUS L'ÉCHANGEUR TURCOT (MATREC), MONTRÉAL

LOCALISATION	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>À la veille de la fin de l'enfouissement des déchets au Complexe environnemental Saint-Michel, la Ville de Montréal doit trouver un autre endroit où acheminer ses déchets</p> <p>Un projet de construction de deux bâtiments est proposé en 2000 pour un poste de transbordement de déchets et un centre de tri et de récupération de matériaux secs</p> <p>Le projet bénéficie d'un appui important de la part de l'administration municipale, mais fait face à une forte opposition de la part des autres parties prenantes, particulièrement des riverains</p> <p>La Commission du développement urbain (CDU), organisme de consultation formé de neuf conseillers municipaux, tient des assemblées au sujet du projet. Les positions se cristallisent</p> <p>Le projet est abandonné à la suite de pressions populaires</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>À l'angle de la rue Pullman et de l'avenue Carillon, sous l'échangeur Turcot, à Montréal</p> <p>Voies d'accès prévues traversant un quartier résidentiel</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Gestion : Matrec</p> <p>Propriété: Canadien national (CN)</p> <p>Envergure du projet : Investissement de 9 millions de dollars</p> <p>Capacité de traitement : 300 000 tonnes de matières par année</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Trouver une alternative à la fin des activités d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Manifestations</p> <p>Présence importante aux assemblées de la CDU</p> <p>Lettre d'avocat adressée à la CUM et au ministre de l'Environnement</p> <p>Interventions dans les médias</p>
PROFIL DU VOISINAGE		
<p>Dans un secteur industriel à circulation lourde</p> <p>À 100 mètres d'un quartier résidentiel de Saint-Henri, à Montréal</p>		

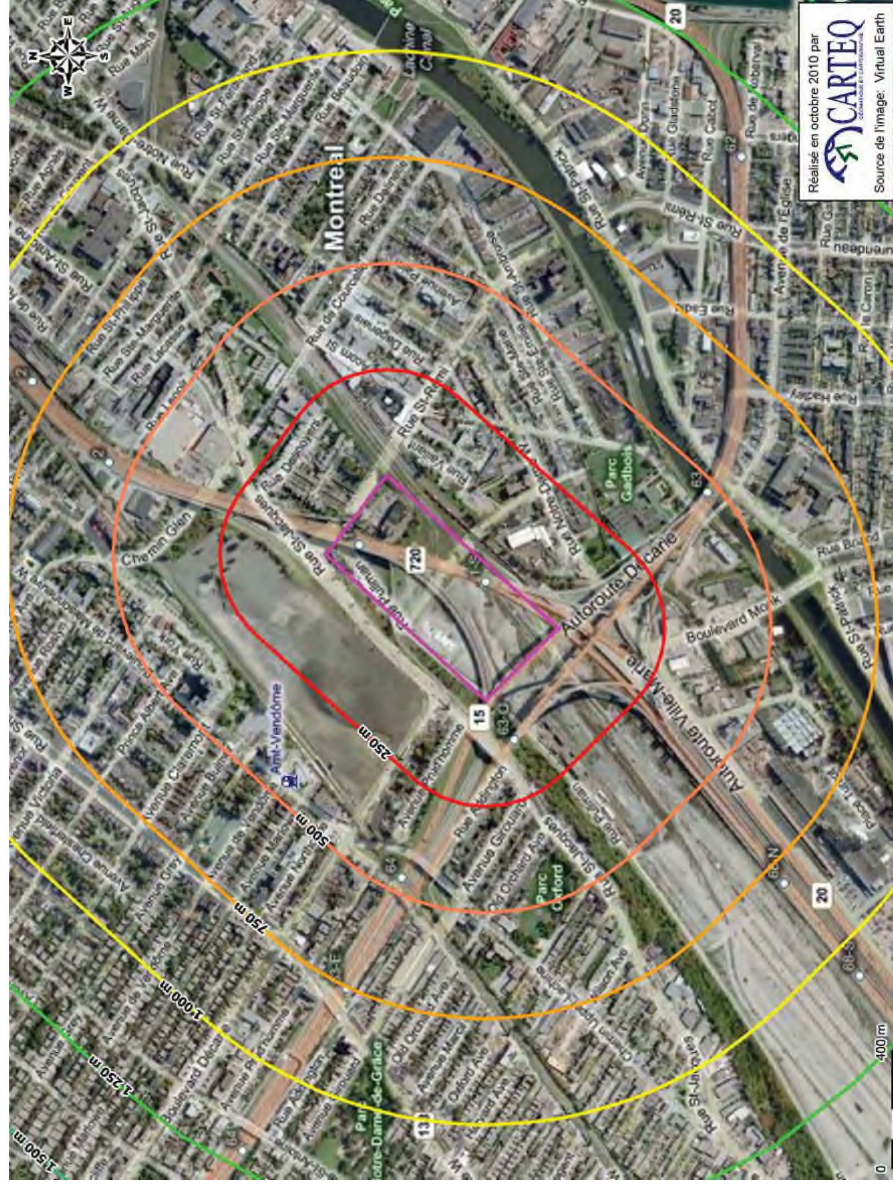


CAS ANALYSÉ 3 : PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT SOUS L'ÉCHANGEUR TURCOT (MATREC), MONTRÉAL


Les éléments clés de préoccupations ont été recensés grâce à une revue de presse qui s'étale de 2000 à 2003.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>La diminution de la qualité de l'air est une préoccupation.</i>	11
SOCIAUX	<i>L'arrivée d'un centre de transbordement fait craindre une diminution de la qualité de vie. Les principaux facteurs nommés sont l'augmentation du bruit, la circulation de camions et la présence d'odeurs. Par ailleurs, le processus de consultation est questionné. Plusieurs interventions mettent en doute la valeur réelle de l'exercice.</i>	11
DE LOCALISATION	<i>Les intervenants indiquent qu'il est difficile d'implanter cette installation à proximité d'un quartier résidentiel où se trouvent, entre autres, un établissement de santé et des écoles. Il y a par ailleurs un sentiment d'iniquité dans le choix de ce secteur déjà lourdement hypothéqué avec la présence d'autoroutes, de l'échangeur Turcot et de voies ferrées.</i>	9
TECHNIQUES	<i>La technologie prévue pour la gestion des odeurs suscite des doutes.</i>	3
DE GOUVERNANCE	<i>Le respect du plan d'urbanisme de la Ville est mis en cause.</i>	2
ÉCONOMIQUES	<i>On prévoit qu'il y aurait un impact négatif sur les activités économiques et sur la valeur des terrains avoisinants.</i>	2
Nombre total d'interventions		38

CAS ANALYSÉ 3 : PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT SOUS L'ÉCHANGEUR TURCOT (MATREC), MONTRÉAL



CAS ANALYSÉ 4 : ÉCOCENTRE L'ACADIE, MONTRÉAL

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS		DESCRIPTION
<p>LOCALISATION</p>  <p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>A proximité d'un quartier résidentiel A proximité du Collège de Bois-de-Boulogne</p>	<p>Dans le contexte où le Québec se prépare à adopter la <i>Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i>, la Ville de Montréal désire se doter d'un réseau d'écocentres où les matériaux encombrants triés et apportés par les résidents pourront être récupérés</p> <p>Le projet inclut un bâtiment d'accueil, un entrepôt fermé, un conteneur de dépôt pour les déchets dangereux, et des conteneurs pour l'entreposage et le transport des encombrants</p> <p>Des travaux d'aménagement paysagers sont prévus pour embellir le site</p> <p>La coupe prévue d'un boisé de 5 000 mètres carrés suscite de vives réactions au sein de la population</p> <p>Malgré certaines oppositions, le projet est adopté et réalisé</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa entre la voie ferrée et l'avenue Bois-de-Boulogne</p> <p>District municipal de l'Acadie, à Montréal</p> <p>Dans la section nord-est des terrains du Collège Bois-de-Boulogne</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Gestion et propriété: Ville de Montréal</p> <p>Envergure du projet : Un million de dollars</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Réduire l'enfouissement des matières résiduelles de la Ville de Montréal en recyclant une plus grande partie des encombrants (électroménagers, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux, etc.), qui représentent 22 % des déchets produits par les citoyens</p> <p>Mettre en place une ressource permettant de desservir la population du secteur Ahuntsic-Cartierville</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Pétitions</p> <p>Interventions dans les médias</p>





CAS ANALYSÉ 4 : ÉCOCENTRE L'ACADIE, MONTRÉAL

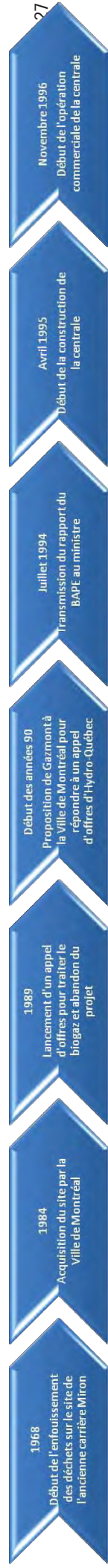
Les éléments clés de préoccupations ont été recensés grâce à une revue de presse qui s'étale de 1996 à 1999.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Deux principaux éléments ressortent sur le plan environnemental. D'abord, la majorité des avis exprimés à cet égard réprovoque la coupe du boisé. Le deuxième élément a trait à la présence de produits dangereux, dont la proximité suscite des craintes.</i>	22
DE GOUVERNANCE	<i>Le processus de consultation publique fait l'objet de commentaires. Les interventions mentionnent principalement le sentiment d'un manque d'écoute – impression accentuée du fait que la coupe du boisé effectuée au préalable sans consultation.</i>	11
SOCIAUX	<i>La diminution de la qualité de vie fait l'objet de craintes principalement liées à l'augmentation du niveau de bruit ainsi qu'au plus grand nombre de véhicules qui vont circuler et se stationner dans un secteur déjà chargé à cet égard. Dans une moindre mesure, la possibilité d'odeurs inconfortables est mentionnée.</i>	6
ÉCONOMIQUES	<i>On prévoit un impact négatif sur les activités économiques et la valeur des terrains avoisinants.</i>	3
DE LOCALISATION	<i>Étant situé à proximité d'une zone résidentielle et institutionnelle, le choix du site fait l'objet de critiques. De plus, on estime que son accès est difficile pour les véhicules lourds, étant donné la congestion automobile fréquente.</i>	3
TECHNIQUES	<i>Des doutes sont exprimés quant au concept architectural.</i>	1
Nombre total d'interventions		41

CAS ANALYSÉ 4 : ÉCOCENTRE L'ACADIE, MONTRÉAL



CAS ANALYSE 5 : CENTRALE DE VALORISATION DU BIOGAZ (GAZMONT), MONTRÉAL	
<p>ASPECT VISUEL</p> 	<p>ÉLÉMENTS CONTEXTUELS</p> <p>Le projet vise la production d'électricité à partir du biogaz produit au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) de la Ville de Montréal</p> <p>Il découle d'une entente négociée entre Gazmont et la Ville de Montréal : la Ville fournit gratuitement le biogaz capté au CTED à Gazmont en échange d'une redevance provenant de ses ventes d'électricité à Hydro-Québec pour une période de 25 ans</p> <p>23 des 25 mégawatts produits par ce projet sont destinés à Hydro-Québec, les 2 mégawatts restants servant à l'alimentation des équipements auxiliaires</p> <p>Le projet soumis à l'examen public est la centrale Gazmont, mais le projet plus global de la Ville comprend d'autres bâtiments et installations (administration, compresseurs, torchères, etc.)</p> <p>La Ville de Montréal est coréquérante de la demande de certificat d'autorisation avec Gazmont</p> <p>La quantité de biogaz captée n'atteint pas les attentes et les projections effectuées lors de l'évaluation du projet</p>
<p>LOCALISATION</p> 	<p>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</p> <p>Exploitant : Société Gazmont inc.</p> <p>Investissement requis de 30 millions \$</p> <p>OBJECTIF</p> <p>Produire de l'électricité à partir des biogaz produits par l'enfouissement des déchets</p> <p>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</p> <p>Participation aux audiences publiques du BAPE</p> <p>Mobilisation au sein du PARI, un organisme sans but lucratif s'occupant principalement de l'aménagement de Saint-Michel (les citoyens s'en remettent beaucoup au PARI et autres organismes sociaux pour la représentation de leurs intérêts)</p>
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Sur le site du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), près du centre de tri des matières récupérables, de la TOHU et de l'Éco-centre Saint-Michel</p> <p>Parc multifonctionnel à vocations environnementale, récréo-touristique et culturelle</p> <p>Proximité de l'autoroute métropolitaine</p> <p>Commerces et centre sportif Claude-Robillard à proximité</p>	<p>DESCRIPTION</p> <p>EMPLACEMENT</p> <p>Le CTED (aujourd'hui le CESM) se trouve sur le site de l'ancienne carrière Miron, au cœur de l'arrondissement de Ville-Marie—Saint-Michel—Parc-Extension</p> <p>La centrale Gazmont se situe entre le Centre de tri des matières recyclables et la voie d'entrée actuelle des camions dans le prolongement de la rue Iberville</p>

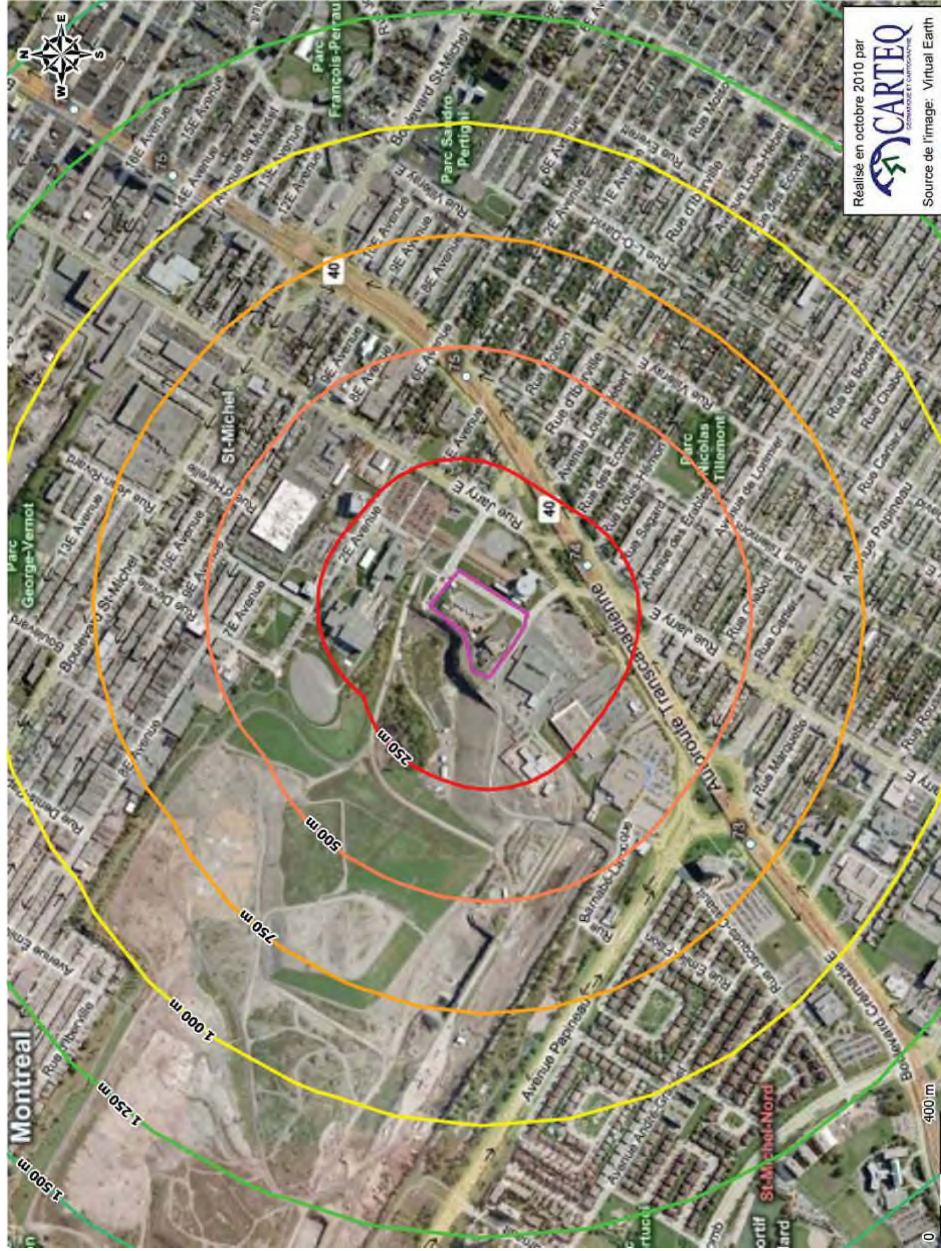


CAS ANALYSÉ 5 : CENTRALE DE VALORISATION DU BIOGAZ (GAZMONT), MONTRÉAL



Les éléments clés de préoccupations ont été recensés dans le cadre du mandat du BAPE portant sur le projet en 1994. Le rapport d'enquête et d'audience a été considéré.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>L'effet cumulatif des polluants est source de préoccupations et, à ce sujet, des intervenants font valoir l'importance du suivi environnemental.</i>	21
TECHNIQUES	<i>L'efficacité énergétique du projet suscite des réactions, car elle est jugée faible. Des intervenants auraient souhaité que d'autres options soient étudiées.</i>	11
DE GOUVERNANCE	<i>La majorité des commentaires sur la gouvernance porte sur la nature même du projet : plusieurs intervenants auraient souhaité que les installations soient de propriété publique.</i>	9
DE LOCALISATION	<i>Concernant la localisation, les réactions portent surtout sur l'insertion du projet dans son milieu. La construction est jugée trop imposante et difficile à intégrer dans un parc régional.</i>	7
ÉCONOMIQUES	<i>Les interventions indiquent une insatisfaction vis-à-vis de l'importance des retombées économiques en termes de redevances et de génération d'emplois.</i>	7
SOCIAUX	<i>Concernant ce projet, la principale inquiétude formulée a trait à ses conséquences sur la santé. On craint en effet les effets cumulatifs des polluants. Par ailleurs, d'autres nuisances potentielles sont aussi nommées : bruit, odeurs, impact visuel. Face à ces problématiques, des intervenants indiquent que des compensations devraient être offertes à la population en contrepartie.</i>	4
Nombre total d'interventions		59

CAS ANALYSE 5 : CENTRALE DE VALORISATION DU BIOGAZ (GAZMONT), MONTREAL



CAS ANALYSÉ 6 : PROJET DE RECONSTRUCTION DU COMPLEXE TURCOT, MONTRÉAL

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>Structures qui ont subi le poids des ans et des véhicules (290 000 véhicules quotidiennement dans l'échangeur Turcot, dont 30 000 camions), de sorte que les sommes consenties à l'entretien et à la réparation ne cessent de croître</p> <p>Construites en béton des années 1960, les infrastructures seraient en fin de vie utile</p> <p>Solution retenue consistant essentiellement à reconstruire les 4 échangeurs formant le complexe (Turcot, De La Vérendrye, Angrignon et Montréal-Ouest) sous ou à côté des structures existantes et à déplacer l'autoroute 20 et les voies ferrées vers le nord, dans la portion comprise entre les échangeurs Turcot et Montréal-Ouest</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Territoire de la ville de Montréal et de 5 de ses arrondissements (Sud-Ouest, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Verdun, LaSalle et Lachine) et les villes de Montréal-Ouest et de Westmount</p> <p>Secteur bordé par le canal de l'Aqueduc et la falaise Saint-Jacques, de même que par des quartiers résidentiels et industriels</p> <p>Canal de Lachine longe le corridor de l'autoroute 20 et est traversé par les structures menant à l'échangeur De La Vérendrye</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Ministère des Transports du Québec (MTQ)</p> <p>Réalisation souhaitée en PPP au début (abandon de cette approche en juin 2009)</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec</p> <p>Revitaliser ce secteur de Montréal, zone névralgique tant en matière de transport que de vitalité économique de la métropole</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Création de Mobilisation Turcot (information, organisation de rencontres et d'actions, etc.)</p> <p>Manifestations et actions symboliques</p> <p>Travaux sur des alternatives en parallèle à l'examen public</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p>		
		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Zones résidentielles (ex. : quartier des Tanneries), industrielles, commerciales et institutionnelles (ex. : Centre Gadbois) aux abords du complexe</p> <p>Falaise Saint-Jacques</p> <p>Proximité du canal Lachine et du canal de l'Aqueduc</p>		



CAS ANALYSÉ 6 : PROJET DE RECONSTRUCTION DU COMPLEXE TURCOT, MONTRÉAL



Les éléments clés de préoccupations ont été recensés dans le cadre du mandat du BAPE portant sur le projet en 2009. Les mémoires déposés ont été considérés.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>La pollution atmosphérique est la principale préoccupation mentionnée parmi les facteurs environnementaux. Plus précisément, on craint la diminution de la qualité de l'air au niveau du sol. Ensuite viennent les sujets du transport collectif, des GES et du développement durable en général.</i>	220
SOCIAUX	<i>Les facteurs sociaux mentionnés sont de divers ordres : nécessité de procéder à des expropriations; augmentation du bruit; dynamisme des quartiers à préserver; impact visuel du projet dans certains secteurs. Les résidents riverains se sont perçus comme secondarisés par rapport aux besoins des usagers routiers. Par ailleurs, pour le bénéfice de la consultation, on souhaite un meilleur accès à des données de qualité.</i>	82
DE GOUVERNANCE	<i>Plusieurs intervenants souhaitent que le projet soit considéré comme faisant partie de l'ensemble de la problématique du transport dans la région métropolitaine. La formule PPP est aussi remise en question.</i>	70
TECHNIQUES	<i>Des avis portent sur le volume de circulation qui est visé ainsi que sur le concept même des ouvrages pour lesquels on prévoit un abaissement des structures.</i>	62
DE LOCALISATION	<i>Selon plusieurs intervenants, l'arrivée du nouveau complexe diminuerait l'accès aux secteurs situés à proximité.</i>	36
Nombre total d'interventions		470

CAS ANALYSÉ 6 : PROJET DE RECONSTRUCTION DU COMPLEXE TURCOT, MONTREAL



CAS ANALYSÉ 7 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE, MONTRÉAL

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS		DESCRIPTION
<p>ASPECT VISUEL PROJETÉ</p> 	<p>L'ancien séminaire est une construction historique de la fin du 19^e siècle</p> <p>Le site comprend un bâtiment principal (ancien séminaire et chapelle), un complexe sportif (piscine, gymnases, salles de classe) et une ancienne maison des employés</p> <p>Les bâtiments sont désaffectés depuis 2007</p> <p>La propriété est d'une superficie de 65 322 mètres carrés</p> <p>Le projet de développement résidentiel comprend cinq ensembles résidentiels d'environ 325 unités d'habitation au total</p> <p>Au début de l'été 2010, la Ville de Montréal rejette le projet proposé et limite tout projet de développement sur cette propriété aux volumes de construction existants</p> <p>En septembre 2010, la Ville accepte finalement une version réduite du projet initial du promoteur, où les volumes n'excèdent pas les constructions existantes. Le nombre total d'unités d'habitation passe ainsi de 325 à 150</p> <p>Faisant suite à la recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), la Ville procédera, de concert avec les ministères, organismes et institutions concernées, à la réalisation d'études visant à établir des balises de protection explicites pour le développement et la mise en valeur des propriétés institutionnelles</p>	<p>EMPLACEMENT</p> <p>Territoire de la ville de Montréal, arrondissement Ville-Marie, sur le chemin de la Côte-des-Neiges</p> <p>Le terrain fait partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal</p> <p>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</p> <p>Gestion et propriété : Développement CATO</p> <p>Investissements privés de 300 millions de dollars</p> <p>OBJECTIF</p> <p>Redévelopper un site inoccupé</p> <p>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</p> <p>Mémoires et interventions publiques au processus de consultation de l'OCPM</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p> 	<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Sur le flanc du Mont-Royal, le terrain est ceinturé par des rues locales et des secteurs résidentiels et institutionnels</p>	



CAS ANALYSÉ 7 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE, MONTRÉAL


Les éléments clés présentés ont été recensés dans le cadre de la consultation de l'OCPM portant sur le projet en 2009. Les mémoires déposés ainsi que le rapport de l'OCPM ont été consultés.

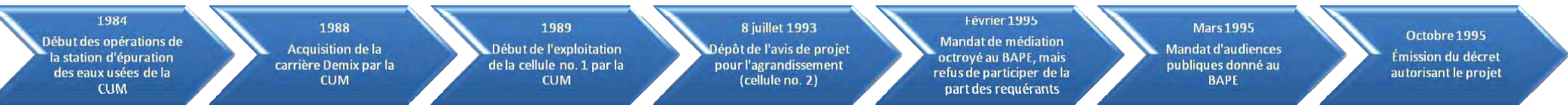
FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Sur le plan environnemental, l'importance de la préservation des espaces verts ressort clairement et, à ce sujet, on fait valoir l'importance de respecter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Par ailleurs, des inquiétudes sont exprimées sur l'augmentation de la circulation dans les environs.</i>	50
DE LOCALISATION	<i>Presque unanimement, on rappelle l'importance de la protection du Mont-Royal.</i>	28
SOCIAUX	<i>La valeur patrimoniale du site est en péril et elle doit être préservée, observent plusieurs. Selon les intervenants, non seulement doit-on conserver le cachet actuel des bâtiments, mais il faut protéger entièrement le site incluant ses espaces verts. Quant à l'accès à ces lieux, certains optent pour un accès public, notamment pour que la communauté bénéficie du complexe sportif. D'autres privilégient le maintien de son caractère privé.</i>	25
TECHNIQUES	<i>Un bon nombre des interventions formulent des réserves sur le concept du projet. Elles indiquent notamment que la densité proposée (nombre d'unités) apparaît trop élevée, avec les conséquences que cela peut avoir sur le nombre d'espaces de stationnement nécessaires.</i>	20
DE GOUVERNANCE	<i>D'un côté, les inquiétudes de certains vis-à-vis des mécanismes prévus pour le suivi des engagements pris par les acheteurs forment des préoccupations. D'un autre côté, le sérieux de la démarche démontré jusqu'à maintenant est souligné.</i>	3
Nombre total d'interventions		126

CAS ANALYSÉ 7 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE, MONTRÉAL



CAS ANALYSÉ 8 : AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (CARRIÈRE DEMIX), MONTRÉAL

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>Le projet propose l'aménagement de la cellule no. 2 du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)</p> <p>À ce moment, le LES est déjà utilisé par la CUM et ce, depuis 1989, juste après avoir obtenu en 1988 que les cendres de l'incinération des boues d'épuration soient exclues du <i>Règlement sur les déchets dangereux</i></p> <p>Le volume anticipé pour cette deuxième cellule est de 860 000 mètres cubes et répond au besoin d'enfouissement des cendres pour 13 ans</p> <p>L'enfouissement se ferait à raison de 62 000 tonnes par année, soit 55 000 tonnes de cendres provenant de l'incinération des boues et 7 000 tonnes de sable provenant directement de la station</p> <p>En 2006, dans une étude sur la problématique des lieux d'enfouissement technique, l'atteinte de la capacité totale autorisée par le décret pour le LET Demix est anticipée pour 2010</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Sur le territoire de Montréal-Est, à 4 kilomètres de la station d'épuration des eaux</p> <p>Délimité par l'avenue Broadway à l'ouest et le boulevard métropolitain (autoroute 40) au sud</p> <p>Site de 35 hectares, dont seulement 1,2 hectare sert actuellement à l'enfouissement</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Propriétaire et exploitant : CUM (à l'époque) Ville de Montréal (actuel)</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Assurer l'enfouissement des cendres produites par l'incinération des boues de la station d'épuration</p> <p><u>MOYEN(S) DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Dépôt de mémoires au BAPE</p>
<p>LOCALISATION</p>		
		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p>		
<p>Plusieurs lieux d'entreposage de matières et de produits dangereux à proximité</p> <p>Résidus acheminés sans traverser de zones résidentielles (proximité de la station d'épuration des eaux)</p>		



CAS ANALYSÉ 8 : AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (CARRIÈRE DEMIX), MONTRÉAL


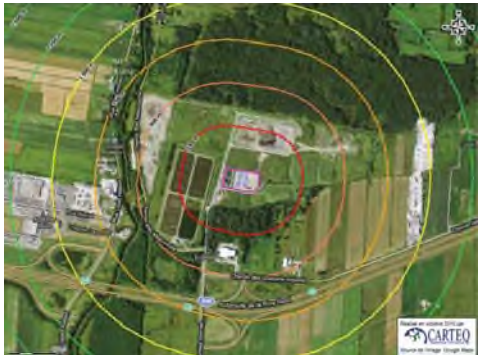
Les préoccupations ont été recensées dans le cadre du mandat du BAPE portant sur le projet en 1995. Le rapport d'enquête et d'audience publique a été consulté.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Trois grands sujets de préoccupations ressortent : 1- l'attention nécessaire à apporter au suivi environnemental; 2- la qualité des eaux à traiter; 3- la nature des résidus.</i>	10
SOCIAUX	<i>Les préoccupations majeures concernent surtout le manque de vulgarisation de l'information ainsi que l'absence d'une tribune publique pour les citoyens.</i>	8
DE GOUVERNANCE	<i>Essentiellement, les sujets abordés ici concernent la place donnée au public dans l'évaluation des options possibles pour le traitement des matières résiduelles. À cet égard, on souhaite une plus grande sensibilisation du public et une meilleure information.</i>	5
TECHNIQUES	<i>Les interventions concernent principalement la précaution et la prévention qui doivent être de mise lors du développement du projet.</i>	5
ÉCONOMIQUES	<i>Certains déplorent l'absence de support financier offert aux groupes qui participent aux consultations.</i>	3
DE LOCALISATION	<i>On craint pour la réputation du secteur.</i>	2
Nombre total d'interventions		33

CAS ANALYSÉ 8 : AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (CARRIÈRE DEMIX), MONTRÉAL



CAS ANALYSÉ 9 : PROJET D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT DE SOLS CONTAMINÉS (ÉCOLOSOL), MASCOUCHE

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>Site d'enfouissement de sols contaminés de 1960 à 1974, abandonné par les Vidangeurs de Montréal puis décontaminé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)</p> <p>Quatre cellules temporaires de confinement aménagées par le ministère de l'Environnement (MEQ) où des sols contaminés et des plaques d'hydrocarbures sont entposés (1993-1994)</p> <p>Travaux de restauration à l'automne 2001</p> <p>Site acquis en 2005 par Écolosol, une entreprise de traitement et d'enfouissement des sols faiblement contaminés</p> <p>Lors des audiences du BAPE, la question de la conformité réglementaire des activités et des installations existantes, entre autres sur la notion de stockage et d'enfouissement, est soulevée</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Dans la partie sud-est de Mascouche, au nord de l'autoroute 640</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Gestion et propriété privées : Écolosol</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Comblent un besoin dans la région métropolitaine quant à la gestion des sols fortement contaminés</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Présence aux audiences du BAPE et dépôt de mémoires</p>
<p>LOCALISATION</p>		
		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p>		
<p>Secteur industriel : au sein du Complexe environnemental Point Vert Les Moulins regroupant aussi un dépôt de neige, un centre de tri, une station d'épuration des eaux et quatre cellules temporaires de confinement de sols contaminés et déchets dangereux du MDDEP</p> <p>À proximité de l'autoroute 640, de la rivière Mascouche et de terres agricoles</p>		

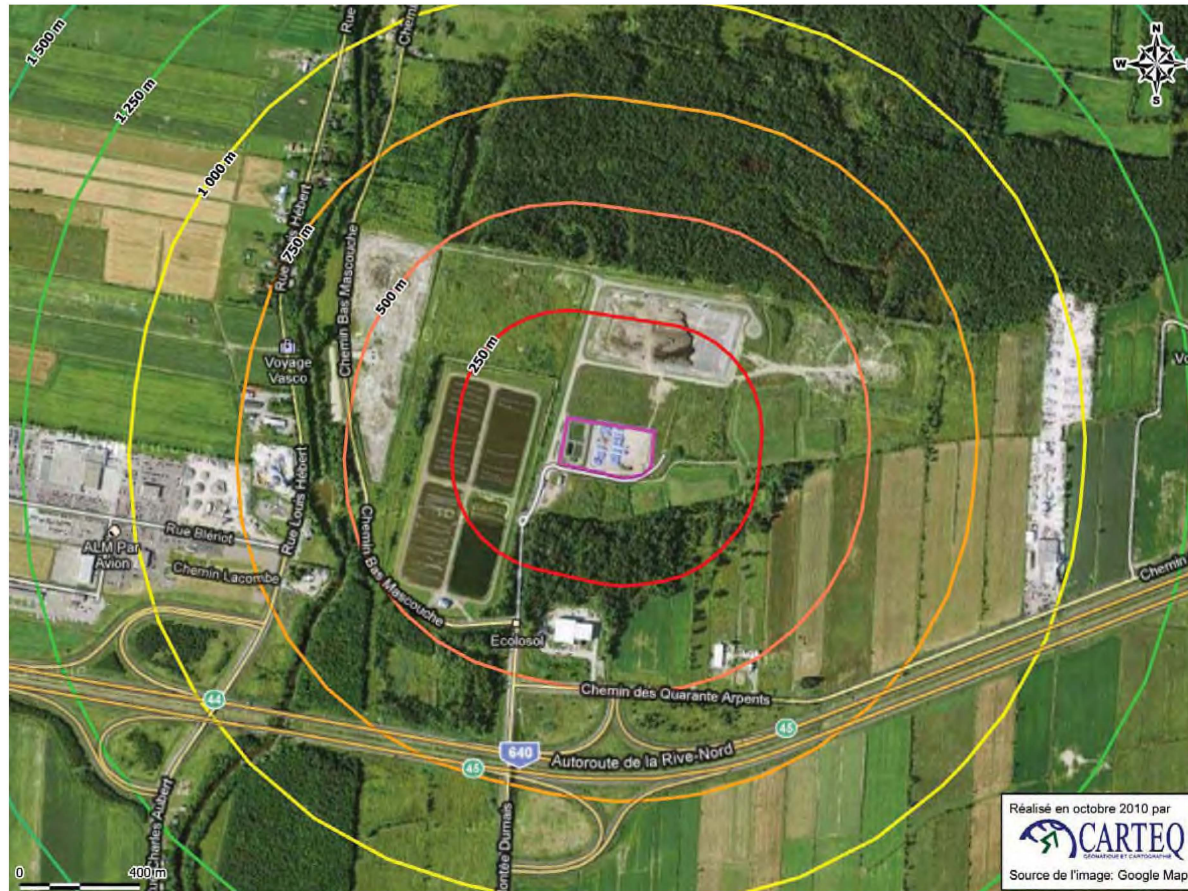


CAS ANALYSÉ 9 : PROJET D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT DE SOLS CONTAMINÉS (ÉCOLOSOL), MASCOUCHE


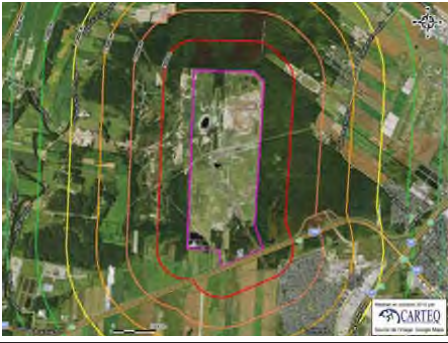
Les préoccupations ont été recensées dans le cadre de la consultation publique du BAPE portant sur le projet en 2010. Le rapport de consultation ainsi que les mémoires déposés ont été considérés.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
DE GOUVERNANCE	<i>Des intervenants ont posé plusieurs questions au sujet de la conformité réglementaire du site. Par ailleurs, sur un plan plus général, des intervenants jugent que des améliorations doivent être apportées au cadre législatif et réglementaire concernant l'ensemble de la question du traitement des sols.</i>	35
TECHNIQUES	<i>Les intervenants souhaitent des précisions sur le projet et, en particulier, sur la gestion concrète des sols en termes de méthodes de travail et de durée d'entreposage. Ils favorisent une plus grande utilisation d'autres technologies disponibles qui minimiseraient l'enfouissement.</i>	34
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Le sujet qui prédomine concerne la nature du projet en regard des principes de développement durable. On craint, par exemple, une contamination potentielle des eaux de surface et des effets à long terme. L'augmentation de l'offre d'enfouissement des sols contaminés pourraient limiter le développement d'équipements de traitement et de mise en valeur. A contrario, mais dans une moindre mesure, des intervenants font valoir que le projet apportera une diminution des GES en réduisant les distances de transport des sols contaminés.</i>	25
DE LOCALISATION	<i>D'un côté, on approuve l'emplacement du fait qu'aucune installation de ce type n'existe dans la région, que le site est à proximité d'autoroutes et qu'il se trouve dans un secteur où s'exercent des activités compatibles. D'un autre côté, des réserves sont formulées concernant la gestion de matières en provenance d'autres secteurs de la grande région métropolitaine.</i>	11
ÉCONOMIQUES	<i>Certains s'interrogent sur les ressources financières prévues pour gérer le site dans l'éventualité où l'entreprise cesserait ses activités. On estime par ailleurs que la capacité actuelle d'enfouissement au Québec est déjà suffisante pour répondre aux besoins de l'industrie.</i>	10
SOCIAUX	<i>Les préoccupations d'ordre social touchent la qualité de vie et des inquiétudes sur les impacts du site à long terme.</i>	8
Nombre total d'interventions		123

CAS ANALYSÉ 9 : PROJET D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT DE SOLS CONTAMINÉS (ÉCOLOSOL), MASCOUCHE



CAS ANALYSÉ 10 : AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (UTL-BFI), TERREBONNE

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>D'abord utilisé comme sablière au cours des années 1970, puis comme lieu d'enfouissement sanitaire dans les années 1980 et 1990, le site a été acquis par BFI et graduellement transformé en lieu d'enfouissement technique</p> <p>Le lieu d'enfouissement technique accueille des matières résiduelles d'origines résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle provenant d'un très vaste territoire, soit principalement la région métropolitaine de Montréal. Une portion du biogaz capté sur le site est valorisée en énergie électrique</p> <p>En 1995, en 2003 et, dans le cas présenté ici, en 2008, les projets d'agrandissement du site ont fait l'objet d'audiences devant le BAPE</p> <p>En 2008, à la suite des audiences et du dépôt du rapport du BAPE, l'agrandissement du site est autorisé et ses activités sont prolongées pour 10 ans à la suite d'un décret émis en 2009</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>À Terrebonne, secteur Lachenaie, sur le chemin des Quarante-Arpents</p> <p>À proximité de Charlemagne, Mascouche et Repentigny</p> <p>Au nord de l'autoroute 640, à l'est de l'autoroute 25</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Gestion et propriété privées: BFI Usine de triage Lachenaie</p> <p>Taille du projet: autorisation d'enfouir 1,3 million de tonnes de matières résiduelles par an</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Continuer à offrir la possibilité d'enfouir les matières résiduelles à une grande partie de la région métropolitaine</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Création de comités de citoyens</p> <p>Participation aux audiences et dépôt de mémoires</p> <p>Poursuite judiciaire d'un des comités contre le promoteur et le MDDEP</p> <p>Positionnement médiatique contre le projet</p>
<p>LOCALISATION</p>		
		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>À proximité de terres agricoles</p> <p>Proximité de certains quartiers résidentiels et du Centre hospitalier Pierre Le Gardeur</p>		

1975
Début des activités d'enfouissement

1995
Audiences du BAPE

2002
Projet d'agrandissement pour les 25 années suivantes

2003
Audiences du BAPE

2004
Adoption du décret autorisant le prolongement des activités pour cinq ans

2008
Audiences du BAPE

2008
Décret d'urgence autorisant le prolongement des activités pour un an

2009
Décret autorisant le prolongement des activités pour 10 ans

CAS ANALYSÉ 10 : AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (UTL-BFI), TERREBONNE



Les préoccupations ont été recensées dans le cadre de la consultation publique du BAPE portant sur le projet en 2008. Le rapport de consultation ainsi que les mémoires déposés ont été considérés.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Plusieurs intervenants se questionnent sur l'adéquation entre le projet d'enfouissement et les orientations qui ont été adoptées en environnement au niveau du Québec, par exemple par rapport au respect des 3RV. Outre la poursuite des activités d'enfouissement et le thème global de la gestion des matières résiduelles comme telles, les risques potentiels liés aux émissions atmosphériques et à la qualité des eaux sont soulevés comme préoccupations.</i>	257
SOCIAUX	<i>La qualité de vie semble au cœur des préoccupations exprimées sur le plan social. Sont principalement nommés la persistance d'odeurs, les impacts potentiels sur la santé, la présence de goélands et le niveau sonore des opérations. La circulation de véhicules lourds est aussi mentionnée.</i>	147
DE GOUVERNANCE	<i>Les principales interventions concernent le processus consultatif comme tel avec, notamment, le souhait d'avoir accès à des études plus approfondies. Les autres principales attentes exprimées sont de deux ordres : 1- recherche de solutions autres que celle de l'enfouissement; 2- La qualité du dialogue avec la population en ce qui a trait principalement à la gestion des plaintes et à la communication des risques.</i>	114
DE LOCALISATION	<i>Deux principaux sujets sont abordés concernant les facteurs de localisation. En premier lieu, des intervenants notent que le site est situé à proximité de secteurs résidentiels, commerciaux et institutionnels, dont un centre hospitalier. En deuxième lieu, certains se disent en désaccord avec le fait de recevoir des matières résiduelles en provenance de l'ensemble du Grand Montréal.</i>	74
ÉCONOMIQUES	<i>Une grande partie des interventions mettent de l'avant l'idée que les coûts sociaux et environnementaux devraient être davantage pris en compte dans l'évaluation du projet. Sur le plan spécifiquement économique, plusieurs questionnent les compensations financières versées ou non aux municipalités étant donné les impacts négatifs sur la valeur des propriétés environnantes.</i>	55
TECHNIQUES	<i>Sur le plan technologique, on s'interroge sur l'efficacité des technologies utilisées pour la mise en place du site d'enfouissement de même que sur la nature et la quantité des matières enfouies.</i>	52
Nombre total d'interventions		699

CAS ANALYSÉ 10 : AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (UTL-BFI), TERREBONNE



CAS ANALYSÉ 11 : PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30, CANDIAC

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>Le projet s'inscrit dans le parachèvement de l'autoroute 30, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, il s'agit plus précisément de la construction d'un tronçon d'autoroute de 3,4 kilomètres entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman</p> <p>Ce tronçon est le dernier visé par le parachèvement de l'autoroute 30</p> <p>Actuellement, l'autoroute 30 est ininterrompue de Sorel-Tracy à Candiac et un tronçon est construit entre Sainte-Catherine et Châteauguay</p> <p>Le MTQ a reçu en 1999 et 2004 des autorisations gouvernementales pour construire deux autres tronçons : l'un entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion et l'autre au sud de Saint-Constant, Delson et Candiac comprenant l'échangeur A15/A30. Ces deux projets ont déjà fait l'objet d'analyses par le BAPE en 1998 et 2002</p> <p>Ce projet découle de la décision d'autoriser le tronçon de l'autoroute 30 dans les terres agricoles au sud des villes de Saint-Constant, Delson et Candiac plutôt que dans l'axe de la route 132</p> <p>Pour réaliser ce nouveau tronçon d'autoroute, le Ministère devait amorcer un nouveau processus d'évaluation environnementale</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Tronçon situé sur le territoire de la MRC de Roussillon, à Candiac et à Saint-Philippe</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Ministère des Transports du Québec</p> <p>Coût estimé de 51,6 millions de dollars</p> <p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Parachever l'autoroute 30, voie de contournement de la grande région de Montréal par le sud</p> <p><u>MOYEN DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Participation au processus de consultation du BAPE</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p>		
		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p>		
<p>Territoire agricole permanent</p>		

Mai 2004
Dépôt de l'avis de projet

Avril 2005
Étude d'impact rendue publique

Automne 2005
Audience publique du BAPE

Juin 2006
Émission du décret gouvernemental autorisant le projet

Automne 2011
Ouverture envisagée du tronçon

CAS ANALYSÉ 11 : PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30, CANDIAC


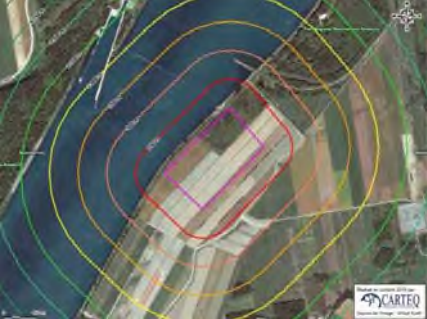
Les préoccupations ont été recensées dans le cadre de la consultation publique du BAPE portant sur le projet en 2005. Le rapport de consultation ainsi que les mémoires déposés ont été considérés.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Sur le plan environnemental, la protection des écosystèmes, des milieux naturels avec leurs habitats ainsi que l'impact sur la faune sont les grands thèmes qui ressortent.</i>	442
DE LOCALISATION	<i>La préservation du territoire agricole est de loin le sujet le plus fréquemment abordé dans les interventions sur les facteurs de localisation.</i>	228
DE GOUVERNANCE	<i>Le développement durable devrait être mieux pris en compte dans ce projet, estiment bon nombre d'intervenants. Il en va de même de la planification du territoire. Quant à la consultation du public, on souhaiterait davantage d'informations et de temps pour intervenir.</i>	190
SOCIAUX	<i>Le bruit et la poussière font partie des nuisances anticipées, mais c'est l'impact visuel de l'autoroute qui est le plus souvent nommé par les intervenants.</i>	169
ÉCONOMIQUES	<i>Le projet entraîne des dépenses publiques jugées excessives, note-t-on dans les interventions. Par ailleurs, pour certains, il aurait un impact économique négatif sur le développement régional et sur celui des villes concernées alors que, pour d'autres, il constitue un facteur positif pour cette région importante du Québec.</i>	159
TECHNIQUES	<i>Pour un bon nombre, le tracé prévu ne serait pas optimal. Il remédie peu à la problématique du transport dans l'ensemble du secteur et les industries limitrophes pourraient être mieux intégrées au projet.</i>	84
Nombre total d'interventions		1 206

CAS ANALYSÉ 11 : PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30, CANDIAC



CAS ANALYSÉ 12 : PROJET DE CENTRALE DU SUROÏT, BEAUHARNOIS

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>L'histoire de la région du Suroît est marquée par la construction de centrales de production hydroélectriques et de postes de distribution, étant donné les multiples plans d'eau et la rupture de pente importante qui la caractérisent</p> <p>En 2002, Hydro-Québec soumet un projet de construction et de mise en opération d'une centrale à cycle combiné utilisant du gaz naturel comme combustible et l'eau du canal Beauharnois pour le refroidissement</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la logique du projet de loi 116, adopté en 2000, où la production électrique québécoise devient un bien d'échange dans un marché libre à l'échelle nord-américaine,</p> <p>Le gouvernement abandonne le projet en 2004, en raison de la forte mobilisation de la population et de l'avis de la Régie de l'énergie, qui conclut que le projet n'est pas indispensable à la production énergétique québécoise</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>À Beauharnois En bordure du canal Beauharnois</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Gestion et propriété : Hydro-Québec Envergure du projet : 550 millions de dollars, puissance nominale de 800 mégawatts</p> <p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Augmenter la production d'électricité afin de répondre aux besoins énergétiques croissants de la province et d'exporter une partie de l'énergie produite hors des frontières</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Implication de groupes environnementaux Participation aux audiences du BAPE et dépôt de mémoires Manifestations</p>
<p>LOCALISATION</p>		
		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p>		
<p>Zone industrielle À proximité d'un poste de distribution d'électricité d'Hydro-Québec et d'un gazoduc Trans-Canada Pipelines Présence du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et de pistes cyclables</p>		

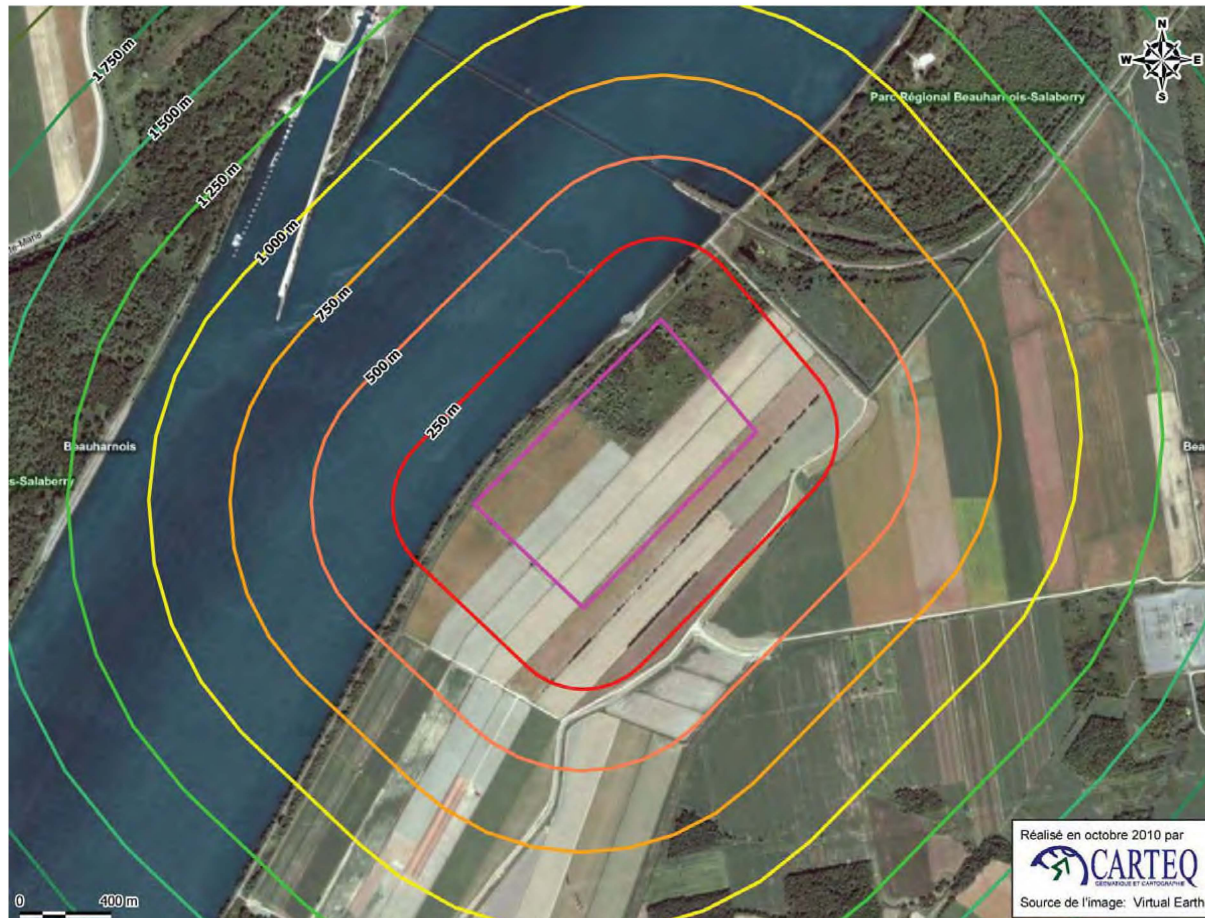


CAS ANALYSÉ 12 : PROJET DE CENTRALE DU SUROÏT, BEAUHARNOIS



Les préoccupations ont été recensées dans le cadre de la consultation publique du BAPE portant sur le projet en 2003. Le rapport de consultation ainsi que les mémoires déposés ont été considérés.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Sur le plan environnemental, les arguments prépondérants ont trait à l'augmentation des GES et à l'augmentation de la pollution de l'air.</i>	86
TECHNIQUES	<i>Des arguments sont invoqués contre l'utilisation du gaz naturel, une source d'énergie non renouvelable et dont l'efficacité thermique est décrite comme étant faible. Cependant, des avis divergents font plutôt valoir que la centrale thermique prévue est reconnue pour son efficacité énergétique et qu'elle présente de nombreux avantages économiques tout en ne produisant que de faibles émissions atmosphériques.</i>	64
ÉCONOMIQUES	<i>Certains disent que le projet est un atout pour l'économie régionale. D'autres, plus nombreux, estiment plutôt que les retombées économiques sont insuffisantes. De plus, les coûts du projet n'auraient pas tous été considérés ainsi que les frais indirects liés aux services municipaux qui seront nécessaires.</i>	48
DE GOUVERNANCE	<i>La nature du projet elle-même est mise en question. Plusieurs ne voient pas sa correspondance avec les grandes orientations environnementales et énergétiques qui ont été adoptées. C'est pourquoi ils aimeraient voir d'autres options leur être présentées. Dans le même ordre d'idées, on estime que le projet ne tient pas compte des coûts sociaux et environnementaux.</i>	44
SOCIAUX	<i>Les principales préoccupations de nature sociale touchent les impacts sur la santé et le climat sonore. Dans une moindre mesure, on craint de voir augmenter de façon importante la circulation de véhicules lourds lors de la construction et on s'interroge sur les services d'urgence qui seront mis en place.</i>	35
DE LOCALISATION	<i>Une bonne proportion des intervenants disent que le projet s'intègre bien dans la zone industrielle identifiée qui se trouve à proximité du tracé de l'autoroute 30. Parmi les réserves exprimées, notons les suivantes : pollution industrielle déjà présente, craintes d'impacts sur la vocation récréative du secteur et sur les activités agricoles environnantes.</i>	23
Nombre total d'interventions		300

CAS ANALYSÉ 12 : PROJET DE CENTRALE DU SUROÏT, BEAUHARNOIS



CAS ANALYSÉ 13 : PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25, (MONTRÉAL – LAVAL)

ASPECT VISUEL	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	DESCRIPTION
	<p>Le prolongement de l'autoroute 25 (A-25) entre l'échangeur de l'autoroute 440 à Laval et l'échangeur du boulevard Henri-Bourassa à Montréal est un projet d'infrastructure routière de type rural à 4 voies sur le territoire de Laval et de type urbain à 4 voies sur l'île de Montréal</p> <p>Le parachèvement est d'une longueur de 7,2 kilomètres, incluant un pont d'une longueur de 1,16 kilomètre qui traverse la rivière des Prairies</p> <p>La première annonce d'intention de construire un pont de l'A-25 pour traverser la rivière des Prairies a été faite en 1976</p> <p>Au cours des années et des changements de gouvernement, d'autres annonces ont été faites</p> <p>En décembre 2005 le décret d'autorisation est émis pour la réalisation du projet lequel sera modifié en septembre 2007 suite à l'entente d'un partenariat public-privé (PPP)</p>	<p><u>EMPLACEMENT</u></p> <p>Dans l'axe du prolongement de l'autoroute 25 déjà construite Arrondissements Anjou et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est de la ville de Montréal</p> <p>À l'est de l'île de Laval, dans le secteur Duvernay/St-François/St-Vincent-de-Paul de la ville de Laval</p> <p><u>PROMOTEUR ET TYPE DE PROJET</u></p> <p>Promoteur : ministère des Transports du Québec Réalisation en mode PPP Coûts de 257 millions de dollars</p> <p><u>OBJECTIFS</u></p> <p>Faciliter le transport des personnes et des marchandises dans le nord-est de l'agglomération de Montréal et de Laval</p> <p>Assurer la continuité du réseau autoroutier dans l'axe nord-sud</p> <p><u>MOYENS DE MOBILISATION DES CITOYENS</u></p> <p>Participation au processus de consultation du BAPE</p> <p>Tout au long des 30 années de discussion du projet, utilisation des médias, formation et dissolution de coalitions et groupes de pression favorables ou défavorables au projet</p>
<p>CARTE DE LOCALISATION</p>		
<p>PROFIL DU VOISINAGE</p> <p>Du côté de Laval, environnement de type rural (friches)</p> <p>Du côté de Montréal, environnement urbain dense</p>		



CAS ANALYSÉ 13 : PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25, MONTRÉAL

Les préoccupations ont été recensées dans le cadre de la consultation publique du BAPE portant sur le projet en 2005. Le rapport de consultation ainsi que les mémoires déposés ont été considérés.

FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	ÉLÉMENTS CLÉS	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ENVIRONNEMENTAUX	<i>Des intervenants prévoient qu'il y a un risque d'augmentation du trafic routier avec l'augmentation de la pollution atmosphérique. D'autres disent au contraire qu'on diminuera ainsi des problèmes de congestion et la pollution de l'air. Par ailleurs, certains souhaiteraient mieux connaître les impacts sur le milieu naturel.</i>	324
ÉCONOMIQUES	<i>Presque toutes les interventions signalent les avantages du projet sur le plan économique. Il y aurait une amélioration du réseau routier (dont le transport des marchandises) qui serait apte à générer une consolidation des pôles de développement des territoires concernés.</i>	126
SOCIAUX	<i>Deux grands courants caractérisent les principales interventions relatives aux facteurs sociaux. D'une part, on désiretrait davantage d'appui pour l'amélioration du transport collectif et actif de façon à réduire le nombre de véhicules automobiles privés. On veut ainsi prévenir des problèmes de santé, l'augmentation du niveau sonore et un impact sur la qualité de vie des résidents. D'autre part, des interventions mettent plutôt en lumière certaines améliorations qu'apporterait le prolongement de l'autoroute : amélioration de l'accès aux territoires, de la qualité de vie des automobilistes et de la sécurité dans le réseau local.</i>	73
DE LOCALISATION	<i>Les intervenants qui se prononcent sur ce sujet sont unanimes à mettre de l'avant la nécessité de protéger le territoire agricole.</i>	15
TECHNIQUES	<i>Divers avis sont émis sur la pertinence et les modalités du péage.</i>	14
DE GOUVERNANCE	<i>La majorité des intervenants expriment le besoin d'un meilleur accès aux informations concernant le choix des intervenants et le mode de réalisation du prolongement.</i>	9
Nombre total d'interventions		561

2.3 Bilan quantitatif des tendances observées

Dans la section précédente, les facteurs de sensibilité les plus importants propres à chaque cas étudié ont été mis en lumière. Dans la section qui suit, un bilan quantitatif a été effectué de façon à identifier les facteurs de sensibilité les plus présents dans la population de l'ensemble des secteurs couverts.

Pour chacun des grands facteurs d'acceptabilité sociale, deux tableaux sont présentés. Le premier fait la synthèse du nombre d'interventions compilées. Le deuxième précise les sujets de sensibilité qui se démarquent, et ce, toujours pour l'ensemble des cas étudiés.

L'ordre de présentation est le suivant : facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance, de localisation, techniques, économiques. Comme on le notera, cet ordre suit l'importance de chacun en termes de nombre d'interventions.

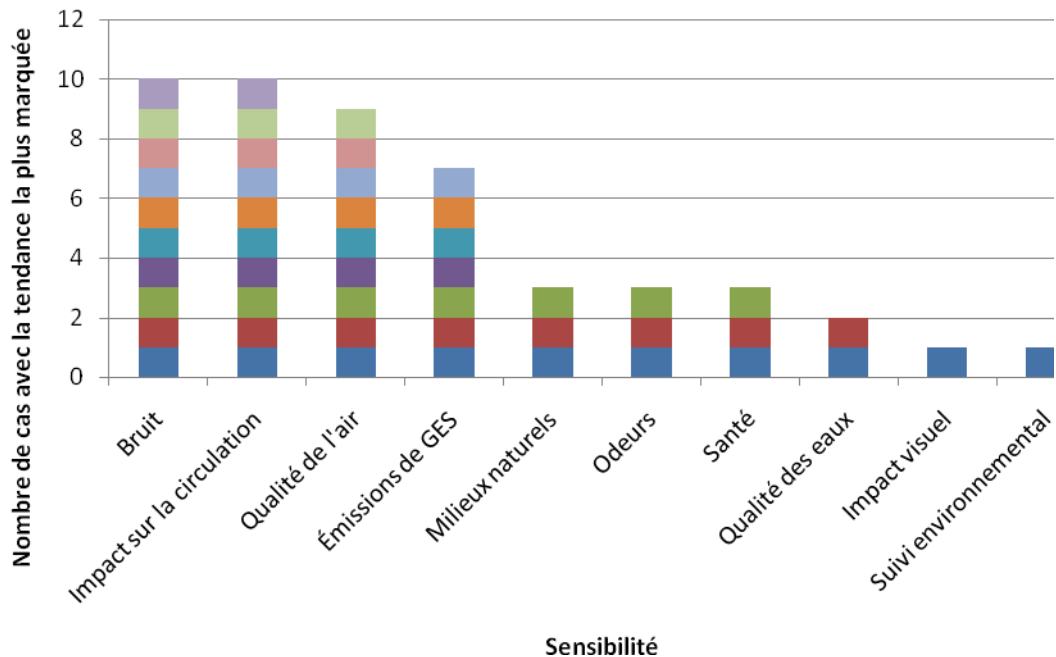
No.	Abréviation	Rappel des cas analysés	Secteur
1	Aéroport St-Hubert	Aéroport de Saint-Hubert	Longueuil
2	RCI Longueuil	Projet de centre de transbordement (RCI Environnement)	Longueuil
3	Matrec transbo	Projet de centre de transbordement sous l'échangeur Turcot (MATREC)	Montréal
4	L'Acadie	Écocentre L'Acadie	Montréal
5	Gazmont biogaz	Centrale de valorisation du biogaz (Gazmont)	Montréal
6	Turcot	Projet de reconstruction du complexe Turcot	Montréal
7	Ex-collège	Projet de développement de l'ex-collège Marianopolis	Montréal
8	LES Demix	Agrandissement du LES (Carrière Demix)	Montréal
9	Écolosol	Projet d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés (Écolosol), Mascouche	Couronne Nord
10	LET Lachenaie	Agrandissement du LET (UTL-BFI), Lachenaie	Couronne Nord
11	A-30	Parachèvement de l'autoroute 30, Candiac	Couronne Sud
12	Suroît	Projet de centrale du Suroît, Beauharnois	Couronne Sud
13	A-25	Prolongement de l'autoroute 25	Montréal – Laval

2.3.1 Facteurs environnementaux

Cas	Aéroport St- Hubert	RCI Longueuil	Matrec transbo	L'Acadie	Gazmont biogaz	Turcot	Ex-collège	LES Demix	Écolosol	LET Lachenaie	A-30	Suroît	A-25
No.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre d'interventions	40	4	11	22	21	220	50	10	25	257	442	86	324

TOTAL : 1512

Sensibilité	Cas avec tendance plus marquée
Bruit	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13
Impact sur la circulation	1, 2, 3, 4, 9, 10, 12, 13
Qualité de l'air	1, 3, 5, 6, 10, 12, 13
Émissions de GES	2, 6, 9, 12
Milieus naturels	4, 7, 11, 13
Odeurs	3, 4, 5, 10
Santé	5, 10, 12, 13
Qualité des eaux	8, 9, 10
Impact visuel	5, 6, 11
Suivi environnemental	5, 8

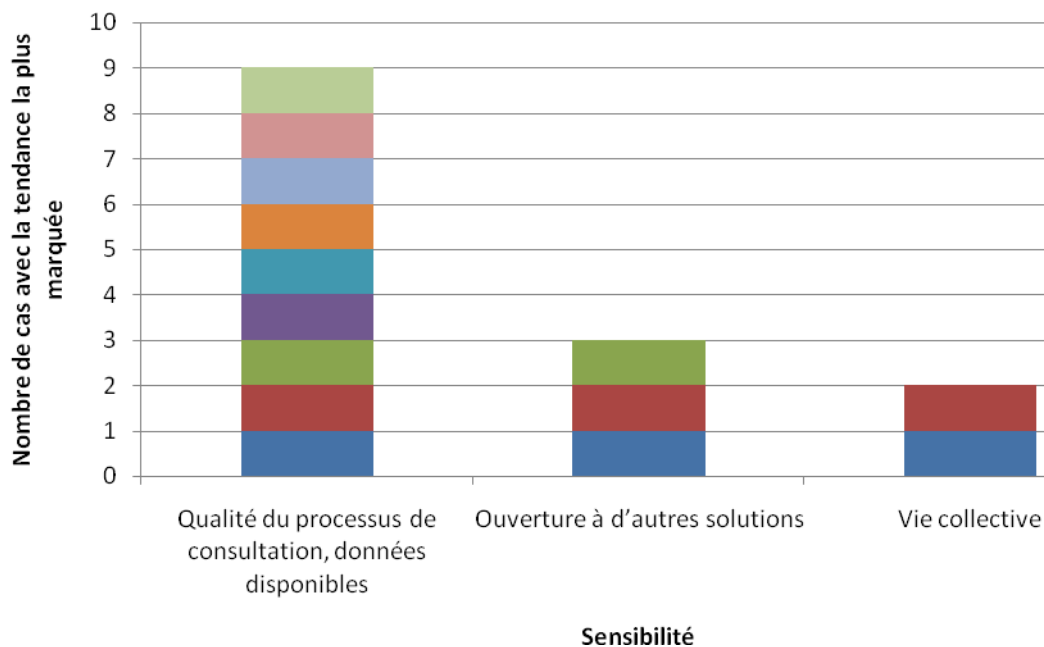


2.3.2 Facteurs sociaux

Cas	Aéroport St-Hubert	RCI Longueuil	Matrec transbo	L'Acadie	Gazmont biogaz	Turcot	Ex-collège	LES Demix	Écolosol	LET Lachenais	A-30	Suroît	A-25
No.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre d'interventions	35	8	11	6	4	82	25	8	8	147	169	35	73

TOTAL : 611

Sensibilité	Cas avec tendance plus marquée
Qualité du processus de consultation, données disponibles	1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13
Ouverture à d'autres solutions	8, 10, 12
Vie collective	6, 7

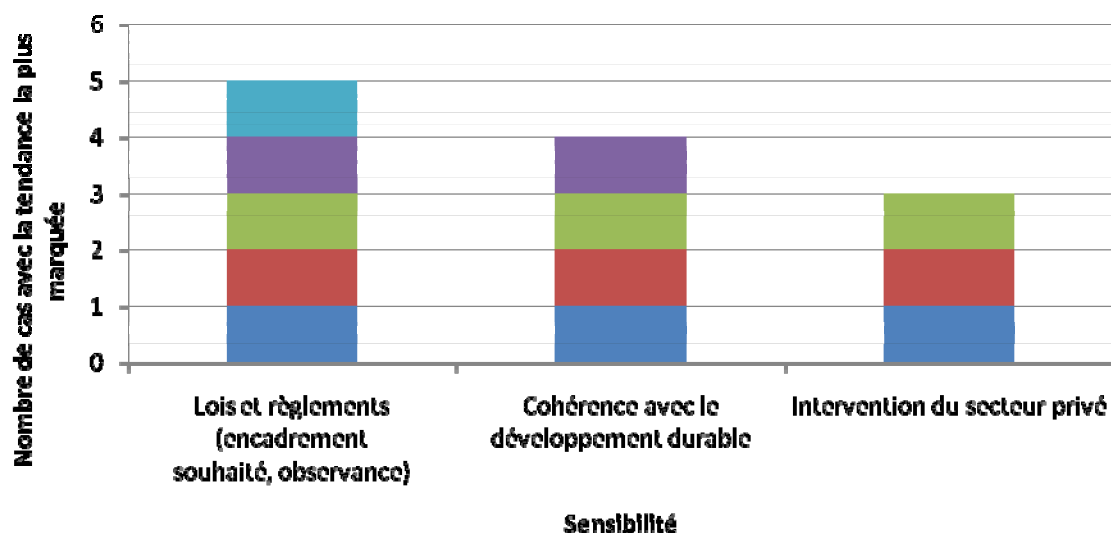


2.3.3 Facteurs de gouvernance

Cas	Aéroport St- Hubert	RCI Longueuil	Matrec transbo	L'Acadie	Gazmont biogaz	Turcot	Ex-collège	LES Demix	Écolosol	LET Lachenaie	A-30	Suroît	A-25
No.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre d'interventions	16	15	2	5	9	70	3	5	35	114	190	44	9

TOTAL : 517

Sensibilité	Cas avec tendance plus marquée
Lois et règlements (encadrement souhaité, observance)	1, 2, 9, 11, 12
Cohérence avec le développement durable	2, 6, 9, 10
Intervention du secteur privé	5, 7, 13

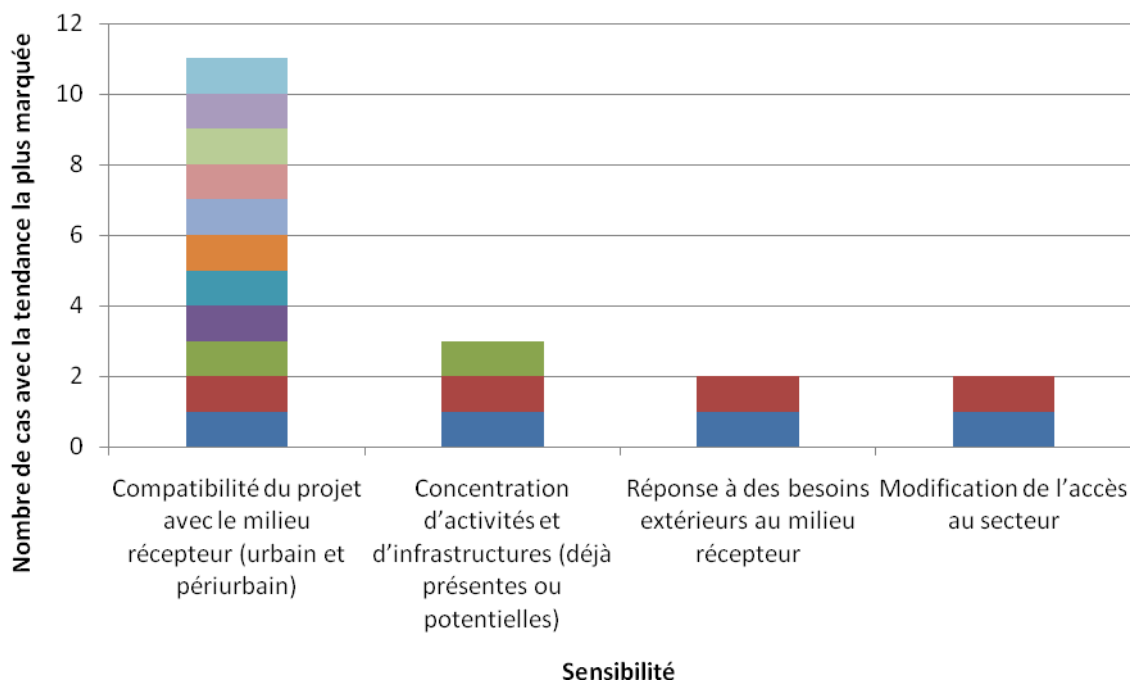


2.3.4 Facteurs de localisation

Cas	Aéroport St- Hubert	RCI Longueuil	Matrec transbo	L'Acadie	Gazmont biogaz	Turcot	Ex-collège	LES Demix	Écolosol	LET Lachenaie	A-30	Suroît	A-25
No.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre d'interventions	14	2	9	3	7	36	28	2	11	74	228	23	15

TOTAL : 452

Sensibilité	Cas avec tendance plus marquée
Compatibilité du projet avec le milieu récepteur (urbain et périurbain)	1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
Concentration d'activités et d'infrastructures (déjà présentes ou potentielles)	2, 3, 12
Réponse à des besoins extérieurs au milieu récepteur	9, 10
Modification de l'accès au secteur	4, 6

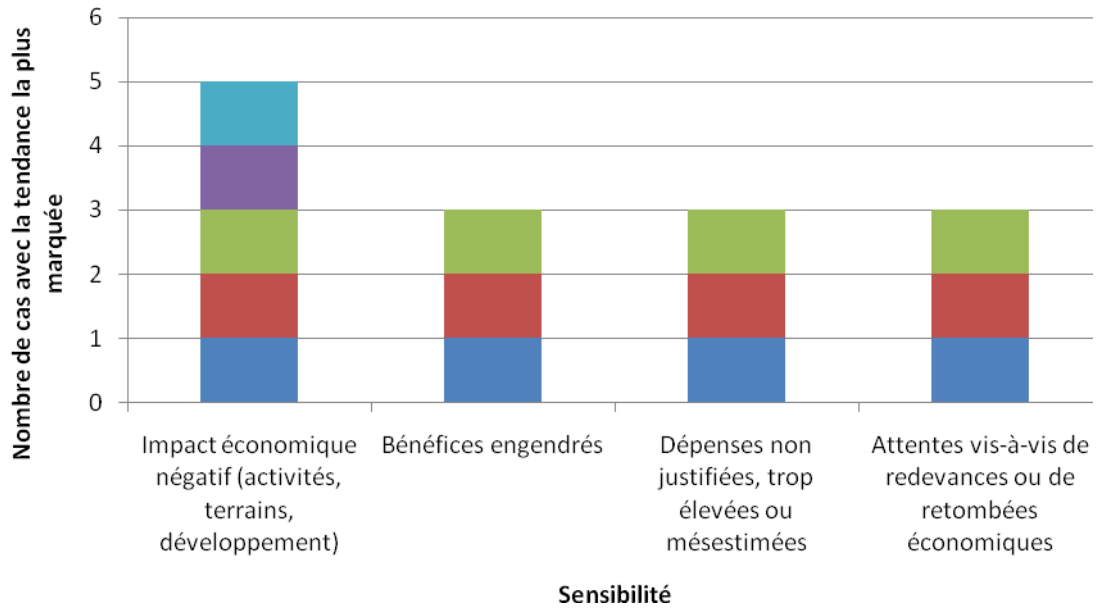


2.3.5 Facteurs économiques

Cas	Aéroport St-Hubert	RCI Longueuil	Matrec transbo	L'Acadie	Gazmont biogaz	Turcot	Ex-collège	LES Demix	Écolosol	LET Lachenaie	A-30	Suroît	A-25
No.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre d'interventions	35	--	2	3	7	--	--	3	10	55	159	48	126

TOTAL : 448

Sensibilité	Cas avec tendance plus marquée
Impact économique négatif (activités, terrains, développement)	1, 3, 4, 10, 11
Bénéfices engendrés	11, 12, 13
Dépenses non justifiées, trop élevées ou mésestimées	9, 11, 12
Attentes vis-à-vis de redevances ou de retombées économiques	5, 10, 12

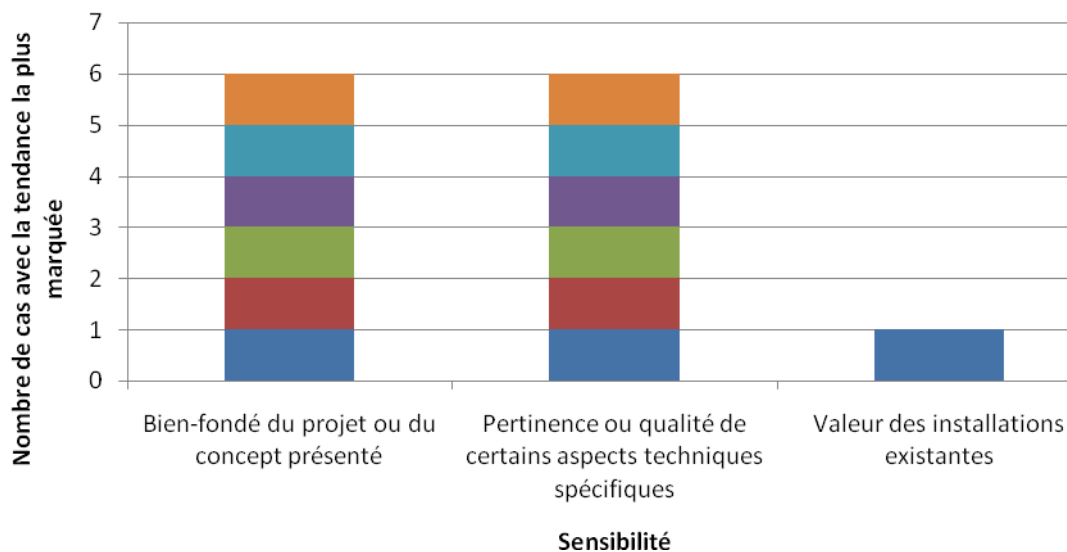


2.3.6 Facteurs techniques

Cas	Aéroport St-Hubert	RCI Longueuil	Matrec transbo	L'Acadie	Gazmont biogaz	Turcot	Ex-collège	LES Demix	Écolosol	LET Lachenaie	A-30	Suroît	A-25
No.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Nombre d'interventions	23	3	3	1	11	62	20	5	34	52	84	64	14

TOTAL : 376

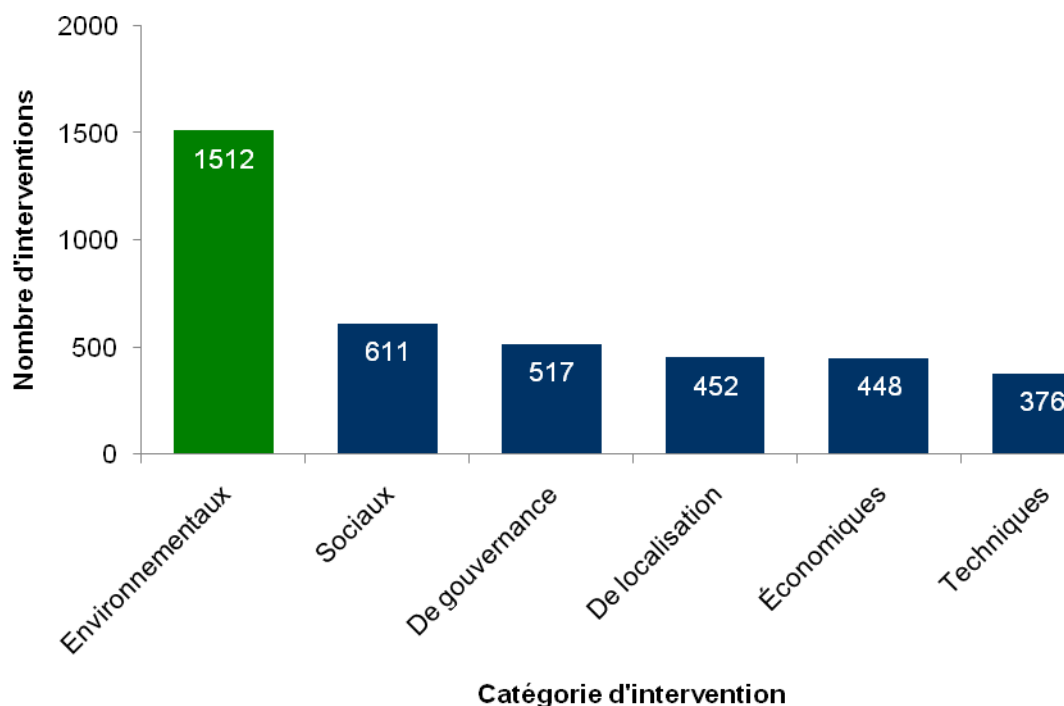
Sensibilité	Cas avec tendance plus marquée
Bien-fondé du projet ou du concept présenté	2, 5, 7, 8, 11, 12
Pertinence ou qualité de certains aspects techniques spécifiques	3, 4, 6, 9, 10, 13
Valeur des installations existantes	1



2.4 Synthèse

Sur la base du nombre d'interventions qu'ils suscitent, les facteurs de sensibilité sociale se caractérisent par deux grandes classes :

- 1- Les facteurs **environnementaux** prédominent avec un total de 1 512 interventions.
- 2- Les autres facteurs suivent dans un ordre décroissant très régulier. L'ordre est le suivant : **sociaux** (611); de **gouvernance** (517); de **localisation** (452); **économiques** (448); **techniques** (376).



Sujets prépondérants

Pour chacun des facteurs d'acceptabilité sociale, voici les principaux éléments de préoccupations :

Facteurs	Préoccupations premières
Environnementaux	Bruit
Sociaux	Qualité du processus de consultation
De gouvernance	Lois et règlements (encadrement, observance)
De localisation	Compatibilité avec le milieu récepteur
Économiques	Impact économique négatif
Techniques	Pertinence du projet ou de ses caractéristiques techniques

3. ÉTAPE 3 : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette troisième étape vise principalement à mettre en relation les résultats des deux étapes précédentes et à en tirer des enseignements aptes à favoriser l'implantation harmonieuse de projets.

Pour ce faire, ce chapitre est divisé en deux parties. Une première section rassemble les observations et conclusions qui ont pu être cernées dans chacun des chapitres précédents. Ensuite, ces résultats sont combinés de manière à en faire ressortir des repères fondamentaux à considérer dans l'évaluation d'un projet sous l'angle de l'acceptabilité sociale.

La deuxième section livre les recommandations sur la démarche d'harmonisation sociale suggérée à la suite des analyses qui seront conduites par les porteurs de projet. On y trouvera des principes de base, des clientèles à informer et éventuellement à associer, une chronologie d'interventions proposée, assortie d'un inventaire de mécanismes et d'outils.

Une courte analyse de l'influence du Web et des médias sociaux sur l'acceptabilité sociale est présentée en annexe.

3.1 Observations

Rappel de la pertinence des données collectées

En préambule à cette étape finale, il est judicieux de faire un bref retour sur le choix des sources d'informations qui ont permis de collecter, sous diverses perspectives, un ensemble de données pertinentes et exhaustives.

Rappelons que la première étape regroupait douze cas d'infrastructures de matières résiduelles au Québec, ailleurs au Canada et en Europe. L'échantillonnage a été réalisé afin d'assurer la diversité des cas d'études tout en ciblant les milieux municipaux comme promoteurs de projets. La diversité s'est déployée tout en visant un équilibre entre les milieux urbain et rural, entre les différentes technologies de traitement et d'élimination ainsi qu'entre les résultats en termes de réussite ou d'échec.

La seconde étape a débordé la question de la gestion des matières résiduelles pour faire un tour d'horizon plus large de divers cas touchant l'acceptabilité sociale, mais cette fois-ci, échantillonnés dans une région géographique bien précise, c'est-à-dire au sein des cinq secteurs géographiques de la CMM. C'est ainsi qu'au domaine de la gestion des matières résiduelles se sont ajoutées des infrastructures dans les secteurs de l'aéronautique, du transport routier, du développement domiciliaire et de la production d'énergie.

À ce bref rappel, il convient d'ajouter que la nature même des informations colligées à l'étape 1 et à l'étape 2 a également été fondamentalement différente. Dans le premier cas, la collecte des données visait des facteurs d'acceptabilité sociale liés aux modalités d'implantation d'infrastructures déjà existantes pour la plupart tandis que, dans le deuxième cas, ce sont essentiellement des préoccupations face à divers projets à venir qui étaient visées. Cette approche amène un double éclairage qui se veut complémentaire.

C'est donc à partir de cet éventail de données issues de perspectives complémentaires que peuvent être dégagés des repères fondamentaux aptes à guider l'implantation de projets.

3.1.1 Observations—Étape 1

Cette section présente les principaux enseignements qui se dégagent de l'étude des divers cas qui ont été observés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles à l'étape 1. Elle rappelle les observations qui sont ressorties et qui ont été décrites dans le premier rapport (étape 1), dans le tableau synthétique de la section 3.3 de la page 84 et dans la section 4.1 portant sur les principaux enseignements. La synthèse qui suit rassemble les facteurs à retenir en termes d'éléments favorables à l'acceptabilité sociale.

Facteurs techniques

Confiance dans la technologie privilégiée

Les technologies privilégiées doivent être reconnues et posséder une feuille de route démontrant leur efficacité à prévenir les nuisances.

Gestion diligente des opérations

Les attentes sociales doivent être comblées en apportant rapidement des solutions techniques et sociales efficaces.

Facteurs sociaux

Légitimité du processus d'échange

Un ensemble de moyens doit être mis en place pour entrer en communication bidirectionnelle accessible et transparent avec la collectivité dans toutes les phases de conception et d'implantation d'un projet, puis durant son exploitation.

Adhésion à la justification du projet

La raison d'être du projet doit être partagée par la collectivité.

Contexte historique favorable

La communauté ou le site d'accueil n'est pas grevé d'un historique et d'un passif social négatif.

Respect des engagements

Les engagements pris par le promoteur doivent être pris avec diligence et suivis d'efforts réels pour les respecter.

Facteurs environnementaux

Contrôle des nuisances par une gestion environnementale responsable

Les mesures de contrôle des nuisances doivent être efficaces et faire l'objet d'un suivi rigoureux.

Confiance dans l'innocuité pour la santé

Les questions liées à la santé ne doivent susciter aucun doute.

Reconnaissance de la capacité et de la compétence de l'opérateur

La méfiance peut naître d'un passé de non-conformité de l'opérateur.

Extrants offrant une plus-value environnementale

La plus-value des extrants sur le plan environnemental est valorisée par la population, surtout s'ils peuvent avoir une utilité au niveau local.

Adoption d'une politique environnementale formelle

Un contexte est plus favorable lorsque le porteur de dossier s'engage formellement et publiquement à protéger l'environnement.

Facteurs économiques

Équité quant à l'importation de matières résiduelles

Un sentiment d'iniquité peut naître de l'importation de matières résiduelles.

Situation de gagnant-gagnant

Un projet est mieux accueilli si un avantage économique local est généré ou si des mesures compensatoires sont offertes.

Niveau acceptable des investissements nécessaires

Les coûts d'implantation et d'exploitation jugés trop élevés peuvent nuire à l'acceptabilité d'un projet, même s'il est techniquement acceptable.

Facteurs de gouvernance

Ascendance des instances publiques

Les citoyens doivent avoir le sentiment de pouvoir s'appuyer sur la gouvernance publique.

Représentativité et indépendance du comité de vigilance

La crédibilité de toute entité de surveillance est essentielle.

Respect du cadre réglementaire

Les contraintes réglementaires doivent être respectées.

Facteurs de localisation

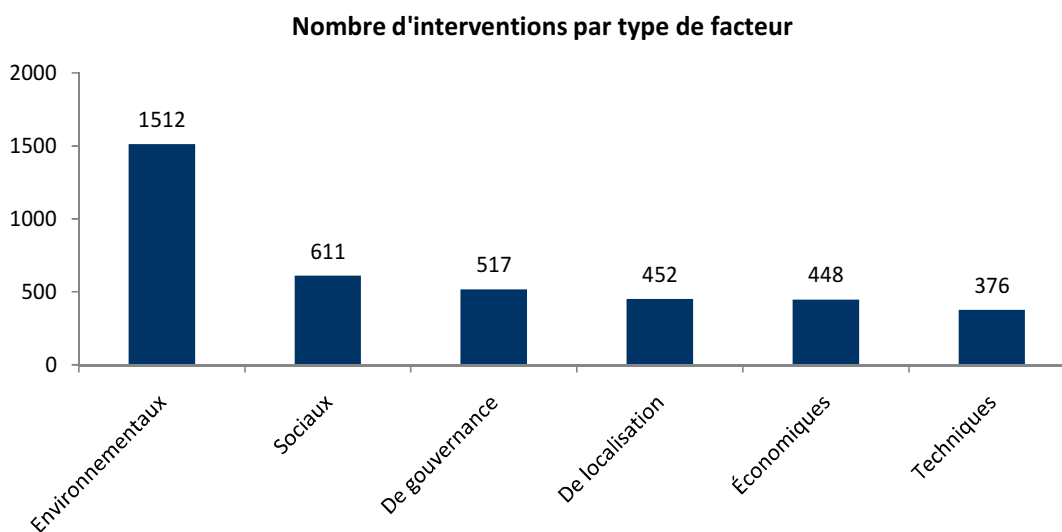
Intégration au milieu environnant

La proximité de riverains et les incompatibilités avec le milieu environnant sont source de frustrations.

3.1.2 Observations —Étape 2

L'étape 2 visait à évaluer, sur un plan quantitatif, l'importance relative des divers facteurs de sensibilité sociale et des éléments qui les constituent. Cette section rappelle les observations qui sont ressorties au deuxième rapport dans les tableaux 3.1 à 3.6, pages 60 à 62. En voici une synthèse.

Rappelons, en premier lieu, qu'il se dégage une hiérarchie des grands facteurs d'acceptabilité sociale. Le nombre d'interventions colligées dans les diverses sources d'informations nous indique une nette prédominance des facteurs environnementaux suivis, dans l'ordre, des facteurs sociaux, de gouvernance, de localisation, des facteurs économiques et des facteurs techniques. Le graphique suivant est révélateur de l'importance relative de chacun. On trouvera, par la suite, les principaux éléments qui prédominent dans chacun d'eux. Tout comme pour les observations de l'étape 1, ils seront décrits en termes de critères favorables à l'acceptabilité.



Facteurs environnementaux

Absence de nuisances

Les nuisances arrivent au premier rang des préoccupations sur le plan environnemental (bruit, circulation, qualité de l'air, odeurs).

Respect de l'environnement

Les préoccupations qui touchent plus spécifiquement la protection de l'environnement sont les émissions de GES, les milieux naturels et la qualité des eaux.

Réponses aux préoccupations sur la santé

Après l'environnement comme tel, la santé est source de préoccupations envers certains types de projet pouvant avoir des impacts sur l'environnement.

Absence d'impact visuel

Dans une moindre mesure, l'impact visuel est sujet à préoccupation.

Facteurs sociaux

Qualité du processus d'information et de consultation

L'élément qui rejoint fortement les préoccupations exprimées touche essentiellement la qualité des échanges avec le public et la richesse des informations communiquées. L'ouverture à d'autres solutions fait partie de l'ouverture souhaitée.

Facteurs de gouvernance

Encadrement législatif et réglementaire

La présence et le respect d'un encadrement réglementaire sont grandement souhaités. À cet égard, la cohérence avec les politiques, les orientations et autres lignes directrices gouvernementales ou spécifiques au secteur d'activité conditionne l'acceptabilité.

Encadrement du secteur privé

Des inquiétudes sont présentes lorsque le secteur privé intervient de façon trop prépondérante dans les cas étudiés.

Facteurs de localisation

Compatibilité du projet avec le milieu récepteur

La compatibilité avec le milieu récepteur est primordiale. La trop grande concentration d'activités industrielles ou autres dans un même secteur est à éviter.

Équité quant à la réception de matières résiduelles

Un sentiment d'iniquité peut naître de l'importation de matières résiduelles.

Proximité d'accès routiers

L'implantation d'un projet est mieux accueillie si les accès routiers principaux sont à proximité.

Facteurs économiques

Impact économique positif

L'impact économique d'un projet est source de préoccupation : des bénéfices peuvent être escomptés et même attendus, mais un impact négatif est surtout appréhendé.

Niveau acceptable des coûts

Certaines craintes portent sur les dépenses non justifiées, trop élevées ou sous-estimées.

Facteurs techniques

Bien-fondé du projet ou du concept présenté

La démonstration du bien-fondé de la nature même du projet ou du concept favorise un meilleur accueil.

Bien-fondé des divers aspects techniques qui composent le projet

Au-delà de l'ensemble du projet, certaines particularités techniques bien spécifiques liées au type d'équipements, aux procédés ou aux méthodes de travail, peuvent faire l'objet de questionnements.

3.1.3 Intégration des résultats

La section suivante présente une combinaison de l'ensemble des observations relevées au cours des deux étapes précédentes. L'objectif est d'obtenir une synthèse sous forme d'un recensement des éléments favorables d'acceptabilité sociale dont il faut tenir compte en priorité.

À partir des principaux éléments identifiés à l'étape 1, l'exercice ici consiste à y intégrer les éléments de sensibilité qui sont ressortis à l'étape 2¹. Notons que l'étape 2 a été particulièrement utile à fournir des indications sur l'importance relative de chacun des facteurs. L'ordre de présentation qui suit est conforme à la hiérarchie identifiée.

Facteurs environnementaux

A CONTRÔLE DES IMPACTS

- Absence de nuisances (bruit, circulation, qualité de l'air, odeurs)
- Respect de l'environnement (GES, milieux naturels, eau)
- Innocuité pour la santé
- Absence d'impact visuel

B QUALITÉ DE LA GESTION

- Engagements et adoption d'une politique environnementale formelle
- Gestion diligente des nuisances et des préoccupations soulevées
- Reconnaissance de la capacité et de la compétence de du promoteur technologique

C PLUS-VALUE DU PROJET

- Résultats et produits offrant une plus-value environnementale

¹ Trois éléments ont été reclassés.

Le *bien-fondé du projet* a été maintenu dans les facteurs techniques tel que classé à l'étape 2. Il apparaissait parmi les facteurs sociaux à l'étape 1.

Le *niveau d'importation des matières résiduelles de l'extérieur* a été maintenu dans les facteurs de localisation, tel que classé à l'étape 2. Il apparaissait parmi les facteurs économiques à l'étape 1.

À l'étape 1, le *respect des engagements* a été intégré aux facteurs environnementaux au même titre que la gestion environnementale responsable. Il apparaissait parmi les facteurs sociaux.

Facteurs sociaux

A COMMUNICATIONS DE QUALITÉ

- Qualité du processus d'échange avec le public, que ce soit en phase de conception, d'implantation ou d'exploitation : information, consultation, participation

B CONTEXTE HISTORIQUE FAVORABLE

- Absence d'événements passés négatifs pouvant être associés au projet

Facteurs de gouvernance

A ENCADREMENT PUBLIC

- Présence d'un cadre législatif et réglementaire clair (également directives, politiques, etc.)
- Respect de l'encadrement législatif et réglementaire (également directives, politiques, etc.)
- Confiance dans les autorités publiques
- Participation du secteur privé limitée

B SUIVI EN CONTINU

- Représentativité et indépendance des divers comités de liaison formés aux différentes étapes du projet

Facteurs de localisation

A INTÉGRATION AU MILIEU ENVIRONNANT

- Éloignement des riverains
- Compatibilité des activités dans le secteur (actuelles ou potentielles)
- Proximité d'accès routiers principaux

B ÉQUITÉ PAR RAPPORT AUX AUTRES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

- Faible niveau d'importation de matières résiduelles

Facteurs économiques

A IMPACT ÉCONOMIQUE SATISFAISANT

- Présence d'avantages économiques
- Présence de mesures compensatoires

B COÛTS ENGENDRÉS MODÉRÉS

- Niveau raisonnable des coûts d'implantation et d'exploitation

Facteurs techniques

A PERTINENCE DU PROJET

- Reconnaissance de la justification du projet dans son ensemble
- Pertinence ou qualité de particularités techniques des infrastructures (équipements, méthodes de travail, etc.)

B EFFICACITÉ DE L'EXPLOITATION

- Gestion diligente des opérations (solutions techniques efficaces)
- Confiance dans la technologie retenue

3.2 Recommandations

La réunion des résultats des deux premières étapes a révélé un ensemble de facteurs prioritaires à considérer pour évaluer l'acceptabilité sociale d'un projet. Maintenant, comment opérationnaliser ces acquis? Les recommandations qui suivent visent à suggérer des moyens pour appliquer concrètement les enseignements tirés jusqu'à maintenant, soit la constitution d'outils d'évaluation de l'acceptabilité sociale et l'établissement d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale.

3.2.1 Outils d'évaluation de l'acceptabilité sociale

En premier lieu, il apparaît utile de constituer des outils d'évaluation de l'acceptabilité sociale par le biais de grilles d'analyse représente une voie incontournable. Outils de mesure en même temps que de réflexion et d'échange, il s'agit d'un des premiers jalons d'une démarche d'insertion réussie.

À cet égard, par exemple, on peut procéder en identifiant des facteurs de sensibilité tels que ceux mentionnés précédemment puis en leur accordant une pondération applicable à chacun des facteurs identifiés. Ceci pourrait être fait à l'aide d'un comité constitué avec les intervenants pressentis.

3.2.2 Démarche favorisant l'acceptabilité sociale

3.2.2.1 Les principes

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet donné, une approche respectant certains principes de base mérite d'être mise de l'avant. Cette approche et ces principes s'articulent autour d'une chronologie d'interventions ainsi que de mécanismes et d'outils directement adaptés aux enjeux des divers projets.

Voici en bref les principes qui sous-tendent l'approche :

- **Développer** un projet dont les divers aspects de la justification (environnementaux, sociaux, économiques, de localisation, de gouvernance, techniques et économiques) sont démontrés.
- **Témoigner** d'un esprit d'ouverture lors de la réalisation du projet basé sur une bonne information, la consultation des parties prenantes intéressées et, éventuellement, la participation du milieu aux différentes étapes de conception, d'implantation et d'exploitation du projet.
- **Se préparer** à apporter d'éventuelles modifications au projet et ne pas nier les impacts négatifs du projet.
- En lien avec le point précédent, **respecter** autant que possible la chronologie d'interventions suivantes :
 - 1-L'information
 - 2-La consultation
 - 3- La participation

- **Bien organiser et agencer** les étapes d'information, de consultation et de participation dans le but d'optimiser leur efficacité et leur portée. Pour ce faire, se doter de mécanismes organisationnels efficaces (i.e. comités internes de travail et de suivi).
- **Utiliser des moyens de communication et d'échanges complémentaires et diversifiés** pour rejoindre toutes les clientèles visées (moyens plus traditionnels et actuels tels que les médias sociaux).
- **Respecter le rythme de l'implantation du projet** en tenant compte du temps requis par les intéressés pour comprendre les tenants et les aboutissants d'un projet et pouvoir se prononcer sur le projet, le cas échéant, et éventuellement participer à l'implantation du projet.
- **Opter pour une approche « gagnant-gagnant »** en tenant compte des divers points de vue et en faisant en sorte que tous les intervenants en retirent des impacts positifs, voire des compensations adaptées.
- **Effectuer des exercices de rétroaction** afin d'évaluer l'efficacité et la réceptivité de la démarche d'harmonisation sociale et d'ajuster rapidement le tir au besoin.

3.2.2.2 Les clientèles cibles

Pour compléter cette section, voici un aperçu des principales catégories de clientèles à informer et associer dans le cadre de l'implantation de projets pouvant avoir un impact sur l'acceptabilité sociale :

- Les élus des divers paliers de gouvernement (organisme supramunicipal (i.e. CMM) - MRC, villes-municipalités-députation);
- Les administrations régionales et municipales;
- Les divers ministères provinciaux et fédéraux (niveaux politique et administratif);
- Les groupes de divers secteurs : i.e. *santé, environnement, développement économique, éducation, secteurs commercial, industriel et communautaire, autres à préciser;*
- Les entreprises à vocation similaire au projet envisagé;
- Les médias;
- La population en général.

3.2.23 Volet d'interventions / Mécanismes et outils

En fonction des trois volets d'activités privilégiés dans le cadre de la réalisation d'un projet sous l'angle de l'acceptabilité sociale, soit l'information, la consultation et la participation, divers mécanismes et outils sont présentés dans le tableau ci-dessous en tant que moyens suggérés à mettre en œuvre en vue favoriser une intégration sociale harmonieuse et satisfaisante.

Le point qui précède intitulé « Outil d'évaluation de l'acceptabilité sociale » suggère des outils d'analyse qui permettent d'identifier le niveau d'acceptabilité sociale. Bien entendu, le niveau d'effort en ce qui touche l'information, la consultation et la participation serait modulé en fonction du degré de complexité « pressenti » ou « réel » de projets donnés.

Il importe de mentionner, par ailleurs, que quel que soit le projet envisagé, il est suggéré que les porteurs du projet effectuent un profil social détaillé afin de préciser de façon fine les enjeux propres à leur projet en lien avec le milieu récepteur. C'est seulement sur la base de ces informations qu'une démarche d'acceptabilité sociale « bien adaptée » et satisfaisante pour les divers intervenants pourra être déployée.

VOLETS	EXEMPLES DE MÉCANISMES SUGGÉRÉS	EXEMPLES D'OUTILS SUGGÉRÉS
<p>1- Information</p> <p><i>Note : L'information doit bien circuler tout au cours du projet via les activités de communication destinées au grand public ainsi que via les activités de liaison (consultation et participation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres privilégiées • Séances d'information publiques sous différentes formes • Rencontres de presse 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents vulgarisés sur le projet : <i>justification, description, impacts positifs-négatifs, mesures de mitigation, démarche sociale d'implantation, etc.</i> • Synthèses des études réalisées • Site Internet • Questions-réponses • Vidéos • Visites guidées • Médias sociaux (voir en annexe)
<p>2- Consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres privilégiées • Séances d'information publiques sous différentes formes • Soirées ou ateliers de consultation • Formation d'un comité consultatif représentatif – animation neutre • Ajustements au projet, selon le cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents vulgarisés sur le projet : <i>justification, description, impacts positifs-négatifs, mesures de mitigation, démarche sociale d'implantation, etc.</i> • Synthèses des études réalisées • Études complémentaires au besoin • Site Internet • Médias sociaux (voir en annexe)
<p>3- Participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation d'un comité de vigilance (et/ou de sentinelles) – animation neutre 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'information accessibles tout au cours de la réalisation du projet et de l'opération des infrastructures

Tout au cours de la démarche, des exercices de rétroaction méritent d'être effectués, ceux-ci peuvent se traduire par la tenue de groupes de discussion représentatifs, la réalisation de sondages et une veille médiatique. Il est utile de mixer les approches de rétroaction quantitative et qualitative afin d'obtenir un portrait le plus juste possible de l'évolution des perceptions sociales et du niveau d'intégration sociale d'un projet.

4. CONCLUSION

L'implantation d'un projet public d'envergure est de plus en plus tributaire de son acceptabilité sociale. À cet égard, des enjeux d'importance sont présents comme on le constate et, pour atteindre une harmonisation sociale, il faut savoir les reconnaître et les traiter de façon à concevoir un projet profilé en fonction des préoccupations et des attentes de la collectivité d'accueil.

Les enjeux, généralement multiples et variés, rejoignent les préoccupations locales et régionales directement liées au lieu d'implantation et touchent des questions d'intérêt national comme les politiques environnementales et les grands débats sociaux de l'heure.

Par ailleurs, les modalités du processus décisionnel menant au choix d'un projet ainsi que les moyens pour associer la communauté à ses retombées sont également directement reliées à son acceptabilité sociale.

Après avoir consulté une quantité considérable de sources d'informations, collecté et analysé une multitude de données, il est permis d'affirmer que les enjeux qui ont été cernés constituent des repères essentiels pour favoriser l'harmonisation sociale. Il est aussi permis d'affirmer que les démarches proposées reposent tout autant sur une base de connaissances étendue et qui a été validée par des expériences tant québécoises, canadiennes qu'européennes. Les milieux où les projets sont implantés étant différents, l'accent et les efforts doivent être adaptés au milieu retenu.

La gestion des matières résiduelles, et les installations qu'elle nécessite, compte parmi les domaines qui peuvent profiter le plus d'une connaissance fine des enjeux liés à l'acceptabilité sociale et cette étude avait comme objectif d'y contribuer de façon significative.

ANNEXE 1
DOCUMENTATION CONSULTÉE PAR CAS D'ÉTUDE
(BIBLIOGRAPHIE) DE L'ÉTAPE 1

DOCUMENTATION CONSULTÉE PAR CAS D'ÉTUDE

ÉTUDE DE CAS 1 : LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE WASTE MANAGEMENT À SAINTE-SOPHIE, QUÉBEC

Références et sources

« Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie », site Internet, www.vigilancewmste-sophie.org

« Waste Management – Ste-Sophie », Site Internet, <http://sainte-sophie.wm.com>

« Projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie », Fiche d'information octobre 2007 [En ligne], <http://sainte-sophie.wm.com/documentation/Fiche%20d%27information%20Sainte-Sophie1.pdf>

« Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie », Rapport d'enquête et d'audience publique (n° 189), BAPE, avril 2004 [En ligne], www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape189.pdf

« Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie », Rapport d'enquête et d'audience publique (n° 257), BAPE, mars 2009 [En ligne], www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape257.pdf

Communication personnelle, Chantal Allard, répondante de la Loi sur l'accès aux documents, bureau régional des Laurentides, MDDEP.

« Décret 1068-2004 », MDDEP, Gouvernement du Québec [En ligne], www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/decret/ste-sophie.htm

« Décret 829-2009 », MDDEP, Gouvernement du Québec [En ligne], www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2009/829-2009.htm

ÉTUDE DE CAS 2 : LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LDC À DANFORD LAKE, QUÉBEC

Références et sources

« Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alley-et-Cawood », Rapport d'enquête et d'audience publique (n° 246), BAPE, septembre 2007, [En ligne], www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape246.pdf

Lettre de la Coalition contre le mégadépotoir de Danford adressée à Jean Charest, 20 janvier 2006.

« Québec dit non à l'implantation d'un lieu d'enfouissement à Alley-et-Cawood, communiqué de presse, cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 25 juin 2009.

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake, dans la municipalité d'Alley-et-Cawood - Étude d'impact sur l'environnement déposée au MDDEP, LDC – Gestion et services environnementaux [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-danford-lake/documents/PR3-1-0.pdf

« L'implantation d'un dépotoir à Danford Lake n'est pas souhaitable selon le BAPE », La vie rurale, 27 septembre 2007.

« Pas de dépotoir à Danford Lake », Le Droit, 15 décembre 2008.

« La ministre Beauchamp rejette le projet de LET à Danford Lake », Journal Le Droit, 25 juin 2009.

ÉTUDE DE CAS 3 : USINE DE TRI-COMPOSTAGE DECONPOREC À SOREL-TRACY, QUÉBEC

Références et sources

« Conporec », Site Internet, www.conporec.com

Mémoire de Conporec inc, Processus de consultation publique sur le projet de PMGMR - 8 décembre 2003
[En ligne] www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/dm56_081203_19h_8_Conporec.pdf

Documents du comité de liaison communautaire - 26 octobre 2006, 25 avril 2007 et 13 septembre 2007.

Communication personnelle, M. Denis Gauthier, inspecteur municipal, Service d'urbanisme de la Ville de Sorel-Tracy, 9 août 2010.

Certificat de conformité et modification de Conporec :

- Modification du 22 octobre 1997 (2 pages)
- Modification du 17 février 1995 (3 pages)
- Certificat de conformité du mai 1992 (3 pages)

Direction régionale de la Montérégie, ministère de l'Environnement et de la Faune.

ÉTUDE DE CAS 4 : SITE DE COMPOSTAGE DE FERTI-VAL À BROMPTONVILLE, QUÉBEC

Références et sources

Avis préalable à une ordonnance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu des articles 25 et 27 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q, c. Q-2) (n° 551).

« Deux producteurs d'arbres de Noël poursuivent Ferti-Val pour 511 143 \$ », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 25 avril 2001.

« Des odeurs de compost gênent Roulottes Évasion 55 », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 11 mars 2002.

« Un prix prestigieux remis à Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 mars 2003.

« Des odeurs qui exaspèrent le voisinage », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 28 mai 2004.

« Brompton: Ferti-Val pourra composter sans empester le voisinage », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 8 juin 2004.

« Ferti-Val obtient 355 000 \$ », Les Affaires - 24 novembre 2004.

« Ferti-Val innove en compostage », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 24 novembre 2004.

« Ferti-Val semble déterminée à venir à bout des odeurs », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 17 décembre 2004.

« Jardiner bio sur un sol... contaminé! », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 20 mai 2005.

« Les odeurs de Ferti-Val dérangent toujours les voisins », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 mai 2005.

« Ferti-Val fait volte-face », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 4 juin 2005.

« Québec met son nez sur Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 11 juin 2005.

« Assez des odeurs de Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 5 juillet 2005.

« Ferti-Val nomme un conseiller contre les mauvaises odeurs », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 8 juillet 2005.

« Ferti-Val à l'avant-garde de l'industrie du recyclage », Les Affaires - 9 juillet 2005.

« Sherbrooke serre la vis à Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 3 août 2005.

« Ferti-Val veut en finir », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 15 août 2005.

« Québec songe aussi à des poursuites », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 février 2006.

« Le temps presse pour Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 février 2006.

ÉTUDE DE CAS 4 : SITE DE COMPOSTAGE DE FERTI-VAL À BROMPTONVILLE, QUÉBEC

Références et sources

- « Les voisins de Ferti-Val lancent une pétition pour sa fermeture », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 22 mars 2006.
- « Encore un été de merde », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 8 avril 2006.
- « Ferti-Val affirme " contrôler " les odeurs », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 8 avril 2006.
- « Les voisins de Ferti-Val déposent une pétition demandant la fermeture de l'entreprise », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 29 avril 2006.
- « Ferti-Val intente une poursuite de 700 000 \$ », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 17 mai 2006.
- « Odeur d'intimidation », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 18 mai 2006.
- « Ferti-Val se veut rassurante », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 2 août 2006.
- « 20 000 tonnes de boues d'épuration à traiter », La Presse - 4 août 2006.
- « Non à l'importation de boues d'épuration », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 8 août 2006.
- « Ferti-Val est surveillé », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 10 août 2006.
- « Ferti-Val impute les odeurs aux fermes avoisinantes », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 12 août 2006.
- « Ferti-Val ne pourra plus agrandir son site », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 11 septembre 2006.
- « Le CRE-Estrie veut un resserrement des lois sur l'importation des déchets », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 12 septembre 2006.
- « La Ville et Ferti-Val plaident leur cause », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 30 septembre 2006.
- « Droit de parole », La Presse - 4 octobre 2006.
- « Boucher invite Gagnon-Tremblay à céder sa place », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 18 octobre 2006.
- « Ferti-Val saura ce matin si elle a contrevenu à la loi sur les nuisances », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 14 décembre 2006.
- « Ferti-Val plaide coupable de nuisance », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 15 décembre 2006.
- « L'entreprise choisit de regarder devant », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 décembre 2006.
- « Une amende de 15 000 \$ pour Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 décembre 2006.
- « Des décisions de la Ville de Sherbrooke critiquées », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 3 janvier 2007.

ÉTUDE DE CAS 4 : SITE DE COMPOSTAGE DE FERTI-VAL À BROMPTONVILLE, QUÉBEC

Références et sources

- « Ferti-Val attend une décision du MDDEP », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 25 janvier 2007.
- « Ferti-Val sous la protection de la Loi sur les faillites », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 24 avril 2007.
- « Quel gâchis ! », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 25 avril 2007.
- « Sursis de dernière minute pour Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 18 mai 2007.
- « Plusieurs questions sans réponse dans le dossier Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 28 juin 2007.
- « Plusieurs raisons expliquent la faillite », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 10 juillet 2007.
- « Fini le compostage sur l'ancien site de Ferti-Val », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 21 novembre 2007.
- « Ça a bougé en Ville », La Tribune (Sherbrooke, QC) - 5 janvier 2008.

Certificat d'autorisation (*en attente de réception*)

ÉTUDE DE CAS 5 : INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC À QUÉBEC, QUÉBEC

Références et sources

« Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec », site Internet www.incinerateur.qc.ca/mandat.html

« Ordures ménagères – Incinérateur », site Internet de la Ville de Québec, www.ville.quebec.qc.ca/environnement/matieres_residuelles/ordures_menageres/incinerateur.aspx

Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine Québec Rive-Nord, décembre 2004, [En ligne] www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/pgmr_tablematieres.pdf

« Présentation technique de l'incinérateur », janvier 2007 et « Défaillorage du mâchefer de l'incinérateur », juin 2009 [En ligne] www.incinerateur.qc.ca/documents.html

« La lutte contre l'incinérateur de Québec », Mathieu Cook, Collection Mouvements sociaux, mars 2006 [En ligne] <https://depot.erudit.org/bitstream/001354dd/1/MS0604.pdf>

« Feu l'incinérateur en 2024 », Le Soleil (Québec, QC), 17 décembre 2004.

« L'incinérateur plus vert », Le Soleil (Québec, QC), 2 avril 2005.

« L'incinérateur de Québec parmi les plus grands émetteurs de dioxines et de furanes en Amérique du Nord », Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets, CMAQ, 5 septembre 2006.

Communication personnelle, M. Yves Fréchet, Ingénieur à l'exploitation, Travaux publics de la Ville de Québec, 9 août 2010.

Certificat d'autorisation délivré pour l'opération "brûlage de déchets" de l'Incinérateur de Québec (dossier 7530-03-00001-11) :

- Certificat d'autorisation du 10 décembre 2009, 2 pages
- Permis du 31 octobre 2008, 3 pages
- Certificat d'autorisation du 3 octobre 2008, 3 pages
- Modification du 4 avril 2008, 3 pages
- Modification du 13 janvier 2004, 4 pages
- Modification et renouvellement du 8 décembre 2003, 4 pages
- Permis d'exploitation du 9 décembre 2002, 3 pages
- Permis d'exploitation du 28 novembre 2000, 3 pages
- Autorisation du 28 novembre 2000, 2 pages
- Autorisation du 13 mai 1993, 3 pages
- Certificat d'autorisation du 8 octobre 1987, 3 pages

ÉTUDE DE CAS 5 : INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC À QUÉBEC, QUÉBEC

Références et sources

- Certificat d'autorisation du 22 septembre 1987, 4 pages
- Certificat d'autorisation du 23 mars 1987, 4 pages
- Certificat d'autorisation du 14 novembre 1985, 5 pages
- Certificat d'autorisation du 29 juin 1979, 1 page

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MDDEP.

ÉTUDE DE CAS 6 : INCINÉRATEUR DE DURHAM ET YORK, ONTARIO, CANADA

Références et sources

« Background to Durham Region incinerator issue » [En ligne] www.zerowaste4zeroburning.ca/node/178

« Preferred vendor announced for energy-from-waste project », The Regional Municipality of Durham, 14 avril 2009.

« Covanta deal stinky », Orono Weekly Times, 8 juillet 2009.

« Waste-to-energy incineration is both noxious and expensive », National Office / The Monitor, 1^{er} février 2010.

« Environmental assessment for Durham incinerator proceeds », www.newsdurhamregion.com, 27 février 2010.

« Keep up the fight, say Clarington incinerator foes », www.newsdurhamregion.com, 4 mars 2010.

« Courtice incinerator opponents turn up the heat, as comment deadline looms », www.newsdurhamregion.com, 26 mars 2010.

« Landfill or incineration: the climate change dilemma », The Star, 2 avril 2010.

« Incineration: a recycling killer? », The Star, 3 avril 2010.

« Porter: Will burning Durham's garbage make us sick? », The Star, 4 avril 2010.

« Oshawa councillors want legal opinion on incinerator contract », www.newsdurhamregion.com, 5 avril 2010.

« Courtice incinerator opponents take fight to the minister », www.newsdurhamregion.com, 20 mai 2010.

« Durham incinerator fight getting testy », www.newsdurhamregion.com, 4 juin 2010.

« Durham Region », site Internet, www.durham.ca

« York Region », site Internet, www.york.ca/default.htm

« Durham/York Residual Waste Study – Environmental Assessment Study Document (As Amended November 27, 2009) » [En ligne] www.durhamyorkwaste.ca/amended_ea_study_doc.php

Communication personnelle, Mme Lyndsay Waller, Technicienne en gestion des matières résiduelles, région de Durham.

ÉTUDE DE CAS 7 : USINE MÉCANO-BIOLOGIQUE DE VAUGHAN, ONTARIO, CANADA

Références et sources

« Dongara », site Internet, www.dongara.ca

« Dongara Pellet Plant : project brief » [En ligne] www.victaulic.com/docs/lit/ps-ind.117.pdf

« Pelletization Project – Region of York : Proposed Waste Solution », Dongara Developments inc. [En ligne] [www.ene.gov.on.ca/envision/env_reg/er/documents/2006/Dongara% 20Overview.pdf](http://www.ene.gov.on.ca/envision/env_reg/er/documents/2006/Dongara%20Overview.pdf)

« Waste Derived Fuel in the Regions of York & Peel », David Merriman (MacViro), février 2007 [En ligne] www.awma.org/files_events/CDNWaste/2-Merriman.pdf

« Refuse-Derived Fuel : Who's buying? », Solid Waste & Recycling Magazine, Juillet 2006.

« Who will buy York's waste pellets? », The Star, 3 mai 2008.

« Pellet factory's garbage-into-energy plan stalls », Toronto Star, 22 août 2008.

« Waste Pellets For Energy », Solid Waste & Recycling Magazine, avril 2009.

« York firm dumps trash bound for green plan », The Star, 5 octobre 2009.

« York Region cracks down on flawed green program », The Star, 10 décembre 2009.

« Canadian plant wrestles with e-waste », Waste & Recycling News, 4 janvier 2010.

« York gives pellet plant reprieve », www.yorkregion.com, 10 juin 2010.

Communication personnelle, Mme Betty Disero, Business development manager, Dongara, 19 et 25 août 2010.

Communication personnelle (en attente d'un retour), Laura Fiore, Supervisor (A), Solid Waste Operations, Regional Municipality of York

ÉTUDE DE CAS 8 : INCINÉRATEUR METRO VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA

Références et sources

« Metro Vancouver », Site Internet, www.metrovancouver.org/Pages/default.aspx

« Integrated Solid Waste and Resource Management - A Draft of Solid Waste Management Plan (April and July versions) » [En ligne], www.metrovancouver.org/services/solidwaste/planning/SWMP%20Docs/DraftISWRMP.pdf

« Sumas battle victor ready to fight again; After Cache Creek closes, what next? », The Province, 6 novembre 2007.

« Metro Vancouver board adopts controversial waste disposal plan », The Canadian Press, 25 janvier 2008.

« Incinerator plan draws fire; Environmentalist says newest technology unproven », The Vancouver Sun, 26 janvier 2008.

« Metro Vancouver's garbage scheme stinks; Regional councils unhappy about not being consulted », The Province, 26 février 2008.

« Big scrap over Metro's garbage; Debate rages over whether to ship it out and to what location. If incinerating it, where and how? », The Vancouver Sun, 14 octobre 2008.

« Metro Vancouver's garbage disposal plan; Which alternative would lead to a better chance to reach the region's goal of zero solid waste? », The Vancouver Sun, 21 avril 2009.

« Region's new trash plan grapples with garbage; Plan likely a balancing act, Metro board veteran says », The Vancouver Sun, 12 juin 2009.

« Solving the growing waste dilemma; A new report outlines eight strategies for management of garbage, but it could take years », The Vancouver Sun, 13 juin 2009.

« Burn it or bury it? There's an easy solution; Nobody wants a garbage incinerator in the backyard. But Metro Vancouver has a viable trash-removal option », The Vancouver Sun, 16 septembre 2009.

« Time running out for Johnny Carline's incinerator plan for Metro Vancouver », www.straight.com – Vancouver's online source, 20 septembre 2009.

« Follow the money, not the trash pile, in solving waste management mess », The Vancouver Sun, 22 septembre 2009.

« Pro-incinerator expert testified for tobacco companies; Metro Vancouver brings in scientist who rejected dangers of second-hand smoke », The Vancouver Sun, 5 octobre 2009.

« Metro Vancouver waste incinerator debate fired up », www.straight.com – Vancouver's online source, 15 octobre 2009.

« Valley residents are ready to fight Metro's plan to burn garbage », The Vancouver Sun, 24 octobre 2009.

« Surrey eyes waste incinerator near town centre by 2015 », The Vancouver Sun, 3 décembre 2009.

« Proposed incinerator could harm health », The Vancouver Sun, 16 mars 2010.

« Metro Vancouver dumping garbage debate into public lap; Consultation on solid waste management plan set to start mid-April », The Vancouver Sun, 30 mars 2010.

ÉTUDE DE CAS 8 : INCINÉRATEUR METRO VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA

Références et sources

« Metro Vancouver pulls out of Fraser Valley air quality study over remarks », The Canadian Press, 27 avril 2010.

« Metro Vancouver pulls funding plug on air-quality research », The Globe and Mail, 28 avril 2010.

« Let's trash region's plan to incinerate garbage; Everyone but the Metro Vancouver board opposes idea », The Province, 4 mai 2010.

« Valley residents oppose incineration », The Province, 16 mai 2010.

« Voters getting incendiary about plan to burn waste », The Province, 29 juillet 2010.

« Trash incinerator plan finds burning opposition », The Vancouver Sun, 6 juillet, 2010.

« Idol singer in tune with Zero Waste; Shane Wiebe records song to oppose region's proposal to incinerate garbage », The Province, 7 juillet 2010.

« Some mayors remain noncommittal on waste-to-energy incineration in Metro Vancouver », www.straight.com – Vancouver's online source, 8 juillet 2010.

« Metro to decide on incinerator by end of the month; Labour unionists advocate burning garbage on Vancouver Island », The Vancouver Sun, 15 juillet 2010.

« Support for incinerating trash: Metro squeezes out slim vote for burner », The Times (Abbotsford), 23 juillet 2010.

« All those in favour of making a decision, say maybe », Vancouver Sun, 31 juillet 2010.

« They're back to square one: Metro votes to investigate burning garbage inside or outside region », Vancouver Sun, 31 juillet 2010.

« Burning questions » [Part 1 of a series], The Surrey Leader, 30 avril 2010.

« Is burying best? » [Part 2 of a series], The Surrey Leader, 7 mai 2010.

« The stealth incinerators » [Part 3 of a series], The Surrey Leader, 14 mai 2010.

« Zero waste: Fantasy or the future? » [part 4 in waste series], The Surrey Leader, 21 mai 2010.

« Trash mountain » [part 5 in waste series], The Surrey Leader, 28 mai 2010.

« Decision Time » [part 6 in waste series], The Surrey Leader, 4 juin 2010.

[En ligne] www.zerowaste4zeroburning.ca/node/179

« Incinerators - Waste-to-Energy Proposals », Joyce Nelson, Watershed Sentinel - Environmental News Magazine from British Columbia, [En ligne] www.watershedsentinel.ca/print/198

« Waste-To-Energy, Part 2 – Covanta », Joyce Nelson, Watershed Sentinel - Environmental News Magazine from British Columbia, [En ligne] www.watershedsentinel.ca/print/20

« Waste-to-Energy Part 3 – Incineration », Joyce Nelson, Watershed Sentinel - Environmental News Magazine from British Columbia, [En ligne] www.watershedsentinel.ca/print/213

« Sumas Energy 2 Generation Facility », site Internet de l'Energy Facility Site Evaluation Council,

ÉTUDE DE CAS 8 : INCINÉRATEUR METRO VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA

Références et sources

www.efsec.wa.gov/sumas2.shtml

« CMAQ Modelling of Possible Solid Waste Management Scenarios » [En ligne]
www.metrovancouver.org/services/solidwaste/planning/TheNextSteps/SDD_4_RWDI_FULL_REPORT.pdf

Communication personnelle, M. Ken Carrusca, Integrated Planning Division Manager, Metro Vancouver, 10 août 2010.

ÉTUDE DE CAS 9 : INCINÉRATEUR D'ISSY-LES-MOULINEAUX, FRANCE

Références et sources

Site Internet, www.syctom-isseane.com

Rapport d'activités 2009, SYCTOM de l'Agglomération Parisienne.

U.I.O.M ISSEANE Résultats environnementaux Rejets atmosphériques Année 2009 [En ligne]
www.tiru.fr/IMG/pdf/Rejets_atmospheriques_2009_ISSEANE_.pdf

« Un exemple d'incinération : Isséane », site Internet du Groupe Tiru [En ligne]
www.tiru.fr/spip.php?article597

Rapport d'information, Session ordinaire de 2009-2010, Sénat, n° 571 [En ligne] www.senat.fr/notice-rapport/2009/r09-571-notice.html

« La stratégie d'Issy-Les-Moulineaux pour répondre aux engagements du Grenelle - Entretien avec André Santini, ancien ministre, député Hauts-de-Seine, maire d'Issy-les-Moulineaux », EDF, Actualités [En ligne]
<http://collectivites.edf.com/ameliorer-le-cadre-de-vie/actualites-et-temoignages/toutes-les-actualites-52569.html>

« L'incinérateur Isséane prend forme », Usine nouvelle, 27 octobre 2005.

« Le futur centre de traitement des déchets ISSEANE sera géré par le groupement TIRU-SITA », Actu-Environnement, 13 octobre 2006.

« Isséane accueille ses premiers déchets », Environ 2B – Environnement et société, 15 novembre 2007.

« Isséane, une usine écologique ? », Le Monde, 27 novembre 2009.

Communication personnelle, M. Frédéric Roux, directeur de projet Isséane, SYCTOM, 12 août 2010.

ÉTUDE DE CAS 10 : CENTRE DE VALORISATION ORGANISQUE DE SEQUEDIN À LILLE, FRANCE

Références et sources

« La méthanisation des déchets ménagers. L'expérience de Lille Métropole, Lille Métropole Communauté Urbaine, 2008.

« La méthanisation des déchets ménagers. L'expérience de Lille Métropole », Lille Métropole Communauté Urbaine 2009.

« Rapport annuel 2009 », Lille Métropole Communauté Urbaine, 2009.

« Le centre de valorisation organique », www.lillemetropole.fr

« Carbiolane », www.lillemetropole.fr

« Questions/réponses sur le CVO », www.lillemetropole.fr

« La méthanisation des déchets ménagers : L'expérience de Lille Métropole », Présentation de Pierre HIRTZBERGER, Lille Métropole [En ligne] <http://colloque2008.cmm.qc.ca/presentations/hirtzberger.pdf>

« Lille Métropole : le centre de valorisation organique pour fabriquer du biogaz destiné au bus », Ecologie, 20 septembre 2007.

« Lille inaugure aujourd'hui un site de biogaz-carburant unique en Europe », Rédaction, 20 septembre 2007.

« Inauguration du Centre de Valorisation Organique de Lille Métropole », www.actuenvironnement.com, 20 septembre 2007.

« Inauguration du Centre de Valorisation Organique à Sequedin », www.biogasmax.fr, octobre 2007.

« Mauvaises odeurs à Sequedin : les narines se tournent vers le CVO », La Voix du Nord, 30 juillet 2008.

« Dispositif lillois de traitement des déchets », www.entreprise-lille.fr, 13 mars 2009.

« Lille transforme ses déchets en carburant », Biomasse, 22 octobre 2009.

« Les bus au biogaz circuleront à Lille en 2011 », 20 Minutes, 16 juin 2010.

« Sequedin : les odeurs du CVO incommode toujours les riverains », La Voix du Nord, 26 juillet 2010.

Communication personnelle, M. Laurent Algoet, adjoint administratif de la Communauté urbaine métropole de Lille, 10 août 2010.

ÉTUDE DE CAS 11 : USINE DE MÉTHANISATION DE MONTPELLIER, FRANCE

Références et sources

Centre de traitement et de valorisation des déchets Ametyst (Montpellier) : Chiffres clés annuels, mars 2008.

« Le projet de Garosud à Montpellier », site Internet de l'Agglomération de Montpellier, www.montpellier-agglo.com/nos-grands-projets/methanisation/le-projet-de-garosud-a-montpellier/

Association des riverains de la ZAC Garosud : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 mars 2009 et COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6 avril 2009 [En ligne] <http://s1.e-monsite.com/2009/04/04/78404373association-des-riverains-ametyst-pdf.pdf> et <http://s1.e-monsite.com/2009/04/26/57693119cr-reunion-du-6-avril-2009-pdf.pdf>

« État initial et impacts des premiers mois de fonctionnement sur la qualité de l'air et les odeurs », Air Languedoc-Rousillon, mars 2009.

« Surveillance air et odeurs : année 2009 », Air Languedoc-Rousillon, mars 2010.

« Montpellier Agglomération ouvre son unité de méthanisation », Montpellier Agglomération, www.actualites-news-environnement.com, 25 juillet 2008.

« MONTPELLIER - Les riverains et les entreprises proches de l'usine de méthanisation se plaignent des mouches », Midi libre, 5 mars 2009.

« Les mouches de l'usine Ametyst exaspèrent les riverains », Midi libre, 6 mars 2009.

« Languedoc-Roussillon. Premiers pas difficiles pour l'usine de méthanisation de Montpellier », La gazette des communes, 30 avril 2009.

« Amethyst : Une pluie piquante s'abat sur Garosud », Midi libre, 30 juillet 2009.

« Méthanisation: à Montpellier, l'usine Ametyst n'a pas l'air encore au point... », Midi libre, 30 juillet 2009.

« MontpellierAmetyst : le préfet met la pression », Midi libre, 9 avril 2010.

« Ametyst : « Bien sûr qu'il y a des dysfonctionnements », Midi libre, 13 avril 2010.

« Montpellier : L'été de tous les dangers pour Ametyst », Midi Libre, mai 2010.

Communication personnelle, M. Karl Abraham, Directeur adjoint, Service de Prévention et de gestion des déchets de l'Agglomération de Montpellier, 11 août 2010.

ÉTUDE DE CAS 12 : USINE DE BIOMÉTHANISATION, LINKÖPING, SUÈDE

Références et sources

« 100% Biogas for urban transport in Linköping, Sweden. Biogas in buses, cars and trains », IEA Bioenergy task 37 [En ligne]
http://www.biogasmax.eu/media/7_biogas_for_transport_linkoping_095845900_1209_19042007.pdf,
(page consultée le 12 octobre 2010).

« Biogas from manure, and waste products – Swedish case studies », Swedish Gas Centre and Association [En ligne]
<http://www.gasforeningen.se/upload/files/publikationer/rapporter/case%20studies/the%20biogas%20plant%20in%20linkoping.pdf>, (page consultée le 12 octobre 2010).

« Turning environmental problems into business – Industrial Ecology at Work », Cleantech Östergötland, présentation à la CMM dans le cadre de la journée d'étude sur la biométhanisation, 13 avril 2010.

ANNEXE 2

TABLEAUX DES INTERVENANTS

CATÉGORIES DES PRINCIPAUX INTERVENANTS

Code	Catégorie d'intervenants	Description
P1	Citoyens	Voisins, résidants, jeunes, etc.
P2	Comités locaux	Pression, opposition, comité de mobilisation, etc.
P3	Groupes environnementaux	Locaux, régionaux, nationaux
P4	Municipalités et organisations paramunicipales	Élus, fonctionnaires, agence de transport, etc.
P5	Partis politiques et ministères	Députés, représentants, etc. (provincial ou fédéral)
P6	Institutions d'enseignement et de recherche	Chercheurs, centres, instituts, étudiants, professeurs, etc.
P7	Organismes socioéconomiques	Emploi, développement économique, institutions de santé, etc.
P8	Associations professionnelles et ordres professionnels	Ordres, architectes, ingénieurs, biologistes, etc.
P9	Entreprises	Tous secteurs d'activités, consultants, etc.
P10	Syndicats régionaux ou nationaux	UPA, FTQ, CSN, etc.
P11	Associations et entreprises récréatives	Tourisme, équitation, motoneige, etc.
P12	Agriculteurs	Producteurs, etc.

TABLEAUX DES PRINCIPAUX INTERVENANTS PAR SECTEUR

Secteur Longueuil		
Code	Catégorie	Intervenants
P2	Comités locaux	- Comité Anti-Pollution des avions de Longueuil
P3	Groupes environnementaux	- Centre d'Information sur l'Environnement de Longueuil
P9	Entreprises (général)	- Air Richelieu - Maxaviation, Cargair

Secteur Montréal		
Code	Catégorie	Intervenants
P2	Comités locaux	- Association des citoyens perrottdamois - Association des résidents du Vieux-Montréal (ARVM) - Citoyens de la rue Vimont - Citoyens du Bloc Bourgeois - Comité Action CN - Comité des résidents du Centre-Sud - Comité pour le sain redéveloppement de Griffintown - Groupe de résidents du quartier Émard-Côte-Saint-Paul - Mobilisation Turcot - Regroupement pour des voies réservées - Table de travail Turcot
P3	Groupes environnementaux	- Approche-Nature de Montréal - Association pour la protection du Bois Angel - Centre d'écologie urbaine de Montréal - Collectif en environnement Mercier-Est - Comité environnemental de Beaconsfield - Comité environnement Ville de Westmount - Comité Enviro-Pointe de Pointe Saint-Charles - Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal - Comité pour un environnement sain à Dollard-Des-Ormeaux/Roxboro - Comité Protection Patrimoine-Île des Sœurs - Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) - Éco-quartier Parc-Extension - Héritage Laurentien - Les Amis de la Montagne - Les amis de Meadowbrook - Patrimoine bâti et naturel de Verdun - Pro-Vert Sud-Ouest - Regroupement des citoyens de Saraguay - Regroupement écologique de l'est de Montréal - Société pour la protection de l'environnement du Collège de Rosemont
P4	Municipalités et organisations paramunicipales	- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Agence métropolitaine de transport et aéroport de Montréal - Arrondissement d'Anjou

Secteur Montréal		
Code	Catégorie	Intervenants
		<ul style="list-style-type: none"> - Arrondissement de Côte-des-Neiges-Dame-de-Grâce - Arrondissement de Lachine - Arrondissement Lasalle - Arrondissement de Montréal-Nord - Arrondissement du Sud-Ouest - Commission scolaire de Montréal - CSSS Sud-Ouest-Verdun - CSSS de la Pointe-de-l'Île - Direction de santé publique de Montréal - Parti Vision Montréal - Projet Montréal - Rassemblement des citoyens de Montréal - Regroupement pour le pont de la 25 - Société de transport de Montréal - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Montréal - Ville de Montréal Est - Ville de Montréal Ouest - Ville de Westmount
P5	Partis politiques et ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Association de la circonscription Saint-Henri Québec Solidaire - Députée de Bourget Diane Lemieux - Députée de Hochelaga-Maisonneuve Louise Harel - Député de Jeanne Le Ber Thierry St-Cyr - Député fédéral de Hochelaga-Maisonneuve - Parti québécois de Saint-Henri-Sainte-Anne
P6	Institutions d'enseignement et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Centre universitaire de santé McGill - Chaire de responsabilité sociale et développement durable ESG UQAM - École de technologie supérieure - École secondaire James Lyng - Forum de l'Institut des sciences de l'Environnement de l'UQAM - Groupe en recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve - St. George's School of Montreal
P7	Organismes socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Action-Gardien - Administration portuaire de Montréal - Association Habitat Montréal - Atelier du patrimoine urbain de Montréal - Bâtir son Quartier - Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé - Carrefour d'Éducation Populaire de Pointe-Saint-Charles - Centre Financier International de Montréal - Centre Social Autogéré - Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal - Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord - Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal - Chambre de commerce du Montréal métropolitain - Centre de soins prolongés Grace Dart - Chez-Nous de Mercier-Est

Secteur Montréal		
Code	Catégorie	Intervenants
		<ul style="list-style-type: none"> - CLD Anjou - CLD de Montréal-Nord - CLD Lachine - Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles - CLSC Hochelaga-Maisonneuve - Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles - Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve - Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre - Comité des droits sociaux du sud-ouest de Montréal - Comité des sans-emploi de Pointe-Saint-Charles - Comité lofts 780 - Comité logement Centre-Sud - Comité social Centre-Sud - Comité 7 à nous - Concertation Interquartier St-Henri, NDG et Westmount - Concertation Ville-Émard Côte-Saint-Paul - Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce - Conseil d'administration de la Société de développement Lac-à-la-Loutre - Conseil central du Montréal métropolitain - Conseil pour le développement local et communautaire Hochelaga-Maisonneuve - Corporation de développement de l'Est - Corporation de développement économique (CDEC) Anjou – Montréal-Est - Corporation de développement économique (CDEC) Centre-Sud Plateau-Mont-Royal - Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'est - Culture Montréal - Dawson Community Blues - Développement économique Lasalle - Écomusée du fier monde - Famijeunes - Fondation EJLB - Forum jeunesse de l'île de Montréal - Forum UrBA - FRAPRU - Garderie Imagination - Habiter Ville-Marie - Héritage Montréal - La Pointe Libertaire - La SIDAC Promenade Ontario - Les Résidences Mance-Décary - Maison des Familles de Mercier-Est - Mercier-ouest Quartier en santé - Opération Populaire d'Aménagement (OPA) - Méandres urbains essentiels - POPIR Comité logement - Prévention Sud-Ouest - Projet Ville en santé Westmount - Regroupement des organismes pour les aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM) - Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)

Secteur Montréal		
Code	Catégorie	Intervenants
		<ul style="list-style-type: none"> - Regroupement Information Logement (RIL) - Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) - Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPPEN) - Société de développement communautaire de Montréal (SODEM) - Société de protection, de promotion et de concertation de l'Est de l'Île de Montréal (PRO-EST) - Société d'animation de la promenade Bellerive - Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles - Société du Palais des congrès de Montréal - Société du Parc Jean-Drapeau - Société du Vieux-Port de Montréal - Société Historique de Montréal - Solidarité Mercier-Est - Solidarité Saint-Henri - Table d'aménagement du Centre-Sud - Table d'aménagement du Quartier Hochelaga-Maisonneuve - Théâtre Denise-Pelletier - YMCA – éco-quartier Pointe-Saint-Charles / Petite-Bourgogne
P8	Associations professionnelles et ordres professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal
P9	Entreprises (général)	<ul style="list-style-type: none"> - Climatisation et Chauffage urbains de Montréal (CCUM) - Camco inc. - Depotium Inc. - Développements McGill - Selby Campus inc. - Sucre Lantic Limitée - Arrimage.com inc. - Association des industriels d'Anjou - Beïque, Legault, Thuot Architectes - Édifice RCA inc. - Junon Inc. - Les Développements Iberville Limitée - Les Excavations Super Inc. - Pabeco Inc. - Standard Paper Box Canada Inc.
P10	Syndicats locaux, régionaux ou nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional FTQ Montréal métropolitain - Syndicat des copropriétaires des phases 1, 2, 3 et 4 du projet résidentiel Lowney

Secteur Couronne Nord		
Code	Catégorie	Intervenants
P2	Comités locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de citoyens Deux-Montagnes - Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (CCPL) - Comité du Parc Régional de la Presqu'île - La bande à porc, regroupement des citoyens contre les méga-porcheres à Mirabel
P3	Groupes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Coalition des amis de la forêt du Grand-Côteau - Comité de suivi environnemental de Lanaudière - Comité environnement les Moulins - Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CRE) - Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE) - Fondation ECO
P4	Municipalités et organisations paramunicipales	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière - Horizon Mascouche - MRC des Moulins - MRC de la Rivière-du-Nord - Municipalité d'Oka - Ville de Charlemagne - Ville de Mascouche - Ville de Mirabel - Ville de Repentigny - Ville de Saint-Eustache - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Ville de Terrebonne
P6	Institutions d'enseignement et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Université du Troisième Âge, MRC de l'Assomption
P7	Organismes socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de femmes les unes et les autres - Chambre de commerce de Terrebonne - Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme - Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny - CLD Rivière-du-Nord - Échange gardiennage des Moulins - La Montagne d'espoir - Loisirs Laurentides - Société de développement culturel de la Ville de Terrebonne - Mohawk Council of Kanesatake - Pommes en fête - Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé
P8	Associations professionnelles et ordres professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Association des pilotes et propriétaires de l'aéroport de Mascouche - Comité local de développement minier
P9	Entreprises (général)	<ul style="list-style-type: none"> - Excellence Dodge Chrysler - Niocan Inc.
P10	Syndicats locaux,	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière (CSN)

Secteur Couronne Nord		
Code	Catégorie	Intervenants
	régionaux ou nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération de l'UPA Lanaudière - Syndicat de l'UPA de Deux-Montagnes
P11	Associations et entreprises récréatives	<ul style="list-style-type: none"> - Club récréatif équestre des Laurentides
P12	Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Ferme Marinier Inc. - Verger Cœur de pomme - Les vergers St-Denis et Fils Senc.

Secteur Couronne Sud		
Code	Catégorie	Intervenants
P2	Comités locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Comité des citoyens(nes) pour l'autoroute 30 sur le tracé de la route 132/tracé nord - Comité des citoyens du Val-Saint-François
P3	Groupes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE) - Groupe écologique CriVert - Héritage Saint-Bernard - Les Amis de la rivière Saint-Jacques - Le Nichoir - Nature-Action Boucherville - Regroupement pour la protection des espaces verts Saint-Lambert - Réserve Naturelle du Ruisseau-Robert
P4	Municipalités et organisations paramunicipales	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest - Conseil intermunicipal de Transport Le Richelain - Direction de la santé publique de Montérégie - MRC de Beauharnois-Salaberry - MRC de Roussillon - Municipalité de Saint-Mathieu - Municipalité St-Étienne-de-Beauharnois - Ville de Beauharnois - Ville de Candiac - Ville de Châteauguay - Ville de Delson - Ville d'Hudson - Ville de La Prairie - Ville de Léry - Ville de Saint-Constant - Ville de Sainte-Catherine
P7	Organismes socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Beauharnois une place dans l'avenir - Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD) - Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud - CLD de Roussillon - Société d'histoire d'Oka

Secteur Couronne Sud		
Code	Catégorie	Intervenants
P8	Associations professionnelles et ordres professionnels	- Association des gens d'affaires de la citière
P9	Entreprises (général)	- Développements urbains Candiac - Wonderworks Studios - Aliments Chatel Inc. - Excavation Loiselle et Frères Inc.
P10	Syndicats locaux, régionaux ou nationaux	- Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides - Syndicat de l'UPA de Saint-Louis-de-Gonzague - Syndicat de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield - Syndicat horticole et fruitier Outaouais-Laurentides - UPA de Saint-Rémi
P12	Agriculteurs	- René Lefebvre & fils

Secteur Laval		
Code	Catégorie	Intervenants
P2	Comités locaux	- Association des citoyens de Saint-François - Comité des citoyens pour les Rapides du cheval blanc - Citoyens pour la protection de Pointe-du-Lac
P3	Groupes environnementaux	- Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre - Conseil régional de l'environnement de Laval (CRE) - Enviro Mille-Îles
P4	Municipalités et organisations paramunicipales	- Commission régionale de développement de Laval - Conférence régionale des élus de Laval - Direction de santé publique de Laval - Regroupement pour le pont de la 25 - Société de transport de Laval - Ville de Laval
P7	Organismes socio-économiques	- Chambre de commerce et d'industrie de Laval - Laval Technopole - Table régionale de concertation des aînés de Laval
P9	Entreprises (général)	- Autoroute 25- Laval - Les Entreprises Gaspard Inc.
P10	Syndicats locaux, régionaux ou nationaux	- Syndicat de base de l'UPA Laval
P12	Agriculteurs	- Hortipac - Table de concertation agro-alimentaire de Laval

Territoire CMM et Québec		
Code	Catégorie	Intervenants
P3	Groupes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Action Rebut - Ambioterra - Association québécoise contre la pollution atmosphérique (AQLPA) - Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) - Coalition Verte - Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent - Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier - Comité Zone d'intervention Prioritaire (ZIP) Ville-Marie - Corporation du développement durable - Eau Vive Batiscan - Environnement Jeunesse (EnJeu) - Équiterre - Fondation Fauna - Fondation Rivières - Fondation Terre J'écoute - Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets - Green Coalition - Greenpeace - Mouvement au courant - Option transport durable - Projet Rescousse - QuébecKyoto - Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) - Réseau environnement - Sauvons nos boisés et milieux humides - Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) - Vélo Québec
P5	Partis politiques et ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Ministère des Transports du Québec - Parti Vert du Québec - Nouveau Parti Démocratique du Canada – Section Québec - Parti Vert du Canada
P6	Institutions d'enseignement et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de recherche industrielle du Québec - Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie (CIRÉ) - Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ)
P7	Organismes socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Association des Conseils intermunicipaux de transport (ACIT) - Association pour la santé publique du Québec - Association québécoise du patrimoine industriel - Comité du patrimoine de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) - Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM) - Conseil des monuments et sites du Québec - Fédération des chambres de commerce du Québec - Maître chez nous 21e siècle - Transport 2000 Québec

Territoire CMM et Québec		
Code	Catégorie	Intervenants
		<ul style="list-style-type: none"> - Union des consommateurs - Vivre en ville
P8	Associations professionnelles et ordres professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Association de camionnage du Québec - Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec - Association des ingénieurs-conseils du Québec - Association des propriétaires d'autobus du Québec - Canadian Owner & Pilot Association - Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime - Ordre des chimistes du Québec - Ordre des ingénieurs du Québec - Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
P9	Entreprises (général)	<ul style="list-style-type: none"> - Association des fabricants d'engrais du Québec - Association de l'industrie électrique du Québec - Association québécoise du gaz naturel - Association québécoise du transport aérien (AQTA) - Canadien National - Cascades - Conseil des Entreprises de Services Environnementaux - Home Depot Canada - Lavalin - Les manufacturiers et les exportateurs du Québec - Pétro Canada - Regroupement des entreprises du parc industriel
P10	Syndicats locaux, régionaux ou nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier - Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie - Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (Institut de recherche d'Hydro-Québec)
P11	Associations et entreprises récréatives	<ul style="list-style-type: none"> - Association des aviateurs et pilotes de brousse du Québec
P12	Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - La coalition pour la protection du territoire agricole - Société des éleveurs de porcs du Québec

ANNEXE 3
APERÇU DES MOYENS DE MOBILISATION

APERÇU DES MOYENS DE MOBILISATION

- Actions symboliques (fêtes de quartier, distribution d'affiches et de macarons, etc.)
- Création de groupes de pression (information, organisation de rencontres et d'actions, etc.)
- Création de comités de citoyens
- Création d'une fondation vouée à la recherche
- Dépôt de mémoires auprès des diverses instances consultatives
- Implication au sein de groupes environnementaux
- Interventions dans les médias
- Lettres d'avocat
- Manifestations
- Mobilisation au sein d'organismes sans but lucratif et représentation des intérêts citoyens par ces organismes
- Participation à un comité citoyen
- Participation aux divers processus de consultation
- Participation aux assemblées municipales
- Pétitions
- Poursuites juridiques
- Obtention d'injonctions provisoires pour faire cesser les travaux
- Travaux sur des alternatives en parallèle à l'examen public

ANNEXE 4
DOCUMENTATION CONSULTÉE PAR CAS D'ÉTUDE
(BIBLIOGRAPHIE) DE L'ÉTAPE 2

DOCUMENTATION CONSULTÉE PAR CAS D'ÉTUDE

<i>1. AÉROPORT DE SAINT-HUBERT, LONGUEUIL</i>
AQTA (2010). Aéroport de St-Hubert procès en janvier 2011 [En ligne] www.aqta.ca/nouvelles/Aeroport_de_St-Hubert_procès_en_janvier_2011.html?AID=253
Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) (2010). Aéroport Montréal – St-Hubert – Longueuil : Construire ensemble, Site Internet [En ligne] www.dashl.ca
Flanagan, S. (2010). Solutions aux problèmes de bruit aux abords de l'aéroport de Saint-Hubert – Rapport d'enquête et d'audiences publiques, Ville de Longueuil, 76 pages.
Mémoires présentés lors des audiences : (disponibles en ligne au www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit_sans_menu_2.asp?ID_MESSAGE=28839&ID_ARROND_COMM=0)
Radio-Canada (2010). Aéroport de Saint-Hubert : L'intervention d'Ottawa réclamée, 25 septembre 2010 [En ligne] www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/09/25/004-saint-hubert-aeroport.shtml
Ville de Longueuil (2010). Consultation publique sur la problématique du bruit de l'aéroport de Saint-Hubert [En ligne] www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit_sans_menu_2.asp?ID_MESSAGE=28839&ID_ARROND_COMM=0

2. PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT (RCI ENVIRONNEMENT), LONGUEUIL
Claude, G. (2009). « 3e centre de transbordement de déchets : Waste Management déboutée en Cour d'appel », <i>Le Courrier du Sud</i> , 11 décembre 2009.
Claude, G. (2009). « La Ville ne délivrera pas de permis à RCI Environnement », <i>Le Courrier du Sud</i> , 21 août 2009.
Claude, G. (2009). « RCI Environnement pressée de s'installer sur chemin du Lac », <i>Le Courrier du Sud</i> , 14 août 2009.
Clément, E. (2009). « 3e centre de transbordement des déchets à Longueuil : Jacques Goyette a signé l'acte de vente », <i>La Presse</i> , 17 septembre 2009.
Clément, E. (2009). « Permis délivré malgré la promesse du maire », <i>La Presse</i> , 16 septembre 2009.
Clément, E. (2009). « Centre de déchets à Longueuil », <i>La Presse</i> , 15 août 2009.
Clément, E. (2009). « RCI commence les travaux sans permis », <i>La Presse</i> , 8 août 2009.
Clément, E. (2009). « Projet d'un troisième centre de tri de déchets : Longueuil est poursuivi en justice », <i>La Presse</i> , 3 juillet 2009.
Côté, C. (2010). « Des déchets de Longueuil enfouis à Lachute : Deux députés du PQ portent plainte », <i>La Presse</i> , 6 avril 2010.
Côté, C. (2009). « La Cour d'appel donne raison aux Rémillard », <i>La Presse</i> , 11 décembre 2009.
Croteau, M. (2009). « Gestion privée des déchets : Le maire de Saint-Placide poursuivi pour 600 000\$ », <i>La Presse</i> , 16 novembre 2009.
Croteau, M. (2009). « Centre de transbordement de déchets : Un projet à Longueuil provoque une levée de boucliers à Lachute », <i>La Presse</i> , 30 octobre 2009.
Gagnon, L. (2010). « RCM environnement et Longueuil sont poursuivis en justice », <i>Le Courrier du Sud</i> , 20 août 2010.
Lacoursière, A (2009). « Centre de transbordement des déchets à Longueuil : Les travaux se poursuivent », <i>La Presse</i> , 23 octobre 2009.
Lampron, A. (2010). « Matière résiduelles : Waste Management Québec est rabroué en Cour supérieure », <i>Le Courrier du Sud</i> , 27 juillet 2010.
Le Courrier du Sud (2009). « RCI Environnement sommée de cesser les travaux », <i>Le Courrier du Sud</i> , 27 août 2009.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2010). « Territoire de desserte du LET de Lachute et capacité d'élimination – Québec fait appel du jugement de la cour supérieur », Communiqué de presse, 23 août 2010.
Nadeau, P. (2009). « Enfouissement de déchets à Lachute, sans autorisation », <i>Radio-Canada, SRC Télévision - Le Téléjournal / Le Point</i> , 4 décembre 2009.

3- PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT SOUS L'ÉCHANGEUR TURCOT (MATREC), MONTRÉAL

Achard, M. et Constantin, J. (2000). « Matrec ou matraque », <i>La Presse</i> , 23 avril 2000.
Caisse, D. (2000), <i>Projet de construction et occupation de deux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle de la rue Pullman et de l'avenue de Carillon, sous l'échangeur Turcot « poste de transbordement de déchets et centre de tri et de récupération de matériaux secs, à Montréal</i> , Lettre adressée à Monsieur Paul Bégin par les Résidences Mance-Décary (CHSLD), Montréal : avocats Caisse & Richard, 27 pages.
Cardinal, F. (2000). « Centre de transbordement : Tohu-bohu à la CDU », <i>Le Devoir</i> , 6 avril 2000.
Cardinal, F. (2000). « Centre de transbordement des déchets : Matrec s'installerait au coin des rues Sainte-Anne-de-Bellevue et Pullman », <i>Le Devoir</i> , 4 mai 2000.
Cardinal, F. (2000). « Centre de transbordement : Appuis de taille aux opposants », <i>Le Devoir</i> , 18 avril 2000.
Cardinal, F. (2000). « Centre de transbordement des déchets : Les camions traverseront des quartiers résidentiels », <i>Le Devoir</i> , 15 mars 2000.
Cardinal, F. (2002). « Centre de transbordement des déchets : Matrec réclame une compensation de trois millions », <i>Le Devoir</i> , 9 novembre 2002.
Cardinal, F. (2000). « Centre de transbordement de déchets. L'exécutif donne son aval à Matrec », <i>Le Devoir</i> , 14 avril 2000.
Cardinal, F. (2003). « La Ville s'entend avec Matrec », <i>La Presse</i> , 7 novembre 2003.
Cardinal, F. (2003). « Matrec réclame 6 millions », <i>La Presse</i> , 21 octobre 2003.
Cloutier, M. et Cardinal, F. (2000). « Centre de transbordement de déchets : Québec bloque le projet Matrec », <i>Le Devoir</i> , 21 avril 2000.
Descôteaux, B. (2000). « Pas dans ma cour », <i>La Presse</i> , 19 avril 2000.
Duchesne, A. (2000). « Les déchets iront dans le sud-ouest », <i>La Presse</i> , 24 juillet 2000.
Francoeur, L.-G. (2000). « Un centre de transfert de déchets en face du futur hôpital de McGill », <i>Le Devoir</i> , 11 mars 2000.
Girard, M.-C. (2000). « Transbordement de déchets sous l'échangeur Turcot : la Ville et les opposants ne lâchent pas prise », <i>La Presse</i> , 22 avril 2000.
Girard, M.-C. (2000). « Un nouveau lieu pour Matrec? », <i>La Presse</i> , 4 mai 2000.
Girard, M.-C. et Pelchat, M. (2000). « Ordures : Bourque lorgne deux autres lieux », <i>La Presse</i> , 5 mai 2000.
Galipeau, S. (2000). « Centre de transbordement de déchets : Matrec obtient le feu vert malgré l'opposition des citoyens », <i>Le Devoir</i> , 11 avril 2000.
Loiselle, N. Députée de Saint-Henri – Sainte-Anne (2000). <i>Lettre adressée à Madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications</i> , Québec, 13 avril 2000, 2 pages.
Mainville, M. (2000). « Garbage depot a step closer », <i>The (Montreal) Gazette</i> , 14 avril 2000.
Ouimet, M. (2000). « Pour une vraie consultation », <i>La Presse</i> , 23 octobre 2000. Roux, M. (2000). « L'opposition se plaint d'être bâillonnée », <i>La Presse</i> , 14 mai 2000.

3- PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT SOUS L'ÉCHANGEUR TURCOT (MATREC), MONTRÉAL

Ouimet, M. (2000). « La Ville fait fi de la colère des citoyens de Saint-Henri », <i>La Presse</i> , 11 avril 2000.
Ouimet, M. (2000). « Saint-Henri dit NON à Matrec », <i>La Presse</i> , 7 avril 2000.
Ouimet, M. (2000). « Le projet de centre de transbordement des déchets soulève la colère dans Saint-Henri », <i>La Presse</i> , 6 avril 2000.
Roux, M. (2000). « Matrec : Solidarité Saint-Henri demande l'intervention de Québec », <i>La Presse</i> , 10 avril 2000.
Roux, M. (2000). « Manifestation de résidents de Saint-Henri », <i>La Presse</i> , 18 avril 2000.
Tremblay, C. (2000). « Les déchets, une réalité à gérer », <i>La Presse</i> , 8 mai 2000
Trottier, É. (2000). « Matrec : la décision finale appartient à l'Environnement », <i>La Presse</i> , 19 avril 2000.
Trottier, É. (2000). « Matrec à St-Henri : Bourque reconnaît son erreur », <i>La Presse</i> , 16 mai 2000.
Trottier, É. (2000). « Matrec annoncera son nouvel emplacement sous peu », <i>La Presse</i> , 15 juin 2000.
Trudel, J.-P. (2000). « Déchets solides et matériaux secs sous l'échangeur Turcot », <i>La Voix Populaire</i> , 12 mars 2000.

4- ÉCOCENTRE L'ACADIE, MONTRÉAL

Bourbonnais, J. (1996). « Soirée d'information sur l'implantation de l'Éco-centre l'Acadie (Poincaré) », <i>Le courrier d'Ahuntsic</i> , 25 août 1996.
Citoyens du quartier Bois-de-Boulogne (1996). <i>Pétition de citoyens du quartier Bois-de-Boulogne</i> , Cabinet du greffier, 1 page.
Courrier Bordeaux/Cartier (1996). « Noushig Eloyan satisfaite de la participation des citoyens », <i>Le courrier Bordeaux/Cartier</i> , 25 août 1996.
Durante, G. (1996). <i>Lettre citoyenne en opposition au projet</i> , Cabinet du greffier, 1 page.
Francoeur, L.-G. (1996). « Action Rebutis rêve de voir Montréal devenir la pierre angulaire d'un réseau de ressourceries », <i>Le Devoir</i> , 1 ^{er} septembre 1996.
Langevin, J.F. (1996). <i>Lettre citoyenne en opposition au projet</i> , Cabinet du greffier, 1 page.
Le Devoir – En bref (1996). « Abattage reporté d'arbres déjà abattu », <i>Le Devoir</i> , 18 septembre 1996.
Marsolais, C.-V. (1996). <i>Éco-centre Poincaré : promesses reniées</i> , <i>La Presse</i> , 5 octobre 1996.
Marsolais, C.-V. (1996). « La Ville rase un autre petit bois à Ahuntsic », <i>La Presse</i> , 17 septembre 1996.
O'Hanley, S. (1996). « Eco-idiocy », <i>Hour</i> , 12 septembre 1996.
Roy, P. (1999). « Bourque en campagne », <i>La Presse</i> , 10 juillet 1999.
Syndicats des copropriétaires du 10332 et du 10334 Paul-Comtois. (1996). <i>Lettre des syndicats des copropriétaires du 10332 et du 10334 Paul-Comtois en opposition au projet</i> , Cabinet du greffier, 1 page.
Trottier, M. (1996). <i>Lettre citoyenne en opposition au projet</i> , Cabinet du greffier, 1 page.
Ville de Montréal (1996). <i>Points saillants qui ressortent de la réunion d'information qui s'est tenue le 19 août au Centre l'Acadie sur le projet d'implantation de l'Éco-centre l'Acadie</i> , Commission du développement urbain, 1 page.
Ville de Montréal (1996). <i>Recommandation au comité exécutif</i> , Commission du développement urbain, 1 page.
Ville de Montréal (1996). <i>Sommaire décisionnel du 14 août 1996</i> , 1 page.
Ville de Montréal (1996). <i>Avis de la commission Jacques-Viger</i> , 1 page.
Ville de Montréal (1996). <i>Recommandation du service de l'urbanisme</i> , 1 page.

5- CENTRALE DE VALORISATION DU BIOGAZ (GAZMONT), MONTRÉAL

Alain, M. (2002). « La construction politique d'un quartier : St-Michel et la controverse sur la carrière Miron », Institut National de la Recherche Scientifique, Université du Québec à Montréal, 144 pages.

BAPE (1994). Centrale de valorisation du biogaz au centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal, *Rapport d'enquête et d'audience publique*, Rapport 080, 175 pages.

Côté, C. (2010). « Montréal souhaite la survie de la centrale Gazmont », *La Presse*, 24 juillet 2010.

Côté, C. (2010). « La centrale du quartier Saint-Michel menacée de fermeture », *La Presse*, 23 juillet 2010.

Niosi, L. (2010). « Gazmont : fermera, fermera pas? », *Journal de St-Michel*, 3 août 2010.

6- PROJET DE RECONSTRUCTION DU COMPLEXE TURCOT, MONTRÉAL

BAPE (2009). Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount, Rapport d'enquête et d'audience publique, Rapport 262, 162 pages.

BAPE (2009). Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Complexe_Turcot/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 6 octobre 2010).

MTQ (2007). « Turcot - Reconstruction du complexe à Montréal » [En ligne] www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grands_projets/trouver_grand_projet/complex_turcot

**7- PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'EX-COLLÈGE MARIANOPOLIS,
MONTRÉAL**

<p>OCPM (2009). « Ancien Séminaire de philosophie » [En ligne] www.ocpm.qc.ca/consultations-publiques/ancien-seminaire-de-philosophie (Page consultée le 20 septembre 2010).</p>
<p>OCPM (2009). Projets de règlements P-09-022 et P-04-047-78 : Projet de développement du site de l'ancien séminaire de philosophie – Rapport de consultation publique, 91 pages.</p>
<p>OCPM (2009). « Ancien Séminaire de philosophie », Mémoires déposés à l'OCPM, [En ligne] www.ocpm.qc.ca/consultations-publiques/ancien-seminaire-de-philosophie (Page consultée le 20 septembre 2010).</p>
<p>Radio-Canada (2010). « Le projet Marianopolis divise les élus », Information régionale – Montréal, 21 septembre 2010, [En ligne] www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/09/21/005-Marianopolis-vote-Bergeron.shtml (Page consultée le 6 octobre 2010).</p>
<p>Ville de Montréal (2010). Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 mai 2010 [En ligne] http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_PV_ORDI_2010-05-17_19h00_FR.pdf</p>

8- AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (CARRIÈRE DEMIX), MONTRÉAL

André Simard et Associés (2006). Étude portant sur la problématique des lieux d'enfouissement technique pour l'élimination des résidus ultimes de l'agglomération de Montréal, Rapport final, 51 pages et annexes.

BAPE (1995). L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Demix, cellule no. 2) à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la CUM, Rapport d'enquête et d'audience publique, Rapport 095, 137 pages.

BAPE (1995). Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à la carrière Demix par la Communauté métropolitaine de Montréal, Rapport d'enquête et de médiation, Rapport 088, 33 pages.

9- PROJET D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT DE SOLS CONTAMINÉS (ÉCOLOSOL), MASCOUCHE

BAPE (2010). « Projet d'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche », *Mémoires déposés au BAPE* [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Sols_contamin%C3%A9s_Mascouche/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 6 octobre 2010).

BAPE (2010). « Projet d'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche », *Rapport d'enquête et d'audience publique*, rapport 266, mars 2010, 71 pages.

Écolosol. *Site d'enfouissement des sols contaminés* [En ligne] www.ecolosol.com, page consultée le 21 septembre 2010.

Francoeur, L.-G. (2010). « Écolosol enfouit des terres contaminées non autorisées, estiment deux députés péquistes », *Le Devoir*, 22 mai 2010.

Francoeur, L.-G. (2010). « Site d'enfouissement de sols contaminés », *Le Devoir*, 8 mai 2010.

10- AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (UTL-BFI), TERREBONNE

BAPE (2010). « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie », *Mémoires déposés au BAPE*, [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 6 octobre 2010)

BAPE (2010). « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie », *Rapport d'enquête et d'audience publique*, rapport 251, mars 2008, 148 pages.

11- PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30, CANDIAC

BAPE (2005). Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe, <i>Rapport d'enquête et d'audience publique</i> , Rapport 218, 22 décembre 2005.
BAPE (2005). Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe, <i>Mémoires déposés au BAPE</i> [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/autoroute30_15-jean-leman/documents/liste_documents-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 6 octobre 2010).
Gouvernement du Québec (2006). Décret gouvernemental no. 539-2006 [En ligne] www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2006/539-2006.htm
Ministère des Transports du Québec (2004). Avis de projet et annexes, 17 mai 2004, 13 pages.
Ministère des Transports du Québec (2004). Étude d'impact, novembre 2004, 144 pages et annexes.

12- PROJET DE CENTRALE DU SUROÎT, BEAUHARNOIS

BAPE (2003). Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec, *Mémoires déposés au BAPE*, [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/suroit/index.htm (Page consultée le 6 octobre 2010).

BAPE (2005). Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec, *Rapport d'enquête et d'audience publique*, Rapport 170, 13 février 2003.

Corriveau, J. (2004) « Un énorme “non” à la centrale du Suroît », *Le Devoir*, 2 février 2004.

Le Droit (2001) « Hydro-Québec construira une centrale thermique », *Le Droit*, 3 octobre 2001.

Radio-Canada (2004) « Le projet du Suroît est bel et bien abandonné », *SRC Télévision – Le Téléjournal / Le Point*, 17 novembre 2004.

13- PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25, MONTRÉAL – LAVAL

BAPE (2005). Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa, *Rapport d'enquête et d'audience publique*, Rapport 215, 16 septembre 2005.

BAPE (2005). Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa, *Mémoires déposés au BAPE* [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/autoroute25/documents/liste_documentsDT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 6 octobre 2010).

Gouvernement du Québec (2007). Décret gouvernemental no. 919-2007 [En ligne] www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2007/919-2007.htm

CAS OBSERVÉ : QUARTIER BONAVENTURE – SECTEUR MONTRÉAL

OCPM (2009). Quartier Bonaventure, Arrondissement Ville-Marie, Mémoires déposés à l'OCPM [En ligne] www.ocpm.qc.ca/consultations-publiques/quartier-bonaventure (Page consultée le 12 octobre 2010).

CAS OBSERVÉ : REDÉVELOPPEMENT DES ANCIENS ATELIERS DU CN – SECTEUR MONTRÉAL

OCPM (2009). Redéveloppement des anciens ateliers du CN, Arrondissement du Sud-Ouest, Mémoires déposés à l'OCPM [En ligne] www.ocpm.qc.ca/consultations-publiques/redeveloppement-des-anciens-ateliers-du-cn-2 (Page consultée le 12 octobre 2010).

CAS OBSERVÉ : PROJET DE MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME – SECTEUR MONTRÉAL

BAPE (2002). Projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.ocpm.qc.ca/consultations-publiques/redeveloppement-des-anciens-ateliers-du-cn-2 (Page consultée le 12 octobre 2010).

CAS OBSERVÉ : AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR – SECTEUR MONTRÉAL

OCPM (2007). Aménagement du site Contrecoeur, Mémoires déposés à l'OCPM [En ligne] www.ocpm.qc.ca/consultations-publiques/amenagement-du-site-contrecoeur (Page consultée le 12 octobre 2010).

**CAS OBSERVÉ : PROJET D'INCINÉRATEUR DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL
(RIGDIM) – SECTEUR MONTRÉAL**

Bonhomme, J-P. (1993) « Les audiences du BAPE sur le projet d'incinérateur à Montréal-Est ont débuté », <i>La Presse</i> , 29 avril 1993.
Bonhomme, J-P. (1993) « La construction d'un incinérateur est inacceptable, selon le BAPE », <i>La Presse</i> , 3 août 1993.
Bonhomme, J-P. (1993) « Une sale bataille », <i>La Presse</i> , 24 juillet 1993.
Bonhomme, J-P. (1993) « Le public peut consulter les documents relatifs au projet d'incinérateur de Montréal-Est », <i>La Presse</i> , 6 janvier 1993.
Francoeur, L-G. (1993) « L'incinérateur sur l'Île de Montréal », <i>Le Devoir</i> , 23 avril 1993.
Soumis, L. (1993) « Construction d'un méga-incinérateur », <i>Le Devoir</i> , 3 mai 1993.
Vear, D. (1992) « Une coalition environnementale propose un moratoire sur tout nouvel incinérateur », <i>Le Devoir</i> , 17 juillet 1992.
Vear, D. (1993) « Le méga-incinérateur serait “inadapté” et “démessuré” », <i>Le Devoir</i> , 3 août 1993.

**CAS OBSERVÉ : PROJET DE MODERNISATION DES DÉBARCADÈRES DE LA
TRAVERSE D'OKA – SECTEUR COURONNE NORD**

BAPE (2006). Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/traverse_oka/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 13 octobre 2010).
--

**CAS OBSERVÉ : PROJET D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE
DE NIOBIUM À OKA – SECTEUR COURONNE NORD**

BAPE (2005). Projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oka-eaux/documents/liste_documents_DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 13 octobre 2010).

**CAS OBSERVÉ : PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE – SECTEUR
COURONNE NORD**

BAPE (2009). Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, Mémoires déposés au BAPE [En ligne]
www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Sainte-Sophie%282008%29/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 13 octobre 2010).

**CAS OBSERVÉ : PROJET CONPOREC À CALIXA-LAVALLÉE – SECTEUR
COURONNE SUD**

Aubry, M. (2008) « Les matières résiduelles de retour à Sorel-Tracy », *Le Nouvelliste*, 18 mars 2008.

Aubry, M. (2008) « Construction d'usines de tri-compostage au Québec », *Le Nouvelliste*, 9 février 2008.

Barcelo, Y. (2007) « Conporec fait passer les déchets de l'assiette au jardin », *PME*, vol. 23, no. 5, 1 septembre 2007.

De Smet, M. (1992) « Construction d'une usine de tri-compostage de 12,5 M\$ », *Les Affaires*, 29 février 1992.

R. Carbonneau, V. (2009) « L'Agenda 21 local est un outil pour le développement durable », *Le Devoir*, 28 mars 2009.

**CAS OBSERVÉ : PROJET ÉOLIEN EN MONTÉRÉGIE – SECTEUR COURONNE
SUD**

Lagacé, P. (2008) « La défaite des curés verts », *La Presse*, 6 mai 2008.

Lagacé, P. (2008) « Éolien : énergie durable, petites haines durables... », *La Presse*, 4 mai 2008.

Robillard, A. (2009) « Normandeau annonce un premier projet éolien », *La Presse*, 9 juillet 2009.

**CAS OBSERVÉ : PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30 – SECTEUR
COURONNE SUD**

BAPE (2005). Projet de parachèvement de l'autoroute 30, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/autoroute30_15-jean-leman/documents/liste_documents-DT-DQ-DM.htm#DM (Page consultée le 13 octobre 2010).

**CAS OSBERVÉ : PROJET DE GREENFIELD ETHANOL – SECTEUR
COURONNE SUD**

Adam, J. (2007) « La production d'éthanol stimule l'économie », *Les Affaires*, 22 septembre 2007.

Les Affaires.com (2007) « Éthanol Greenfield va bien », *LesAffaires.com*, 31 août 2007.

Les Affaires.com (2007) « Une première usine d'éthanol au Québec », *LesAffaires.com*, 28 mars 2007.

The Canadian Press (2006) « Bc-CCN-ON-GREENFI-RCN », *The Canadian Press*, 2 octobre 2006.

**CAS OBSERVÉ : CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30 – SECTEUR
COURONNE SUD**

BAPE (2002). Projet de construction de l'autoroute 30, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/autoroute30/ (Page consultée le 13 octobre 2010).

**CAS OBSERVÉ : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC – SECTEUR
COURONNE SUD**

BAPE (2003). Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Mémoires déposés au BAPE [En ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/memo.htm (Page consultée le 13 octobre 2010).

CAS OBSERVÉ : LIGNE À 735 KV HERTEL-DES CANTONS ET POSTE DE LA MONTÉRÉGIE – SECTEUR COURONNE SUD

<p>Francoeur, L-G . (2001) « La ligne Hertel-Des Cantons : Le BAPE renvoie Hydro-Québec refaire ses devoirs », <i>Le Devoir</i>, 27 janvier 2001.</p>
<p>Francoeur, L-G. (1998) « Le poste électrique Montérégie : Le projet modifié n’a pas été soustrait au processus d’évaluation environnementale », <i>Le Devoir</i>, 24 novembre 1998.</p>
<p>Gagné, J-P. (2001) « Assez de temps perdu avec la ligne Hertel-Des Cantons », <i>Les Affaires</i>, 8 septembre 2001.</p>
<p>Lachapelle, J. (1998) « Val Saint-François : Des trouble-fête sur la ligne », <i>Le Devoir</i>, 18 juin 1998.</p>
<p>Lachapelle, J. (1999) « Hertel-Des Cantons : la petite histoire », <i>Le Devoir</i>, 25 février 1999.</p>
<p>Pelchat, M. (2001) « Hertel-Des Cantons : le BAPE rabroue Hydro », <i>La Presse</i>, 27 janvier 2001.</p>
<p>Presse canadienne (1998) « Opposition de plus en plus féroce », <i>Le Nouvelliste</i>, 28 juillet 1988.</p>
<p>Presse canadienne (1998) « Hertel-Des Cantons : pas le meilleur tracé », <i>Le Nouvelliste</i>, 28 juillet 1998.</p>

CAS OBSERVÉ : BOISÉ PAPINEAU – SECTEUR LAVAL

<p>Charbonneau, J-P. (1988) « Les propriétaires du ‘Boisé Papineau’ se plaignent de l’administration lavalloise », <i>La Presse</i>, 19 août 1988.</p>
<p>Bourgault-Côté, G. (2006) « Laval double Québec et demande une injonction », <i>Le Devoir</i>, 9 août 2006.</p>
<p>Francoeur, L-G. (2005) « Deuxième test juridique capital pour les milieux humides de Laval », <i>Le Devoir</i>, 10 novembre 2005.</p>
<p>Francoeur, L-G. (2007) « Début prochain du nettoyage du dépotoir Gagné », <i>Le Devoir</i>, 10 mai 2007.</p>
<p>Lalonde, D. (2005) « Centre de tri illégal à Laval », <i>LesAffaires.com</i>, 21 septembre 2005.</p>

CAS OBSERVÉ : BOIS DE L'ÉQUERRE – LAVAL

Chartier, R. (2008) « Biodiversité », *Le Devoir*, 23 mai 2008.

Côté, C. (2005) « Les bulldozers sont là », *La Presse*, 30 avril 2005.

Côté, C. (2008) « Reculs, victoires et nouveaux dangers », *La Presse*, 30 décembre 2008.

Croteau, M. (2008) « Deux nouveaux parcs naturels à Laval », *La Presse*, 28 mars 2008.

La Presse (2006) « Une prière pour Laval », *La Presse*, 24 avril 2006.

Labrosse, M-J. (2003) « Laval investit dans la protection de son patrimoine naturel », 8 novembre 2003.

La Presse (2005) « Les promoteurs s'en donnent à cœur joie », *La Presse*, 27 juillet 2005.

Montpetit, T. (2006) « Réalité ou utopie? », *La Presse*, 14 septembre 2006.

ANNEXE 5

INFLUENCE DU WEB ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS

Influence du Web et des réseaux sociaux sur l'acceptabilité sociale des projets

Acteurs incontournables, les médias servent de relais pour transmettre l'information à l'échelle locale, régionale et provinciale. À cet égard, les médias diffusant l'information dans une région donnée ont une influence sur l'opinion publique par rapport à un projet, les réseaux qui se créent en lien avec ce projet, etc. Bien que les médias traditionnels (écrits, radiophoniques et télévisuels) occupent toujours une place importante dans la diffusion de l'information sur un projet, la place du Web et des médias sociaux tend à influencer de plus en plus la mobilisation, la participation et la publicité d'un projet. En effet, plus que le simple reportage sur un projet, les outils web impliquent davantage d'interaction, dont le réseautage, avec le public. Facebook, les pétitions en ligne, les blogues sont des exemples de moyens utilisés par les parties prenantes à un projet tandis que les promoteurs se tournent majoritairement vers les sites Internet plus conventionnels pour informer sur leur projet. Même les médias traditionnels ont une nette tendance à améliorer leurs outils sur le Web invitant leurs lecteurs à interagir par le biais d'une forme ou une autre de blogues. À titre d'exemple, la revue *Solid Waste & Recycling* a une section « blogue » où l'éditeur en chef de la revue ainsi qu'un gestionnaire connu du domaine de la gestion des matières résiduelles laissent libre cours à leurs opinions et où tous peuvent les commenter les bribes (<http://blogsw.solidwastemag.com/>).

Dans les cas analysés dans la présente étude, plusieurs exemples d'utilisation du Web ou des médias sociaux appuient le fait que ces outils deviennent de plus en plus prisés tant par les parties prenantes que par les promoteurs ou les gestionnaires de projets.

L'utilisation de plus en plus fréquente des médias sociaux se traduit par la présence marquée de tous types d'organismes et de citoyens engagés sur Facebook, Twitter, YouTube et compagnie. GreenPeace Canada, Équiterre, Nature Québec, Défi Climat, Fondation Rivières, Parcs Québec, certains conseils régionaux de l'environnement du Québec, des politiciens, etc. : tous ont adhéré à Facebook comme membres. Des vidéos engagées sont publiées sur YouTube. Des communications directes sont envoyées via Twitter. Bref, l'information et la publicité sont rendues facilement et rapidement accessibles.

Devant cet état de fait, les médias sociaux et le Web traditionnel sont maintenant des moyens incontournables de rejoindre une partie de la population, notamment les plus jeunes. Ils témoignent le plus souvent d'un engagement certain ou à venir des parties prenantes certes, mais surtout des parties prenantes intéressées à un projet donné. Des outils d'échanges tels que des questions/réponses, des espaces de clavardage, des blogues avec commentaires, des sites de consultation et autres, méritent d'être mis à profit par les promoteurs et les gestionnaires de projet. Ces lieux d'échanges constituent de véritables mines d'informations. Il s'agit en effet d'excellents moyens de relever, en temps réel, les préoccupations des citoyens et des groupes d'intérêt par rapport au projet quand ce dernier est au stade de l'évaluation, c'est-à-dire une fois qu'il est annoncé et public, et même par la suite en phase de construction et d'exploitation. Ces outils sont des canaux d'échanges privilégiés, pourvu qu'ils soient utilisés à leur plein potentiel. Puisqu'il s'agit d'outils qui traduisent les enjeux de personnes réellement engagés dans le débat, il est requis que les échanges entretenus par les diverses parties prenantes puissent contribuer à la réflexion du promoteur sur son projet, qu'elles fassent l'objet d'une analyse et d'une justification, et que dans

les cas où cela est possible, qu'elles contribuent à alimenter le projet en continu.

COMMENT BIEN UTILISER LE WEB ET LES MÉDIAS SOCIAUX

- Production et mise en ligne d'une information claire, transparente, synthétisée et vulgarisée
- Alimentation et mises à jour fréquentes (avant, pendant et après le projet)
- Accessibilité aux documents produits dans le cadre du projet (étude d'impact, etc.)
- Possibilité pour les utilisateurs de communiquer avec les gestionnaires et promoteurs
- Rétroaction et rétroalimentation avec les utilisateurs

Tel que mentionné précédemment, du côté des promoteurs, certains cas étudiés permettent de constater qu'une percée, bien que timide, s'amorce par rapport à l'utilisation des outils Web. Dans le cas du centre de valorisation d'Isséane, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) a su mettre à profit la technologie en mettant en place un site Internet qui a permis et permet encore au public d'obtenir de façon simple et efficace toutes les informations utiles avant, pendant et après le projet. Outil bidirectionnel, le site a permis aux parties intéressées de faire des commentaires, rapporter des événements et de suivre le respect de la charte de qualité environnementale par le biais d'indicateurs précis, et ce, tout au long du chantier. De plus, deux caméras avaient été installées, retransmettant des images toutes les 10 minutes pour permettre de suivre au jour le jour l'évolution du site (www.syctom-isseane.com/edi/suivi-chantier-isseane/chantier-images.htm). Au Québec, le ministère des Transports avait conçu un site Internet similaire lors du chantier de l'autoroute 30, comprenant l'état de situation quant à l'avancement des travaux, des photos à jour du chantier, une liste de diffusion et les actualités.

Les entités de surveillance, par exemple les comités de vigilance dans le secteur de la gestion des matières résiduelles au Québec ou les comités de sentinelles en Europe, ont aussi une tendance à utiliser les sites Internet pour communiquer et établir le lien avec le reste de la population. À titre d'exemple, le comité de vigilance de l'incinérateur de Québec ou celui du site d'enfouissement de Sainte-Sophie utilisent tous deux un site Internet pour publier leurs comptes rendus ou procès-verbaux, les présentations auxquelles les membres ont droit sur des thèmes précis, bref pour faire rapport de leurs activités (www.incinerateur.qc.ca). Le site Internet du Comité de vigilance de Sainte-Sophie emploie même l'outil pour publier, en collaboration avec le gestionnaire du site, des « alertes odeurs » comme moyen supplémentaire de tenir le voisinage informé des risques d'odeurs liés à la réalisation de certains travaux (www.vigilancewmste-sophie.org/alerteodeurs.html).

L'utilisation du Web pour publier des résultats, que ce soit directement par les promoteurs ou encore par leur entité de surveillance, est un pas de plus en ce qui a trait à la gestion transparente et ouverte des installations de gestion des matières résiduelles.

Reste que les médias traditionnels comme les journaux papier et la télévision constituent encore des outils privilégiés, que ce soit du côté des promoteurs ou des parties prenantes. Plusieurs cas étudiés en témoignent par un positionnement médiatique important de la part de différents groupes. L'interaction avec les parties prenantes est toutefois plus lente par l'entremise des médias traditionnels tandis que les nouvelles technologies permettent de dialoguer quotidiennement avec les parties prenantes et d'avoir les réactions des participants rapidement, avec tout le suivi que cela implique. C'est une véritable révolution des relations publiques et communautaires qui se présente aux gestionnaires de projets en termes de communication, consultation, réseautage, interaction et participation.

AVANTAGES DE L'UTILISATION DU WEB ET DES MÉDIAS SOCIAUX POUR LES PROMOTEURS

- Identifier rapidement, à l'aide des outils créés par les citoyens, les groupes et personnes intéressés au projet et recenser les enjeux et les préoccupations en amont et en temps réel
 - o Analyse de ces données pour planifier la communication et communiquer autour du projet
- Créer des outils web pour avoir l'opportunité d'informer les parties intéressées rapidement et facilement, en temps réel
- Avoir un canal d'échanges avec les parties intéressées avant la mise en œuvre d'une démarche formelle

